



LES RENCONTRES TERRITORIALES DE LA SOLIDARITÉ

**L'ACCUEIL FAMILIAL : ACCUEILLIR
UN ENFANT DANS UNE FAMILLE
ET SUR UN TERRITOIRE ?**

13 ET 14 OCTOBRE 2015 - ANGERS

LES ACTES

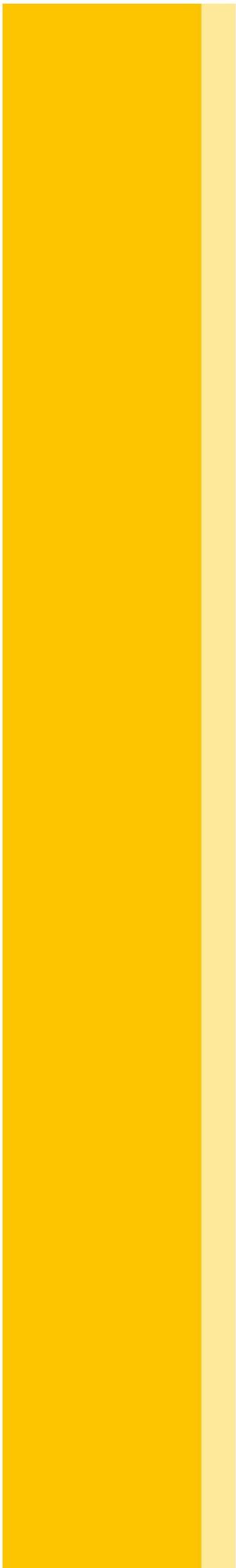
WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE MANIFESTATIONS

EN PARTENARIAT AVEC :



Cnfpt

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT





L'accueil familial

Accueillir un enfant dans une famille, et sur un territoire ?

Angers – 13 et 14 octobre 2015

Sommaire

Présentation du séminaire.....	2
Conférence – De la nourrice à l'assistante familiale professionnelle : histoire d'un métier et de sa construction juridique.....	5
Échanges avec la salle.....	10
Conférence/débat – Les enjeux cliniques du placement familial.....	12
Échanges avec la salle.....	18
Conférence/débat – De la clinique à l'organisation : le placement familial comme dispositif institutionnel.....	18
Échanges avec la salle.....	22
Les enfants accueillis peuvent-ils mener une vie ordinaire quand leur situation ne l'est pas tout à fait ?.....	24
Échanges avec la salle.....	33
Présentation de l'étude 2015 de l'ONED « L'accueil familial, quel travail d'équipe ? ».....	34
Échange avec la salle.....	42
Paroles d'adultes ayant écrit le récit de leur enfance en famille d'accueil.....	43
Pour un dispositif de placement familial bientraitant pour tous : quel rôle des conseils départementaux ?.....	57

Ouverture

Nathalie ROBICHON, responsable du service des pôles de compétences Solidarité, Cohésion Sociale, Enfance de l'INSET d'Angers

Bonjour à tous.

Ce séminaire ONED/CNFPT, qui constitue désormais quasiment une institution, s'inscrit dans le cadre du partenariat entre les deux institutions. Nous proposons régulièrement depuis 2008 à la fin du mois de septembre une rencontre à destination des cadres de la protection de l'enfance.

Nous avons pris cet engagement suite à la mise en œuvre de la loi de 2007 car en ayant participé aux débats qui ont précédé l'élaboration de ce texte, nous avons alors pris toute la mesure et toute l'importance des cadres de la protection de l'enfance dans le dispositif et l'importance de les accompagner en termes de formation tout en leur proposant des espaces d'échanges et de réflexion. Nous avons souhaité que ce rendez-vous puisse vous servir à tisser des liens entre professionnels. Des rendez-vous sont donc organisés régulièrement depuis cette date.

Nous avons commencé en 2008 à travailler sur la nécessaire coopération dans la logique de prévention entre l'ASE, la PMI et le service social. En 2009, les observatoires départementaux de la protection de l'enfance avaient fait l'objet du second séminaire. En 2010, nous avons pratiqué un zoom sur la question de l'encadrement en tant que garant du processus d'évaluation. Le thème du séminaire de 2011 était « *Parents, enfants, familles en protection de l'enfance* » puis nous nous sommes intéressés à la relation de partenaires ou de prestataires entre associations et départements. Enfin, le séminaire de l'an dernier avait pour thème le repérage et la prise en charge de la maltraitance.

Nous continuons évidemment à travailler tous ces thèmes dans le cadre des dispositifs de formation que propose le CNFPT. Ces séminaires ont également fait l'objet d'actes, dont vous pouvez prendre connaissance sur nos sites et au centre de ressource.

Vous êtes aujourd'hui les représentants d'une quarantaine de départements différents. Nous accueillons aujourd'hui des collègues du Pas-de-Calais, des Pyrénées Atlantique, du Bas-Rhin voire même de la Guadeloupe. Vos fonctions également sont diverses : chefs de services de l'ASE, psychologues, puéricultrices, conseillers techniques, responsables de territoire, chargés de recrutement et d'agrément des assistants familiaux etc. Toute cette diversité augure certainement d'échanges et de débats qui seront tout à fait passionnants.

Je tiens à remercier l'équipe qui a organisé ce séminaire ainsi que tous les intervenants qui ont répondu présent et qui se sont mobilisés pour vous proposer ce temps de travail et de réflexion

Présentation du séminaire

Laurent SOCHARD, responsable du pôle Enfance, INSET Angers

Le fil rouge de tous ces séminaires depuis 2007 a trait à l'articulation entre les questions cliniques et les questions organisationnelles et institutionnelles.

Les institutions ne vont pas très bien en ce moment. Les cadres sont là, par définition, pour que le « cadre » tienne et pour éviter que les situations ne soient vécues que dans le clivage. Le cadre doit, le plus souvent, chercher à articuler des éléments qui sont vécus comme étant en opposition : cliniciens et personnels de terrain contre ceux qui pensent les dispositifs et qui seraient supposés être moins mus par des valeurs humaines etc.

Ce récit est faux. Il est fantasmatique mais il est très agissant. C'est pourquoi nous nous attachons, au travers de ces séminaires, à travailler cette articulation entre les questions cliniques et les questions organisationnelles. Aucune des deux n'est plus noble que l'autre. Les deux doivent absolument faire partie de notre cadre de travail, quel que soit notre métier d'origine. Sans cette articulation, des trous apparaissent dans la prise en charge. Ce sont dans ces trous que s'engouffre la violence.

Nous avons construit ce colloque pour qu'il ne constitue pas une simple juxtaposition de conférences et qu'il permette justement de bien cerner tous les enjeux de cette articulation entre questions cliniques et organisationnelles.

Le programme annonçait la présence de Jean CARTRY en tant que grand témoin de ce séminaire. Jean CARTRY aurait dû nous faire profiter de son expérience d'éducateur spécialisé et de famille d'accueil pendant près de 40 ans avec son épouse. Il a malheureusement été retenu pour des raisons personnelles et familiales. Je vous invite toutefois à lire un certain nombre de ses écrits dont vous retrouverez les références dans le dossier documentaire qui vous a été distribué. Nous aurons demain la présence de la librairie Richet où vous pourrez retrouver ces ouvrages ainsi que ceux d'un certain nombre des intervenants de ces deux journées. Jean CARTRY a notamment écrit « *Les parents symboliques* » ou encore « *Petite chronique d'une famille d'accueil* ».

Anne OUI nous parlera du choix qu'a fait la France de la professionnalisation, c'est-à-dire de la façon nous sommes passés d'une pratique à la construction d'un métier.

Nous commencerons ensuite à examiner cette articulation entre les questions cliniques et organisationnelles avec Janine OXLEY, qui nous parlera des enjeux cliniques du placement familial. Les enfants qui sont accueillis dans les familles ne vont pas bien, de sorte que le dispositif d'accueil familial constitue aussi un dispositif de soins.

Christian ALLARD évoquera, quant à lui, le placement familial en tant que dispositif institutionnel, sachant que ce dispositif ne se résume évidemment pas à un simple organigramme. Ce schéma vaut peut-être pour fabriquer des boîtes de conserve – encore ceci reste-t-il à démontrer – mais beaucoup moins pour des sujets ou des activités où l'affect prend une place aussi importante. Cette notion de dispositif renvoie à la façon dont l'institution et l'organisation se mettent en ordre de bataille pour donner un cadre et faire en sorte que les familles d'accueil puissent tenir la route face à des enfants qui parfois les malmènent ; pour que cette institution qui a décidé de prendre en charge cet enfant en prétendant faire mieux y parvienne réellement.

Anne-Marie MARTINEZ abordera ensuite la question de la « vie ordinaire », laquelle renvoie également à la problématique du droit des enfants et de leur possibilité de mener des activités aussi simples que se rendre à l'anniversaire d'un camarade de classe, pratiquer un sport etc. Les enfants placés expriment assez bien qu'on leur a demandé le plus souvent s'ils avaient des problèmes mais non pas s'ils avaient des copains.

Ludovic JAMET conclura cette première journée avec la présentation de l'étude de l'ONED « L'accueil familial, quel travail d'équipe ? ».

Vous vous rendrez ensuite dans chacun des quatre ateliers que nous vous proposons et que nous aurons l'occasion de détailler un peu plus tard dans le colloque. Le principe de ces ateliers sera de mixer des interventions et des échanges. C'est à partir de vos pratiques et de vos propres remarques que le travail doit s'opérer. Je vous invite notamment à bien lire les questions transversales aux quatre ateliers que nous avons pu décliner.

Ces questions portent, en particulier, sur la coexistence de la vie professionnelle et de la vie familiale. L'accueil familial a évidemment un impact très important sur la vie intime de la famille accueillante. Nous devons absolument travailler ce paradoxe particulièrement complexe qui conduit à adopter une posture professionnelle tout en s'efforçant de proposer un cadre familial : le « bisou du soir » n'a évidemment rien de professionnel. L'attachement est un concept qui s'est transformé en norme.

Cette problématique nous permettra, par la même occasion, d'évoquer la question de l'attachement. Il semble que, comme pour la parentalité, l'attachement soit avant tout un concept qui s'est progressivement transformé en norme. De la même façon que la parentalité est devenue une norme éducative qui pèse sur les parents les plus précaires, il est possible que la notion d'attachement renvoie au même type de construction. Lors du dernier séminaire, nous avons réussi à tordre le cou à la question de la « bonne distance » en parlant plutôt de « juste proximité » concernant la parole de l'enfant. Je pense qu'il sera utile de nous pencher également lors de ces journées sur la question de l'attachement.

La place de l'assistant familial au sein de l'équipe de l'accueil familial devra également être discutée. Le code de l'action sociale et des familles nous dit « *Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance est élaboré dans chaque département. Il précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence, les modalités de recrutement par le département des assistants familiaux ainsi que l'organisation et le fonctionnement des équipes travaillant avec les assistants familiaux, qui en sont membres à part entière.* ». Or au-delà des textes, il convient avant tout de construire ces relations entre les différents acteurs. Un atelier portera donc spécifiquement sur cette problématique.

Une autre de ces questions transversales sera d'essayer de montrer toute la finesse, la sensibilité et l'intelligence nécessaires à l'exercice du métier d'assistant familial, autrement dit comment développer les éléments constitutifs de la dignité de cette profession.

Nous aurons demain matin, après les ateliers, un « temps de décalage » où nous écouterons deux auteurs qui ont été accueillis en familles d'accueil durant leur enfance. Il s'agit de Vincent JEANTET, auteur de « *Je suis mort un mardi* » et Patrick CAUCHE, qui a écrit « *Souvenirs et itinéraire d'un gosse de la Ddass : être et avoir été* ». Tous deux essaieront de nous dire l'essentiel de leur témoignage et de leurs réflexions. Nous évoquerons avec eux ces questions d'attachement, de résilience, de lien avec l'institution etc. et puis peut-être aussi tout simplement des questions d'amour.

Je pensais notamment, en préparant ces journées, au mythe d'Orphée et d'Eurydice. Je pense qu'à un certain moment, pour aller chercher quelqu'un jusque dans les Enfers, il ne faut pas simplement de la professionnalité mais aussi et surtout une bonne dose d'amour. Je pense aussi au récit de Céline Raphael dans *La démesure*.

Enfin, nous terminerons en essayant de rassembler l'ensemble des éléments qui auront été évoqués, avec notamment la question d'un dispositif de placement familial qui pourrait être bien traitant pour tous et le rôle que pourraient jouer les conseils départementaux dans cette optique.

Conférence – De la nourrice à l'assistante familiale professionnelle : histoire d'un métier et de sa construction juridique

Anne OUI, coordinatrice à l'ONED

En préparant ce séminaire, il nous est apparu important de revenir aux origines du placement familial. Si la France dispose d'une organisation spécifique pour ce mode d'intervention, c'est que le placement familial a une longue histoire dans notre pays.

L'accueil familial permanent des enfants reste le premier mode d'accueil en protection de l'enfance. Au 31 décembre 2013, sur 135 200 mineurs accueillis, 70 500 (c'est-à-dire 52 %) étaient en famille d'accueil. On estime à un peu moins de 40 000 le nombre d'assistants familiaux et on ne connaît pas le nombre des professionnels qui les accompagnent.

La place importante en France d'un accueil familial, qui plus est professionnalisé, a des racines historiques. L'histoire de ce mode de prise en charge est, au départ, complètement liée à des problématiques d'abandon d'enfant. Pratique elle-même très ancienne et qui remonte à l'Antiquité, l'abandon d'enfant va être progressivement régulé par les sociétés. Ainsi l'exposition d'enfant est prohibée à partir du 4^e siècle en l'an 374. Des formes de recueil d'enfants abandonnés vont se mettre en place autour des seigneuries et des hôpitaux. Ces « charités » constituent les premières formes d'organisation mais il faut attendre les 17 et 18^es siècles pour que s'organisent de façon beaucoup plus systématique le recueil et le placement des enfants trouvés, en particulier à Paris avec l'Œuvre des enfants trouvés fondée en 1638 par Vincent de Paul. Nous verrons que les principes sur lesquels cette Œuvre s'est fondée sont encore très présents dans l'organisation de notre placement familial aujourd'hui.

La création au 17^e de l'Œuvre des enfants trouvés constitue un tournant fondamental. Elle correspond à l'émergence et à la reconnaissance d'une nouvelle conception de la question des enfants abandonnés¹. Deux objectifs sont poursuivis.

Il s'agit d'abord de prévenir la mortalité des enfants trouvés, sachant que cette mortalité atteignait des taux considérables. Le recueil des enfants est organisé dans une maison dite « de la couche ». Y demeurent, allaités par des nourrices sédentaires – c'est le seul moyen existant pour nourrir des nouveau-nés puisque le biberon n'apparaîtra qu'à la fin du 19^e siècle – les nouveau-nés les plus faibles ou ceux pour lesquels on ne trouve pas de place à la campagne. Mais le système repose principalement dès son origine sur le placement nourricier et rural des enfants. Ce système va être victime de son succès, avec à la fin du 18^e siècle, un afflux d'enfants venant de la province et qui sont abandonnés à Paris.

Le deuxième objectif est d'éduquer ces enfants recueillis et de les former à un métier. Dans cette perspective, les premiers règlements prévoient qu'après avoir passé leur petite enfance en nourrice à la campagne, ces enfants retournent à Paris – vers l'âge de 4 à 5 ans dans les premiers temps puis un peu plus tard par la suite – où ils vont vivre dans des maisons pour y recevoir une instruction principalement axée sur l'écriture, la lecture et l'enseignement religieux. Ils doivent y démarrer un apprentissage.

L'Œuvre des enfants trouvés puis l'Hôpital général, auquel elle est rapidement rattachée par l'administration royale après la mort de Vincent de Paul, mettent donc en place des principes de fonctionnement et de gestion autour du placement nourricier et rural des enfants, qui

¹ - La première partie de cette conférence a pour source l'ouvrage d'Albert Dupoux, sur les pas de Monsieur Vincent, revue de l'AP de Paris, 1958.

repose sur un système de nourrices sélectionnées, rémunérées et surveillées. Nous avons donc déjà là les fondements du placement familial d'aujourd'hui.

Les nourrices sont sélectionnées : elles doivent fournir un certificat attestant de leur vie, mœurs et religion. Elles font l'objet d'un examen médical pour s'assurer de leur bonne santé. Elles sont rémunérées : leur salaire est, à la fin du 17^e siècle, de 5 livres pendant les 18 premiers mois de l'enfant avant de diminuer au fur et à mesure que l'enfant grandit et jusqu'à ses 4 ans. Ces salaires seront augmentés à plusieurs reprises au 18^e siècle. S'y ajoute, dès le départ, ce que l'on appelle la « vêtture ».

Ces nourrices sont également surveillées. La mission de visiter des enfants de temps en temps pour voir s'ils vont bien est d'abord confiée à des religieuses, qui rendent compte de leurs tournées au Bureau des enfants trouvés. Ces religieuses ont ensuite été remplacées par ceux que l'on va appeler les « meneurs » qui, selon un règlement de 1761, sont chargés de visiter les enfants tous les trois mois.

Ainsi nous voyons que le métier d'assistant familial, mais aussi celui de référent de l'ASE, figurent probablement parmi les plus anciens de la protection de l'enfance.

Une des premières questions à résoudre va concerner le recrutement des nourrices. Les possibilités de confier des enfants sur Paris et dans ses proches environs étant déjà à l'époque assez limitées, les enfants sont envoyés à la campagne, d'abord en Normandie, en Picardie, dans la région de Beauvais puis de plus en plus loin.

Jusqu'au 19^e siècle, les meneurs et les meneuses sont chargés de recruter les nourrices puis de les convoier à Paris, où elles vont recevoir un nouveau-né à allaiter. On pratique également « l'envoi en commission » qui consiste à confier l'enfant à des meneurs ou à d'autres nourrices pour les accompagner et les remettre sur place aux familles nourricières.

Les meneurs sont chargés du paiement des salaires des nourrices, sur lesquels ils retiennent une part pour leur propre rémunération. La responsabilité de ces meneurs va s'accroître au fur et à mesure des besoins. Ils feront ainsi office d'intermédiaires chargés de rechercher les placements à la campagne pour les enfants de plus de six ans à partir du moment où il est décidé que les enfants ne reviendront plus à Paris.

L'activité de meneur va donner lieu à des abus et l'administration tente d'obtenir des garanties, en particulier sur leur comptabilité. En 1819, ils seront remplacés par des agents salariés. À partir de 1880 vont être institués les directeurs d'agences, aidés de surveillantes.

Vers 1680, le nombre d'abandons d'enfants à Paris est d'environ 1 000 par an. Ce nombre va croître de manière vertigineuse au 18^e siècle puisqu'il atteint à la veille de la Révolution française le chiffre de 7 000 abandons par an à Paris. Les enfants placés sont mal soignés. Ils sont victimes d'une mortalité considérable. Ceux qui résistent sont ramenés à Paris après leur sevrage mais ils présentent des difficultés à se réadapter à la collectivité.

À la fin du 18^e siècle, le député La Rochefoucauld-Liancourt, rapporteur du comité de mendicité, constate et déplore le peu de résultats de l'éducation des enfants trouvés, qui ne les prépare pas à gagner leur vie, et les échecs de l'apprentissage, auquel une grande partie se dérobe.

La réglementation de 1761 prévoit que les enfants qui partaient en « placement d'élevage » jusqu'à l'âge de six ans ne seront désormais plus ramenés à Paris mais vont rester placés à la terre jusqu'à l'âge de 25 ans. Une pension est versée aux nourriciers qui sont chargés de les

élever et de leur apprendre un métier. Dans le même temps, le salaire des nourrices est amélioré afin qu'elles ne gardent pas trop d'enfants à la fois.

Avec la période révolutionnaire, le système des enfants trouvés va se laïciser et va être généralisé sous l'impulsion du principe du droit au secours. De nouvelles conceptions apparaissent, à l'initiative du Comité de mendicité, qui se préoccupe de prévenir les abandons. Parmi les nouveautés, le Comité se préoccupe également des conditions dans lesquelles les enfants abandonnés pourraient être adoptés. La réglementation napoléonienne reviendra en arrière par rapport à ces perspectives en réservant l'adoption aux personnes majeures.

Le placement familial à la campagne des enfants assistés reste la règle tout au long du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Cette orientation ne sera supprimée de manière officielle qu'en 1953. Les familles nourricières, recrutées parmi les agriculteurs et les petits artisans, perçoivent un salaire qui décroît d'année en année jusqu'à l'âge où l'enfant est placé en apprentissage, de préférence dans les professions agricoles. En réalité, le placement des apprentis se poursuit souvent chez les nourriciers eux-mêmes, où les enfants fournissent une main-d'œuvre gratuite, leur travail devant servir à couvrir le coût de leur formation et de leur éducation. Les familles nourricières disposent également du privilège de pouvoir faire remplacer un fils tiré au sort pour le service militaire par un garçon accueilli.

Les premières grandes lois sociales concernant la protection des enfants tout au long du 19^e siècle vont directement concerner, pour certaines d'entre elles, le placement nourricier. La première, la loi Roussel de 1874, relative à la protection des enfants du premier âge, pose le principe de la surveillance des enfants de moins de deux ans placés en nourrice. La loi de 1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés prévoit, pour la première fois, la possibilité de déchéance de la puissance paternelle lorsque les enfants sont maltraités par les parents, tout en organisant une prise en charge de substitution pour ces enfants dont les parents sont déchus de leurs droits. La loi du 27 juin 1904 relative aux enfants assistés constitue la base de l'aide sociale à l'enfance. Cette loi contient des dispositions qui visent à mieux prendre en compte les besoins des enfants, leur procurer une formation scolaire ou professionnelle et veiller à leur intégration dans la société.

La capacité de mode de prise en charge à répondre aux difficultés de l'enfant inspire, dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, la mise en place d'une organisation similaire de placements familiaux ruraux visant à éloigner les enfants du risque de contamination dans des foyers ouvriers urbains atteints par la maladie. Aux placements pour des motifs sociaux vont donc s'ajouter ceux qui sont liés à des raisons hygiénistes et médicales.

La situation des enfants assistés reste difficile et marquée par de nombreux éléments de stigmatisation. Ainsi au 19^e siècle persiste encore la pratique du « collier des pupilles ». Le système de la vêtue va également se poursuivre jusqu'au milieu des années 70. Pour autant, il existe aussi des témoignages de l'insertion de ces enfants dans les localités de placement et dans les familles nourricières, allant parfois jusqu'à des adoptions déguisées. Je vous renvoie ici au très beau livre d'Ivan Jablonka au Seuil « *Ni père, ni mère, histoire des enfants de l'assistance publique* ». Pour rappel, ce n'est que par la loi du 19 juin 1923 que sera rendue possible l'adoption des mineurs.

L'histoire du placement familial s'est donc construite progressivement dans le temps et sur des bases qui influencent encore aujourd'hui notre système de protection de l'enfance.

L'évolution des préoccupations en matière de protection des enfants et les modifications législatives qui en découlent ainsi que le développement d'actions dans le champ de la prévention, ont progressivement abouti à un changement de problématique.

Tandis que le nombre d'enfants abandonnés pour lesquels le système avait été initialement créé diminue progressivement, la proportion des enfants maltraités ou délaissés augmente. Au cours de la première moitié du 20^e siècle va commencer à émerger l'idée que les parents qui ont du mal avec leurs enfants ne sont pas seulement des parents indignes mais peut-être des parents qui ont besoin d'être aidés.

Dans cette perspective, une nouvelle réglementation en 1935 prévoit la notion de « mesures de surveillance ou d'assistance éducative » prononcées par le tribunal des enfants. Ces mesures qui sont exercées par du personnel des services sociaux, constituent les prémices de l'assistance éducative qui sera construite par l'ordonnance de 1958, avec la mission donnée au juge des enfants d'intervenir pour la prise en charge des enfants en danger, soit par le placement, soit par des mesures de milieu ouvert. Le dispositif de protection de l'enfance va donc se trouver confronté à la nécessaire prise en compte des familles des enfants et à l'émergence d'une nouvelle conception du placement.

Dans le courant des années 60, alors que le nombre d'enfants abandonnés continue de se réduire, on assiste à une explosion du nombre de mineurs pris en charge en protection de l'enfance. Le placement nourricier constitue alors la solution privilégiée par rapport à l'accueil collectif en établissement.

En 1972, le rapport Dupont-Fauville indique que 650 000 enfants sont suivis en protection de l'enfance. Les enfants pris en charge par des mesures de recueil temporaire sont passés de 67 000 au début des années 60 à 182 000 au début des années 70. Le rapport estime à 810 000 le nombre d'enfants qui devraient être pris en charge pour le début des années 80. Il constate aussi les limites des politiques de prévention et préconise de moderniser le dispositif de placement familial, qui reste encore très majoritairement rural.

Toutefois la loi du 4 juin 1970 sur l'autorité parentale qui remplace notamment la notion de puissance paternelle par celle d'autorité parentale, entraîne une évolution différente de la structure des aides. Cette loi consolide l'assistance éducative comme un dispositif de contrôle de cette autorité parentale. Dans les années qui vont suivre, la mesure phare ne sera plus le placement mais l'AEMO.

En 1979, à l'issue d'une nouvelle mission d'analyse de la politique d'aide sociale à l'enfance, le rapport Bianco/Lamy souligne avec force l'importance des absents de l'aide sociale à l'enfance. Le rapport signifie par là que les parents, les familles d'accueil et les enfants ne sont pas suffisamment associés aux décisions prises et aux actions menées. Les auteurs du rapport interrogent la possibilité de fonder un projet d'avenir pour l'enfant si les parents ne sont pas impliqués. Ils observent que les familles d'accueil ne sont pas considérées comme partenaires, avec une tendance à les confiner dans un rôle instrumental. Ils relèvent le manque d'études sur la perception de leur situation par les enfants concernés.

Ce rapport marque un véritable tournant dans les politiques de protection de l'enfance. Il préfigure des réformes très importantes comme la loi du 6 juin 1984, qui pour la première fois reconnaît des droits aux familles dans leurs relations avec le service de l'aide sociale à l'enfance. C'est également cette loi de 1984 qui prévoit que le service examine avec l'enfant sa situation et recueille son avis.

Sur cette période, à l'initiative de cliniciens et de chercheurs, des travaux et des études permettent d'améliorer la connaissance de la problématique et des effets des prises en charge ainsi que des processus psychologiques et éducatifs en jeu dans les structures accueillant des enfants séparés de leurs parents.

La prise de conscience de l'importance des liens mère/bébé et des risques liés aux séparations précoces du point de vue de la construction de la personnalité de l'enfant conduit à chercher d'autres moyens que le placement pour aider directement les familles dans leurs tâches éducatives.

Paul Durning, qui travaille en éducation familiale au cours des années 80, propose le concept de « suppléance familiale » pour désigner l'action auprès d'un mineur visant à assurer les tâches d'éducation et d'élevage habituellement effectuées par les familles, mises en œuvre partiellement ou totalement hors du milieu familial, dans une organisation résidentielle. Par la suite, l'usage de ce concept désignera des pratiques de prise en charge qui veillent à laisser une place aux parents.

En partant de sa longue expérience clinique d'accompagnement d'enfants confiés, de leurs parents et de leurs familles d'accueil, Myriam David va proposer une théorisation qui met en avant des aspects majeurs de la problématique du placement familial. Elle propose des modalités de mise en œuvre du soin en placement familial.

C'est dans le contexte de ces mutations profondes que s'inscrit la transformation du rôle des nourrices, à travers un mouvement de professionnalisation au cours duquel leur succèdent les assistants maternels puis les assistants familiaux.

Jusqu'au milieu des années 70, les nourrices ou gardiennes d'enfants relèvent d'une réglementation sommaire et très ancienne. Pour accueillir des enfants, elles doivent disposer d'une attestation de la Ddass témoignant de leur moralité, de leur aptitude et de la salubrité de leur logement. Cette attestation est délivrée après une enquête d'une assistante sociale.

Leur activité donne lieu à une rétribution sous forme d'une « pension nourricière », qui peut être majorée dans différents cas de figure et à laquelle s'ajoutent diverses primes. Une prime de « survie » est, par exemple, versée lorsque l'enfant dépasse l'âge de 5 ans, reliquat d'époques très anciennes.

Les nourrices accueillent indifféremment à cette époque des enfants confiés par des parents qui travaillent ou des enfants placés par l'ASE. Le projet de leur conférer un véritable statut social fait l'objet de débat et de travaux dès le rapport Dupont-Fauville.

C'est en 1976 que le gouvernement va déposer un projet de loi dont l'objectif principal est initialement de réformer l'un des principaux modes d'accueil de la petite enfance face au développement du travail féminin : il s'agit de traiter de la garde des enfants dont les mères travaillent. La situation des nourrices employées par l'ASE ne sera résolue qu'à la toute fin du débat législatif, par un amendement gouvernemental qui va leur permettre de rentrer dans le régime du contrat de travail.

La loi du 17 mai 1977 constitue donc le premier statut d'une profession qui reçoit désormais le nom « d'assistante maternelle ». Sélectionnées par un système d'agrément, juridiquement reconnues comme salariées, une distinction étant clairement établie entre le salaire et les sommes et fournitures destinées à l'entretien de l'enfant, les assistantes maternelles se voient appliquer les dispositions relevant de la législation du travail et de la législation sociale. Ce choix constitue une véritable singularité de la France. Dans beaucoup de pays européens en effet, les familles d'accueil conservent une place soit de mandataire des agences de protection de l'enfance, soit de bénévoles indemnisés. Une autre particularité est que dans beaucoup de pays européens, les familles d'accueil sont « recrutées » parmi les proches de l'enfant. C'est le cas, par exemple, en Espagne ou en Pologne, pays où 70 % à 80 % du placement familial est assuré par des proches de l'enfant accueilli.

Outre le salariat sur la base d'une rémunération qui, à l'époque, est établie en fonction des jours de présence des enfants confiés, le statut de 1977 introduit aussi la possibilité de formation des assistantes maternelles, quelques expériences ayant alors démarré dans certains services.

Quinze ans après sa promulgation, la nécessité d'une réforme de ce nouveau statut débouche sur une nouvelle loi du 12 juillet 1992. L'un de ses principaux fondements réside dans la distinction opérée entre les deux professions qui commencent à émerger dans la pratique derrière l'appellation unique « d'assistante maternelle ». Des dispositions spécifiques sont promulguées selon que l'assistante maternelle est agréée à titre non permanent (pour l'accueil à la journée) ou à titre permanent (pour l'accueil d'enfants confiés par un dispositif de protection sociale ou médicosociale).

C'est dans la loi de 1992 qu'est instituée une durée de formation obligatoire. Le système de rémunération repose désormais sur une base mensuelle et sur une conception globale de l'accueil. Le mode de rémunération commence à relativiser la question de la présence ou de l'absence de l'enfant au domicile et prend en compte le fait que le métier d'assistant maternel permanent n'est pas simplement lié à cette présence de l'enfant. C'est également dans ce texte qu'apparaît le concept d'accompagnement professionnel pluridisciplinaire.

Il faut attendre la loi du 27 juin 2005 pour voir la distinction de deux professions indépendantes l'une de l'autre : d'une part l'assistant maternel accueillant de jeunes enfants confiés par leurs parents et relevant des métiers de la petite enfance et, d'autre part, l'assistant familial prenant en charge des enfants confiés à une institution en raison des difficultés de leur famille et qui se trouve rattaché au grand ensemble des « travailleurs sociaux ».

Cette nouvelle réforme renforce la qualification des assistants familiaux par le développement de la professionnalisation et l'instauration du diplôme d'État. Elle poursuit la construction d'une rémunération en partie disjointe de la stricte présence d'enfants, avec en particulier la notion de « fonction globale d'accueil ». L'une de ses principales perspectives porte, en outre, sur l'organisation de l'accueil familial dans les départements visant la mise en place d'équipe de professionnels chargés, avec les assistants familiaux, de cette mission ; avec l'obligation de prévoir un projet de service de l'aide sociale à l'enfance qui précise les conditions d'emploi des assistants familiaux.

À l'issue de cette dernière réforme, de nombreuses réflexions ont eu lieu sur la question de la professionnalisation des assistants familiaux. Dix ans après, le temps est peut-être venu d'ouvrir une nouvelle page et de se pencher sur la professionnalisation de *l'ensemble* de notre système de placement familial.

Échanges avec la salle

Un intervenant

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la notion de « vêtue », laquelle correspond encore à des indemnités spécifiques ?

Anne OUI

Il existait des magasins où les nourrices emmenaient les enfants pour obtenir les vêtements qui étaient fournis par l'État. De nombreux enfants témoignent de la gêne voire de la honte à devoir porter ces vêtements, qui faisaient d'ailleurs l'objet de toute une économie de production.

Anne-Marie MARTINEZ

Je confirme. J'ai commencé ma carrière en 1980 dans ce qui s'appelait encore un « centre d'élevage » qui se trouvait en moyenne banlieue. La vêtue existait encore très partiellement. Historiquement cette vêtue était associée aux capelines bleues. J'ai également connu l'époque où la médaille avec le matricule était accrochée au dossier de l'enfant. Je me bats encore aujourd'hui pour que les nomenclatures comptables arrêtent de mentionner ce terme de « vêtue », sachant que ce système était évidemment stigmatisant pour les enfants. Ceci étant, la résistance a toujours existé, c'est-à-dire qu'un certain nombre d'assistantes maternelles se débrouillaient pour habiller elles-mêmes, sur leurs propres moyens, les enfants placés de telle manière qu'ils ne puissent pas être identifiés comme tels.

Philippe DUCALET, formateur, consultant

Quels sont les différents modèles existant dans les autres pays européens voire ailleurs ? Je sais notamment que dans certains pays, l'agrément ne concerne pas l'assistante familiale mais la famille d'accueil dans son ensemble. La France a choisi, de son côté, la voie de la professionnalisation, ce qui passe par la formation et par la certification des personnes mais avec des effets parfois un peu inattendus lorsque les formations sont construites sur le même modèle que les moniteurs éducateurs et les éducateurs spécialisés.

Anne OUI

Les réflexions autour de l'agrément de la famille d'accueil sont très anciennes et existaient déjà à l'époque de Dupont-Fauville. La question s'est réglée au dernier moment en 1977 par extension du contrat de travail, sachant que le projet de loi ne visait au départ que la garde d'enfants à la journée. Une fois entrés dans cette logique du contrat de travail, les contraintes techniques de droit ont forcément conduit à individualiser l'agrément autour de la personne elle-même. Cette option prise en 1977 apporte beaucoup plus de contraintes que dans les pays où la notion de salariat n'existe pas, sachant que l'absence de salariat n'empêche pas l'existence de formations ou d'un accompagnement.

Il existe aujourd'hui un réseau européen du travail en placement familial (APFEL : *Acting for Promotion of Fostering at a European Level* – Agir pour la promotion de l'accueil familial au niveau européen) qui tente de comparer les pratiques mais la question mériterait certainement effectivement d'être davantage creusée.

S'agissant ensuite de la question de la professionnalisation, il se trouve que j'ai travaillé, avant d'être à l'ONED, au ministère des Affaires sociales, notamment sur la loi de 1992 et celle de 2005. Lorsque nous avons mis en place la formation obligatoire des assistants familiaux en 1992, nous avons également prévu en corollaire un système *ad hoc* d'agrément des centres de formation qui allaient délivrer cette formation obligatoire. L'idée était que former les assistants familiaux nécessitait des compétences particulières et, en particulier, une connaissance du placement familial.

Or lorsqu'il s'est agi de reprendre les textes en 2005, le Conseil d'État a estimé que ce système d'agrément ne reposait sur aucune base légale. Nous sommes donc tombés sur l'organisation plus générale de la formation, en perdant cette spécificité. Je le regrette personnellement. Cette formation reste très singulière dans sa construction, très ancrée sur la pratique mais je persiste à considérer qu'elle gagne à être délivrée par des personnes qui connaissent bien la problématique du placement familial.

Conférence/débat – Les enjeux cliniques du placement familial

Janine OXLEY, psychologue, membre de l'AFIREM (association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée), ex-responsable de placement familial thérapeutique

Mon propos sera forcément à l'image de ce qu'est notre travail en placement familial : un mélange de ce qu'a été ma vie, mon expérience, un mélange d'une certaine façon de travailler issue de ma formation de psychologue mais aussi et surtout une illustration de ce qu'est la pratique du placement familial.

Après un parcours « classique » de psychologue, j'ai évolué au sein du placement familial (je suis « tombée » dans le placement familial, devrais-je dire, comme on tombe en amour...) de 1974 jusqu'à mon départ en retraite en 2004. J'ai l'impression que cette expérience m'a offert une sorte de panorama sur ma vie et sur la vie des personnes que j'ai côtoyées à cette occasion.

Cette semaine avait lieu l'enterrement d'un magistrat pour enfant qui s'appelait Alain Bruel. Ce dernier déplorait notamment dans l'un de ses derniers écrits la perte de ce qui devrait constituer l'un des fondamentaux de ce métier, à savoir d'essayer de travailler ensemble et de lutter contre les mécanismes de déliaison qui font que les gens ne se comprennent pas les uns et les autres et que nous travaillons chacun dans notre domaine, avec parfois des rapports de force ou des rivalités qui renvoient à ce qui se joue au sein même des familles.

En travaillant autour de mon intervention aujourd'hui, j'ai été amenée à identifier une multitude de fondamentaux plus importants les uns que les autres et dont il est impossible de mettre l'un en avant sans en citer un autre. Des notions comme la continuité, l'attachement, la souffrance psychique de l'enfant, la place des professionnels, la formation des assistants familiaux etc. sont évidemment essentielles et totalement interdépendantes.

Le placement familial s'articule autour de trois niveaux qui sont indissociables :

- ce que je suis moi-même : quel a été mon rapport à l'amour, à la peur de perdre, à la séparation, à mes angoisses face à la nouveauté, à la manière de résister au changement, à la rivalité avec mes pairs ou avec ma famille etc. ;
- comment mon métier, c'est-à-dire ma formation de psy, m'a permis d'acquérir non pas une distance mais la capacité d'établir un « pas de côté » entre ce qui arrive aux familles et ce que je ressens personnellement. Se connaître suffisamment soi-même permet d'éviter des projections qui peuvent nous conduire dans des actions tout à fait déplorables auprès des familles et des enfants ;
- l'expérience professionnelle : comment nous construisons nos pratiques.

Cette expérience nous ramène, du reste, à l'expérience de la parentalité. Le placement familial constitue, en définitive, un immense théâtre de la vie et il s'agit, pour moi, du premier fondamental.

Le deuxième fondamental tient dans l'espoir que j'ai pu fonder dans mes pratiques. Un certain nombre de personnes m'ont transmis leur savoir. J'essaie moi-même aujourd'hui d'en faire de même avec vous. Je ne représente qu'un maillon dans la continuité de la réflexion sur l'accueil familial. Or cette dimension de continuité, c'est aussi ce qui manque cruellement aux familles que nous rencontrons.

Cette transmission n'est pas le fruit du hasard. Anne OUI vient de nous rappeler comment s'est opérée l'évolution du placement nourricier en France. Son récit m'a rappelé le livre « *Le petit Champi* », où Georges Sand raconte comment ces enfants se développent comme des sauvageons et font le mal faute d'avoir connu quelqu'un pour les aimer. Le petit Champi épousera, du reste, par la suite sa nourrice... ce qui nous apparaîtrait choquant aujourd'hui !

Les années 70 ont constitué un moment charnière quelques années après des découvertes majeures. Les travaux de Spitz, de Bowlby ou de Michel Soulé avaient 20 ans quand les premiers essais de mise en application de ces connaissances sur le développement de l'enfant et les dommages très précoces sont arrivés dans nos services. Quand j'ai commencé à travailler à cette époque, le centre d'accueil de Denfert-Rochereau restait encore un endroit lugubre d'où notre seule envie était d'arracher les enfants au plus vite pour les confier à des parents nourriciers. Quand nous avons été choqué, suite à la mort de Ceausescu, par la vision des orphelinats en Roumanie, nous avons totalement occulté que nos propres petits-enfants avaient vécu dans les mêmes conditions.

Lors d'une de mes dernières formations sur le placement familial à l'île de Réunion, nous avons été accueillis par un hôpital psychiatrique. M'absentant pour aller aux toilettes, je me suis perdue et j'ai ouvert une chambre qui était appelée la « chambre des monstres », où figuraient des berceaux et des enfants de tous âges, couchés dans l'obscurité, sans aucune stimulation. Nous étions pourtant déjà dans les années 2000, ce qui est aussi la preuve d'une certaine continuité dans les pratiques, fussent-elles mauvaises.

En 1970 lors de ma première formation pour devenir responsable d'un placement familial, une infirmière me disait que lorsque les enfants arrivaient de Province dans les convois, ils portaient une petite pancarte où était marqué leur nom, leur âge et cette mention « *rien à signaler* ». Cette précision signifiait évidemment qu'ils ne présentaient pas de pathologie particulière. Pourtant leur apparence, couverts de morve, complètement apathiques pour certains ou révoltés pour d'autres, était totalement saisissante.

Une assistante sociale lors d'un rassemblement sur la question de la séparation à Marseille en 1997 me disait qu'elle avait vu arriver de la Guadeloupe ou d'ailleurs des enfants dont les parents ne savaient même pas où ils se trouvaient. Ces enfants avaient été sortis de la case où ils vivaient dans la misère avant d'être placés un temps en orphelinat puis « expédiés » au bout d'un an pour entrer en adoption.

Nous devons nous souvenir, par conséquent, que nous sommes aussi les héritiers de toutes ces pratiques.

Un balancier a eu lieu par la suite, c'est-à-dire que nous avons eu envie de changer les pratiques et que nous sommes alors passés à l'idéologie du lien familial.

Personne ne peut deviner la complexité du placement familial depuis l'extérieur. Nul ne peut imaginer à quel point il est compliqué de confier un enfant à une famille qui va le recevoir avec toute son histoire et tout ce qu'il a pu traverser. La prise de conscience de la violence intrinsèque de cette mesure de séparation est un premier enjeu indispensable.

Toujours dans les années 70, Simone Veil avait beaucoup travaillé avec le Professeur Michel Soulé autour d'une charte du placement familial. Cette charte mentionnait qu'il ne pouvait pas y avoir de mesure de séparation sans une évaluation du bien-fondé de la décision. Aujourd'hui, c'est la notion de danger qui fait office de cette mesure. À l'époque l'indication allait un peu plus loin dans la problématique familiale et intégrait encore les potentiels des parents, l'histoire de leur parentalité avec les autres enfants etc. Tout cela

impliquait de rencontrer et de chercher à connaître les parents, au-delà d'une simple définition psychopathologique.

Le groupe d'étude et de liaison des placements familiaux spécialisés était, à l'époque, un peu en conflit avec Myriam David et de Michel Soulet, qui avaient tendance à tout médicaliser. Cette médicalisation outrancière nous paraissait gommer l'ordinaire des familles : est-ce que ces gens travaillent, ont-ils un voisinage, sont-ils isolés etc. ? La pauvreté ne pouvait pas constituer la seule justification de la séparation. Il s'agissait également de voir ce qui était proposé à l'enfant.

La démarche s'attachait également à identifier la situation et les ressources de l'enfant lui-même. Il s'agissait notamment de bien discerner ce que nous allions pouvoir proposer à l'enfant tandis que nous lui enlevons une part importante de son être et de son histoire.

Une fois la décision prise de proposer un placement familial, la question est celle des moyens à mettre en œuvre pour que ce placement offre quelque chose de valable. Tout cela renvoie à un diagnostic de la situation et à un recueil des potentiels d'actions avant même de choisir la famille d'accueil.

La population des plaçant familiaux spécialisés pourrait se distinguer en deux catégories entre les équipes « solaires », optimistes, qui pensent qu'il suffit de proposer une bonne famille d'accueil pour que les enfants se réparent. Les autres, plus lunaires et plus pessimistes, considèrent que si ces enfants leur arrivent, c'est que leur situation est forcément grave.

Les enfants placés se voient proposer une autre expérience de vie, ce qui est évidemment très violent pour eux. Une famille d'accueil indiquait notamment que la première chose qu'elle faisait lorsque les enfants rentraient de chez leurs parents était de les baigner. Une enfant indiquait, au contraire, que son premier réflexe était de se lécher le bras avant d'arriver chez sa nounou, pour garder justement l'odeur de la maison de ses parents.

Alain Bouregba, dans son livre sur la parentalité, évoque en particulier cette idée d'une « empreinte » que laissent les parents. Cette empreinte, qui marque l'enfant et qui le fait devenir un être de chair et de sang dans la filiation, nous a trop souvent été méconnue. Nous avons pensé pouvoir y substituer ce que nous considérons comme préférable pour l'enfant mais ceci a fini par se retourner très violemment contre nous.

Le corpus du placement familial est toujours le même mais avec aujourd'hui une prise de conscience que le dispositif lui-même est garant d'une certaine façon de travailler. Les plus belles théorisations ne donnent rien si elles ne sont pas concrétisées par des façons de faire, une organisation du travail et une exigence de régularité qui construit cette continuité indispensable pour les assistants familiaux. Au travers de nos réunions, les enfants savent que l'on s'intéresse à eux et à leurs parents.

La préparation de l'admission d'un enfant est évidemment essentielle. S'il s'agit d'un accueil en urgence, la préparation doit être pensée comme une mise à l'abri mais non pas comme l'intégration dans une famille d'accueil. Plus l'enfant sera jeune, plus cette préparation demandera paradoxalement du temps. Pour que la séparation ne soit pas vécue comme une rupture, il faut que la mise à l'abri prépare aussi la suite.

Beaucoup de parents crient leur fureur tout en étant soulagés par la séparation. Ils reconnaissent que l'enfant est source de souffrance et d'échec. Cette préparation doit aussi nous permettre de savoir si un retour est envisageable un jour, en cherchant à connaître quelle est la place de cet enfant dans sa famille.

La séparation constitue une rupture d'équilibre pour toute la famille, sachant évidemment que cet « équilibre » n'est pas nécessairement synonyme d'harmonie. Alors que les membres de la famille vivaient dans leur propre homéostasie, cette rupture d'équilibre est en soi potentiellement très dangereuse. Faute d'une préparation suffisante, nous assistions, de fait, à des compensations somatiques graves, à des passages à l'acte délinquants, à un effondrement psychiatrique, sans oublier les tentatives de suicide.

Les parents considèrent que, quel que soit notre discours, la séparation signe leur échec. Le fait de considérer l'enfant comme malade est paradoxalement plus facile à admettre pour eux. Cette maltraitance qu'ils ont eux-mêmes vécue les prend de plein fouet. Je ne connais pas beaucoup de parents qui ne voulaient absolument pas de la naissance de leurs enfants. Presque tous indiquent que l'espoir suscité a été déçu dès le moment même de cette naissance. Les parents énoncent leur souffrance en l'imputant à l'enfant. C'est pourquoi les entretiens préparatoires sont toujours intéressants lorsque le parent vient sans son enfant. Les parents peuvent alors dire quelque chose de l'enfant dont ils rêvaient, leur illusion brisée, les parents qu'ils auraient rêvé d'avoir et qu'ils auraient rêvé d'être etc.

Beaucoup de ces parents sont passés par l'assistance publique. Un père me disait un jour qu'il ne s'était jamais senti appartenir à une famille, quels que soient les parents à qui il avait été confié. Cet énoncé, qui est encore partagé par beaucoup des parents que nous voyons, comporte une dimension systématique et qui conduit les parents soit vers une position très passive, très soumise (« *il sera certainement mieux chez sa tata que chez moi, vous avez raison* »), soit vers un mode revendiquant qui est probablement la marque d'une santé psychique plus solide (« *je n'ai pas reçu ce que j'aurais dû recevoir, cet enfant est à moi, vous me l'avez enlevé, maintenant vous n'avez qu'à vous débrouiller etc.* »).

À une certaine époque, Léone Richet à Caen alertait les professionnels sur les ravages de ce qu'elle appelait la « déportation » des enfants, qui constituait selon elle un mal irréversible. Elle rappelait que les besoins d'un enfant sujet ne doivent pas disparaître lorsque celui-ci devient objet de placement.

Aujourd'hui les procédures ont mis en avant la dangerosité plutôt que l'appartenance et l'origine de l'enfant. Étymologiquement parlant, la séparation se rapproche à plus d'un titre d'une forme de ségrégation. Elle supprime la continuité dans la vie de l'enfant et induit une mort dans un ordre symbolique. Toujours Léone Richet : « *Or le placement conduisant l'enfant dans un groupe extrafamilial accroît sa sensibilité à la valeur symbolique de son nom patronyme, de l'honneur ou du déshonneur de la filiation* ».

Nous retrouvons là l'un des autres enjeux de notre travail, à savoir la notion de conflit de loyauté. Celui-ci n'est pas nécessairement destructeur, en ce sens que l'enfant préserve par là même cette « valeur symbolique de son nom patronyme ».

Nous sommes tous d'accord pour considérer qu'en confiant un enfant à une famille d'accueil, il faut que l'enfant s'y trouve mieux que là où il vivait avant. Cette affirmation paraît peut-être évidente de prime abord mais combien de fois avons-nous entendu des professionnels se demander s'interroger sur la pertinence du placement (« *cela ne valait peut-être pas la peine de le retirer de là où il était pour qu'il trouve maintenant ce qu'il rencontre* »...).

Quelle que soit notre bonne volonté, force est de constater que nous avons affaire aujourd'hui à des enfants qui sont plus en difficultés que lors des années passées, non pas parce qu'ils sont plus malades mais parce qu'auparavant on séparait des enfants qui n'en avaient pas réellement besoin et qui ne présentaient pas nécessairement d'importants troubles du développement.

Que ce soit Myriam David qui parle de « carence maternelle primaire » ou Maurice Berger, qui évoque la « pathologie du premier contact », tous deux tracent une destinée vouée à la difficulté de prise en charge. Or il semblerait que la situation soit effectivement beaucoup plus difficile que par le passé dans les familles d'accueil. L'ancienne notion de « lune de miel » ne semble notamment plus avoir cours dans de nombreux cas de figure.

Dès lors, comment jongler avec le respect des origines, les difficultés inscrites profondément et le travail avec les parents ?

Pour Maurice Berger, la convention des droits de l'enfant met certes l'accent sur ses droits fondamentaux de l'enfant mais ne développe pas assez le respect de ses besoins en termes de développement.

L'idée que « *tout enfant a droit à une famille* » a créé chez nous tous une pratique où, depuis des années, la même phrase revient régulièrement « *une mauvaise famille vaut mieux que la meilleure institution possible* ». Or, certains de ces enfants vivent précocement une problématique qui va leur laisser des traces profondes et durables.

La carence maternelle primaire telle que décrite par Myriam David peut être suivie à la trace tout au long du développement des enfants. Quels que soient les apports du placement familial, certains dégâts ne peuvent pas se réparer.

Les travailleurs ont trop souvent tendance à associer la notion de carence avec une dimension quantitative/ le « pas assez ». Or, certaines de ces carences impliquent des effets à vie car elles occasionnent des changements neuronaux et chimiques. La carence maternelle primaire peut rendre un enfant très difficile à prendre en charge en famille d'accueil.

L'enjeu pour nous est donc de prévenir ces ruptures et ces interruptions d'accueil familial que nous voyons se multiplier. De plus en plus d'enfants se trouvent « baladés », sans pouvoir se poser nulle part.

Pour moi l'accueil familial renvoie à l'idée d'une « maison », d'un environnement et d'une équipe, à savoir des personnes qui sont en mesure de se parler entre elles et qui luttent pied à pied contre le clivage, le déni des difficultés et la méconnaissance des échecs ou des mises en danger. Cet endroit est forcément empreint d'une forme d'hospitalité.

Des troubles précoces apparaissent lorsque les relations avec la mère – ou le substitut maternel – ne sont pas fiables. Le nouveau-né seul n'est rien : ce n'est qu'en réaction, dans la manière dont il est reçu, que quelque chose va se nouer pour lui. Sa confiance se bâtit peu à peu, au fur et à mesure que des réponses qui lui sont apportées lors de chacun des moments de sa vie.

La théorie de l'attachement a, de fait, constitué un « coup de tonnerre » car elle venait contredire radicalement la théorie psychanalytique qui considérait que c'était la pulsion de la faim qui conduisait l'enfant à crier. Bowlby a montré, au contraire, que le premier besoin de l'enfant résidait dans cette notion d'attachement, ce que les éthologues ont prouvé par la suite en montrant que des guenons orphelines d'amour étaient incapables d'interpréter le « grasping » de leurs petits et n'étaient pas en mesure de leur donner de l'affection.

Cette notion d'attachement doit être prise en compte très précocement. Si un enfant a vécu des événements traumatiques avant l'âge de deux ans, lorsque le langage n'est pas installé, cette situation va lui laisser des marques durables et profondes. Ce « quinté perdant » décrit par Maurice Berger implique la mise en place très tôt chez l'enfant d'une déficience

intellectuelle. Le problème est que nous ne connaissons pas bien la psychosomatique des nourrissons, c'est-à-dire que nous ne savons pas lire chez eux ce message de la déficience intellectuelle à travers l'hypotonie ou à travers ce que le pédiatre Léon Kreisler a appelé la « vigilance gelée » du nourrisson.

À cette carence éducative s'ajoutent des rythmes incohérents et l'impossibilité pour le nourrisson d'anticiper quoi que ce soit. Or, nous savons tous que l'anticipation constitue la base de la construction de la pensée. Dès lors, l'attachement aux parents existe toujours mais il est désorganisé, désorienté.

L'autre conséquence a trait au schéma corporel, lequel a tendance à être trop banalisé. Imaginez simplement un enfant de cinq ans que l'on plonge dans un bain thérapeutique et qui ne sait pas qu'il a une colonne vertébrale. Ceci me rappelle une mère, psychotique, qui ne pouvait voir ses enfants qu'en visite médiatisée et qui me disait que depuis qu'on lui avait enlevé son enfant, il ne se tenait plus de la même façon dans ses bras, comme si elle ne sentait plus sa colonne vertébrale. Ce schéma corporel comporte évidemment des implications pour le futur de l'enfant.

On se trompe souvent sur les troubles de l'attachement. Nous pouvons rencontrer des enfants très fusionnels qui nous contentent et dont l'attachement nous fait imaginer que tout va bien alors que le simple fait de vouloir rester au sein de la maison plutôt que de vouloir sortir n'est pas nécessairement un signe positif.

Ces troubles de l'attachement conduisent aussi plus tard à des symptômes psychotiques au moindre changement de cadre. Je tiens à dire que si nous savons tout cela en amont, lorsque les enfants nous arrivent, nous pouvons déjouer cette fatalité. Même s'il est répétitif, le cadre contenant et la chaleur de la famille d'accueil permettent petit à petit d'atténuer les aspects les plus mortifères.

Parmi les trente jeunes que nous avons retrouvés après des années de placement chez nous et qui avaient tous dans leurs parcours des troubles très importants, le placement familial a permis à grand nombre d'entre eux d'avoir des vies tout à fait correctes. Surtout, à l'opposé de l'étude de l'AFIREM sur le devenir des enfants maltraités, étude qui conduisait à la conclusion que ces enfants devenus adultes ne s'imaginaient pas devenir parents, en l'occurrence nombre des enfants que nous avons connus sont devenus parents et se débrouillent très bien.

Il ne faut toutefois pas méconnaître la violence pathologique extrême que nous rencontrons chez certains jeunes. Il faut tout à fait la différencier de l'agressivité. Cette dernière se rapporte à de la colère contre quelqu'un tandis que la violence fondamentale se caractérise par une identification à soi sur le mode du « *c'est lui ou moi, c'est une question de vie ou de mort* ».

L'ensemble de ces problématiques pose la question de l'accompagnement des assistants familiaux pour les aider à reliaer des liens lorsqu'ils sont rompus. Le partenariat constitue une réponse. L'intelligence des assistants familiaux, leur capacité à établir des ponts entre la formation, entre les échanges avec d'autres partenaires assistants familiaux etc. m'inquiète, à l'opposé, sur le devenir des travailleurs sociaux. J'ai le sentiment que les assistants familiaux sont plus « pouponnés » que les travailleurs sociaux, lesquels sont désormais trop peu nombreux pour répondre aux exigences croissantes des premiers maintenant que ceux-ci savent quelles sont les bonnes conditions d'un placement.

Pour conclure, j'aimerais rappeler la métaphore du jardinier, qui retrace selon moi les fondamentaux du placement familial :

« Accueillir un enfant, c'est comme transplanter un arbre. Comment ses racines vont-elles pouvoir demeurer vivantes en lui ? Comment pourra-t-on dire aux familles la marque de la main du jardinier ? Une fois l'arbre transplanté, le jardinier devra savoir à jamais qu'aucun arbre ne ressemble à un autre. Le tuteur permettra que l'arbre supporte les temps parfois difficiles. La force de l'arbre lui permettra peut-être un jour d'assumer une autre transplantation, tout aussi préparée et complexe que celle du retour dans la terre d'origine. »

Spitz disait : « Nous avons pour mission d'empêcher que des nourrissons malaimés deviennent des adultes plein de haine ».

Échanges avec la salle

Lucie BEUCHER, psychosociologue

J'ai noté que certains des termes de votre intervention comme « *diagnostic* » ou « *admission* » plaçaient les professionnels que nous sommes dans une certaine position d'asymétrie qui, pour moi, relève d'un questionnement éthique. Nous retrouvons l'idée que vous avez développée autour de cette complexité à assurer à la fois l'organisation et la clinique. Dès lors que nous émettons un jugement moral, dès lors que nous posons un diagnostic, nous déterminons ce qui est « bien » ou « mal » pour l'autre. Nous balançons en permanence entre, d'un côté, cette exigence morale donnée par l'organisation et l'institution et, de l'autre, cette exigence éthique des professionnels pour réduire cette asymétrie.

Janine OXLEY

L'éthique, je l'ai en moi. Elle me vient de mes parents, de mon parcours et des personnes que je côtoie. Il ne sert à rien de banaliser cet écart qui existe. Les parents ne s'y trompent pas : nous ne sommes pas dans une symétrie.

Ceci étant, j'ai aussi constaté que mon écoute n'était pas la même selon les parents. Si un enfant a eu une fracture du crâne et que sa mère me dit « *je n'y suis pour rien* », je peux accepter de la croire depuis que l'on m'a montré ce que représentait de donner un biberon à un enfant tout en étant bourré de neuroleptique. Ma réponse ne sera probablement pas identique si la même réponse m'est donnée par un père qui s'est adonné à des attouchements sur son enfant. Il y a donc là effectivement une forme de dissymétrie, ce qui n'empêche ni le respect, ni l'éthique. *A contrario*, les parents voient les assistants familiaux et les travailleurs sociaux comme une même communauté solidaire, au sens où tous partagent l'objet même du placement familial.

Conférence/débat – De la clinique à l'organisation : le placement familial comme dispositif institutionnel

Christian ALLARD, responsable du service de placement familial de Joinville (Val de Marne, membre fondateur de l'association le RIAFET (réseau des intervenants en accueil familial pour enfants à dimension thérapeutique))

La création du service de placement familial du Val-de-Marne a été portée par le premier Président du Conseil Général, Michel Germa, communiste et humaniste, ancien résistant, homme d'une très grande culture et qui veillait vraiment à ce que les enfants confiés puissent bénéficier de tous les apports des sciences sociales au 20^e siècle.

Il s'agissait d'un homme tellement ouvert qu'il a travaillé durant tout ce temps avec un directeur général qui n'était pas de sa sensibilité politique. Ce tandem a donc fondé un centre de formation du CPPA qui a lui-même beaucoup servi pour la loi de 1992 et qui a été dirigé par Myriam David. C'est aussi à la même époque que Geneviève Appell a monté la pouponnière de Sucy-en-Brie, c'est-à-dire que le département n'avait pas hésité à solliciter des grands noms.

La création des placements familiaux sur territoire du Val de Marne intervenait dans le sens d'une spécialisation des professionnels, le tout en lien évidemment avec la PMI. C'est ainsi que de petites équipes se sont progressivement spécialisées autour de l'accueil familial.

En 1996, le Département a décidé de regrouper ces petites équipes autour de trois entités qui dépendent directement de l'ASE.

Le Val de Marne a pour spécificité d'avoir très peu de placements. Le dernier rapport de l'ONED nous place ainsi au troisième rang des départements qui placent le moins alors que nous sommes pourtant un territoire urbain et important. Nos six placements familiaux accueillent aujourd'hui moins de 400 enfants. Le revers de la médaille est que les enfants qui nous arrivent correspondent aux pires situations en termes de dysfonctionnement et de maltraitance. Ces enfants sont, de fait, les mêmes que ceux qui sont accueillis en placement familial thérapeutique.

Des tensions importantes persistent dans nos services. Nous pourrions nous féliciter tous les matins d'être là au service des enfants mais nous travaillons sur un « fond » qui est tellement lourd et scandaleux qu'il finit par déteindre sur notre façon de travailler. La première manière de se préserver est trop souvent le déni ou la banalisation de la souffrance des enfants. Ce déni, cette incapacité parfois à affronter la réalité, constituent l'une des premières difficultés de l'organisation du service.

Ce travail finit par nous rendre malades. Je suis moi-même éducateur spécialisé de formation. J'ai commencé à travailler en hôpital de jour pour enfants psychotiques mais quand j'ai commencé à évoluer pour l'aide sociale à l'enfance, j'ai découvert à quel point certains parents étaient capables de faire souffrir un enfant. Ce fond reste scandaleux et inadmissible, de sorte que nous gardons toujours cette idée là en tête de nous enfuir, en changeant de service ou par d'autres moyens. Le turnover est, de fait, très important dans nos services alors que les enfants ont besoin de continuité.

Un autre trait de notre métier est l'incompréhension. Comment pourrions-nous comprendre que des parents puissent en arriver à une telle maltraitance ou qu'un enfant puisse fuguer pour retrouver sa mère ou son père vu les coups qu'il a pris ?

L'éducatif trouve alors très vite ses limites, d'où la nécessité de se former et de travailler de façon pluridisciplinaire.

J'utilise souvent la métaphore non pas d'Orphée aux Enfers mais du fond d'un puits. Les enfants qui nous sont confiés se trouvent dans un tel chaos intérieur, dans une telle difficulté à nouer des relations, qu'il nous faut vraiment aller les chercher au fond de leur puits. Pour ce faire, une assistance familiale doit absolument y aller encordée car sinon, c'est elle qui va rester au fond du puits avec l'enfant. Ceci nécessite évidemment une grande confiance entre professionnels puisque nous allons devoir tolérer des erreurs ou des défaillances. Par exemple, pour nouer une relation très forte avec un enfant de 13 ans qui se trouvait pourtant en très grandes difficultés, une assistante familiale m'avait raconté s'être couchée par terre pendant des heures avec lui pour faire mine, comme lui, de tirer avec une mitraillette... Il va de soi que cette façon de procéder ne s'apprend pas dans les écoles d'assistantes familiales et nous pourrions multiplier les exemples de ce type.

Lorsqu'elles se trouvent au fond du puits, certaines assistantes familiales en oublient leurs propres enfants ou négligent leur vie conjugale. Le travailleur social, qui est lui aussi « encordé » auprès d'elle, peut lui-même être très vite contaminé par ces troubles et nous nous retrouvons alors dans des situations très délicates. Nous retrouvons là le rôle du

psychologue et du chef de service, qui doivent également faire partie de la chaîne d'encordage.

J'essaierai, à présent, de vous proposer quelques idées pour se sortir de cette situation, le principe étant avant tout d'organiser le service à partir des besoins des enfants.

Lorsque j'ai été nommé à la tête du placement familial de Joinville, il s'agissait du temps heureux où notre Direction ne nous donnait que des objectifs qualitatifs, même si nous veillions toujours à avoir un taux d'activité satisfaisant. En 1996, l'objectif était surtout d'éviter les ruptures à l'adolescence. Avec le recul et la pratique quotidienne, nous pouvons considérer aujourd'hui que cet objectif a été tenu, en ce sens que nous pratiquons certes des orientations mais tout en nous efforçant d'assurer une continuité dans la prise en charge.

En toute logique, l'organisation du service doit s'opérer en fonction des besoins des enfants. Ceci concerne aussi les congés des assistantes familiales. Je sais que des placements familiaux prévoient systématiquement deux jours en dehors de la famille d'accueil mais je considère que ce mode de fonctionnement n'est pas pensé en fonction des besoins de l'enfant mais en fonction des congés de l'assistante familiale. Ceci n'empêche évidemment pas de prévoir des relais et d'organiser les congés. Pour autant, lorsqu'une admission a lieu au mois de mai, nous prévenons l'assistante familiale qu'elle sera peut-être amenée à renoncer à ses congés l'été suivant pour maintenir le droit de visite des parents. L'important est d'en parler suffisamment en amont.

Le choix de l'assistante familiale est évidemment primordial. Par exemple, si une assistante familiale doit partir à la retraite dans trois ans, nous n'allons pas lui confier un bébé de la pouponnière. L'embauche des assistantes familiales doit elle-même s'appuyer sur cette notion du besoin de l'enfant.

Les enfants confiés sont accueillis au placement familial de Joinville mais non pas directement chez l'assistante familiale. Le domicile de cette dernière est un lieu préservé de toute intrusion familiale. Cette façon de fonctionner ne pose pas de problème si elle est expliquée dès le départ aux parents. *A contrario*, nous avons consenti un jour une exception car le placement s'opérait dans d'excellentes conditions et sachant que nous faisons évidemment tout pour favoriser le passage de l'une famille à l'autre, notamment aux yeux des enfants. Nous avons donc proposé à la mère de visiter la chambre de son enfant dans la famille d'accueil. Or, la mère est revenue totalement effondrée, considérant qu'elle ne pourrait jamais offrir cela à sa propre fille. Il s'agissait donc pour elle d'une blessure que nous avons provoquée totalement inutilement en proposant cette visite.

D'une manière générale, nous essayons de valoriser tout ce que le parent peut apporter de positif. Je pense notamment à une mère SDF et qui se trouvait dans une situation terrible d'autodestruction mais qui mettait un point d'honneur à toujours amener un objet pour sa fille. Je considère qu'il n'est pas possible de réussir un placement sans travailler avec les parents. Ceci implique aussi d'oser leur parler de leurs difficultés vis-à-vis de l'enfant. Pour cette même mère alcoolique par exemple, il nous est déjà arrivé de lui demander si elle a vraiment envie que son enfant la voie dans l'état où elle se trouvait.

Toujours selon le principe d'organiser le service en fonction des besoins de l'enfant, les conseils de la vie sociale que nous animons avec les parents et les enfants constituent souvent de grands moments de joie. Nous évoquons, à cette occasion, des questions plus institutionnelles, en invitant notamment les participants à émettre des propositions pour améliorer notre service. Un parent m'avait notamment expliqué qu'il fallait que j'arrête absolument de parler la « douleur du placement » puisqu'il se trouvait de toute façon auparavant dans une impasse. D'autres parents nous disent que s'ils avaient connu enfants

un service tel que le nôtre, ils ne seraient probablement pas aujourd'hui dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui.

Les enfants souhaitent pouvoir vivre une vie la plus normale possible. Le règlement de fonctionnement de notre conseil de la vie sociale le mentionne d'ailleurs explicitement. Tout doit être entrepris pour éviter que l'enfant puisse être remarqué comme enfant placé. L'enfant doit pouvoir mener sa vie, poursuivre sa scolarité, être invité chez une amie, sortir avec les membres de la famille d'accueil, en fonction de son âge, de ses capacités, de ses apprentissages dans la vie sociale, de ses acquis et de ses qualités ; et non du fait de son statut.

Nous avons établi récemment un règlement de fonctionnement du calendrier de visite avec les parents. Je dois dire que je n'aurais pas été aussi sévère si j'avais dû l'écrire tout seul. Par exemple, le règlement précise qu'un enfant ne doit pas attendre plus d'une demi-heure son parent. Il est intéressant pour nous de sortir de notre position de toute puissance mais, au contraire, d'essayer d'établir ensemble des règles de fonctionnement. Bien sûr tous les parents ne participent pas à ces réunions, comme dans toute instance démocratique.

Les enfants voudraient certes pouvoir vivre une vie la plus normale possible mais nous devons garder à l'esprit que ces enfants ont un passé traumatique. Pour autant, certains parviennent à s'en sortir. Certains d'entre eux parviennent à décrocher le bac et à réaliser des études supérieures. Mais on ne guérit pas tout : un autre enfant, dont la mère avait connu trois comas éthyliques pendant sa grossesse et qui a été abandonné à l'âge de deux ans, aura bien sûr toujours besoin d'un accompagnement médicalisé. Il vient de signer son premier contrat d'ATJM.

L'aide sociale à l'enfance se doit de protéger les plus vulnérables. Trop souvent, le placement ne concerne que les enfants les plus âgés, les « petits derniers » étant laissés avec les parents. Cette façon d'oublier de penser la séparation précoce peut évidemment engendrer des dégâts considérables, comme vient de le rappeler Janine Oxley. Un enfant était resté ainsi durant toute sa première année « collé » auprès d'un père violent qui dénigrait totalement sa mère. Cet enfant a développé une violence inouïe tandis que ses autres frères et sœurs qui avaient été placés s'en sortent désormais beaucoup mieux. De fait, les bacheliers dont je viens de parler ont tous en commun une séparation précoce et une prise en charge adaptée.

La culpabilisation dont on assomme régulièrement les parents dans les tribunaux pour enfants est également très destructrice. Nous n'arrivons pas à envisager la question sous l'angle du statut. Par exemple, un père dont la compagne était décédée assez tôt avait des liens réguliers avec ses enfants mais était lui-même un grand malade, qui vivait constamment dans le noir, qui ne pouvait se réveiller que la nuit et qui était incapable de travailler. Pour autant, c'était un homme intelligent et qui apportait beaucoup à sa fille. Par contre, les rendez-vous au tribunal le rendaient totalement malade, où on lui reprochait de se reposer sur le placement familial. J'ai évoqué avec lui la notion de délégation d'autorité parentale partagée, c'est-à-dire qu'il pouvait conserver l'autorité parentale tout en la partageant avec le service. Ce père était ravi qu'on ne lui demande pas de revenir tous les ans devant le juge des enfants. Ce père est alors devenu beaucoup plus régulier, simplement, parce qu'il n'avait plus cette appréhension des rendez-vous devant le juge des enfants.

Le Docteur Hana Rottman évoque les trois fonctions d'un placement familial. La fonction d'accueil est la plus évidente. Elle est centrée sur l'accueil dans sa dimension corporelle, affective et socialisante. La fonction référente vise à intégrer et unifier les différentes parties de la vie de l'enfant pour lutter contre le morcellement et le clivage. Cette notion est

extrêmement importante. Je pourrais notamment citer un département ayant opté pour une organisation avec un service pour soutenir la famille d'accueil (sans connaître l'enfant) et un autre service pour soutenir l'enfant (sans connaître la famille d'accueil)... Ces deux services évoluent dans deux lieux différents et ne se parlent jamais. Il va de soi qu'aucun des deux ne connaît réellement l'enfant.

Toujours selon le Docteur Hana Rottman, il est souhaitable que le référent soit unique et le même pour accompagner l'enfant dans tous ses lieux de vie et toutes ses interactions, en particulier avec sa famille d'accueil et avec ses parents. Il établit le lien pour l'enfant entre ces différents lieux, en l'y accompagnant et en ayant partagé les événements et les émotions et en les lui nommant pour qu'ils soient représentables, constituant ainsi un moi auxiliaire. Il est le témoin empathique, l'interlocuteur, le confident. Il peut être aussi le mauvais objet : objet de transfert, support de déplacement, support d'abréaction. Il est aussi le médiateur, tiers garant de la réalité, qui partage ce vécu et qui imagine ce qu'il comporte d'affect et d'interactions, qui peut mettre les choses en mots, fournir les outils de la représentation.

La fonction d'élaboration se rapproche du soin psychiatrique *stricto sensu*. Elle est réalisée ou impulsée par le psychologue mais tous les membres de l'équipe y concourent. Elle est remplie dans sa continuité par le travail des deux membres de l'équipe (le travailleur social et le psychologue), unis dans un tandem stable autour du suivi de l'enfant durant tout son séjour dans le service. Cela signifie de prévoir des temps de travail commun et de s'entendre sur les priorités du soin et les actions à mener.

J'y ajouterai une fonction institutionnelle, pour que le placement familial puisse être le représentant de l'institution vis-à-vis des partenaires extérieurs et vis-à-vis des parents.

Pour conclure, j'aimerais vous lire un extrait de « *L'éduc et le psy* » de Jean Cartry et Paul Fustier, extrait que je lis aux assistantes familiales dans les réunions de familles d'accueil. Paul Fustier écrit ainsi :

« Je n'ai pas très envie de répondre à ta lettre, comme s'il s'agissait pour moi d'un objet fragile et de grande valeur qu'on risquerait de détruire en le touchant. Je crois que cela veut dire que le lien que vous réussissez à maintenir avec Éric me semble tellement délicat qu'à y mettre mon nez, je pourrais bien lui nuire en n'en comprenant pas la subtilité. Avec Janine, vous proposez aux enfants que vous accueillez une forme de prise en charge qui, par la durée comme par la gestion du temps quotidien, nécessite une très forte présence en continuité. Et c'est à partir de cette densité du temps passé ensemble que s'effectue votre travail. »

Je pense que cette notion de « densité du temps passé ensemble » constitue un bel hommage aux familles d'accueil.

Échanges avec la salle

Janine OXLEY

J'ai beaucoup apprécié cette manière d'engager le travail autour de l'enfant. Il est important d'entrer dans un partenariat profond, où les difficultés peuvent s'exprimer. *A contrario*, nous avons trop souvent tendance à ne considérer que nos mauvais choix plutôt que de nous demander ce que nous pourrions faire pour accompagner l'assistant familial.

Les conseils de vie sociale sont un outil extrêmement intéressant. J'ai vu des parents totalement délirants par ailleurs participer de façon très sérieuse à ces conseils. Les plus mal à l'aise sont souvent les familles d'accueil car la confrontation aux parents est souvent un moment délicat pour elles.

Christian ALLARD

Nous avons réglé ce problème en laissant la parole aux enfants. Il faut savoir que le conseil de vie sociale fonctionne à partir de deux collèges. Comme les enfants du collège/enfants ont demandé à pouvoir venir sans leur famille d'accueil, nous avons choisi une famille d'accueil qui accueille un bébé, de sorte qu'il n'y a pas de confrontation directe entre les parties. Quant au collège/Parents, nous avons choisi une assistante familiale qui accueille un enfant pupille dont le tuteur ne vient jamais.

Isabelle PERRIN, département du Cher

Comment gérez-vous tout ce que le parent peut apporter comme négatif (vêtements inadaptés, string de la maman etc.) ? Je trouve également que vous êtes un peu sévère voire injuste avec les services de l'ASE lorsque vous dites que nous laissons trop souvent les plus vulnérables au domicile. Vous oubliez cet acteur important qu'est le juge pour enfants. Nous assistons parfois à un forcing de leur part pour considérer que l'enfant a besoin de ses parents. Là où il faudrait accepter que le seul moyen de garantir la sécurité de l'enfant soit la visite médiatisée, certains magistrats n'en ont pas bien conscience et nous acculent à lever ces verrous, mettant ainsi l'enfant en danger.

Christian ALLARD

Face à des parents trop pervers ou trop toxiques, la visite « médiatisée » l'est bien souvent par deux personnes, c'est-à-dire que le travailleur social est là auprès de l'enfant tandis que le psychologue est plutôt auprès du parent.

Quant à la première partie de votre intervention, il nous arrive effectivement de filtrer les cadeaux mais tout en indiquant clairement que l'objet n'a pas été transmis. Nous nous autorisons également à ouvrir certains courriers, non sans en avoir préalablement référé au juge des enfants.

Stéphane MARTIN, Département du Vaucluse

En tant que responsable enfance/famille, je suis amené à avoir une relation privilégiée avec les référents socioéducatifs, les psychologues et les personnels qui travaillent au sein du service dans les centres médicaux-sociaux. J'ai une relation exclusivement fonctionnelle avec les familles d'accueil, lesquelles sont gérées par un autre service centralisé. Mes attributions me conduisent également à intervenir en tant que pilote sur le projet pour l'enfant, tant sur le cadre juridique que sur le contenu éducatif. Dans l'exercice au quotidien de cette mission, je suis amené chaque semaine à pratiquer des bilans réguliers des situations voire des entretiens avec les familles.

Cette pratique m'a montré que si l'assistant familial est positionné en théorie comme partie intégrante de l'équipe disciplinaire, dans la réalité un certain nombre d'éléments nuisent au principe d'une approche entre pairs. Mon premier interlocuteur reste bien le référent socioéducatif mais non pas la famille d'accueil, laquelle ne se trouve pas au même niveau dans le processus décisionnaire et dans le traitement de l'information.

D'autres éléments sont également structurants. Le premier de ces éléments concerne le niveau de qualification. Par ailleurs, la famille d'accueil est certes salariée mais elle ne bénéficie pas d'un statut d'agent public. Il y a là un facteur de détermination des rapports entre professionnels au sein de l'équipe pluridisciplinaire. La manière dont ce contrat de travail se met en œuvre, avec des CDI de droit public qui mettent en réalité les travailleurs en situation de précarité, induit aussi des relations particulières. Les systèmes d'évaluation qui sont à l'œuvre dans la collectivité ne suivent pas non plus les mêmes formes que pour les autres agents. Le référent est placé dans une position ambiguë puisqu'il produit de l'écrit qui peut avoir une influence sur la manière dont le travail de la famille d'accueil peut être apprécié.

Quels seraient, par conséquent, les leviers d'amélioration qui pourraient favoriser une meilleure place des familles d'accueil tout en conservant cette dimension de la spécificité de l'accueil ?

Christian ALLARD

Je ne prétends pas fournir un modèle. Les assistantes familiales, chez nous, sont membres à part entière de l'équipe, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de décision prise où elles n'auraient pas été associées. Elles ne sont pas subordonnées au travailleur social. Elles ont un chef de service, c'est-à-dire moi en l'occurrence. Parce qu'elles sont engagées dans une relation, les assistantes familiales sont elles-mêmes différentes d'un enfant à l'autre. Autrement dit, on ne peut pas évaluer une professionnelle à partir de sa relation avec un enfant.

Une intervenante

Dans une institution comme celle où je travaille avec plus de 500 assistants familiaux et un nombre croissant d'enfants à confier, la qualité de préparation que vous venez de décrire n'est plus possible. Dès lors, devons-nous déléguer ce travail à une association ou bien trouver d'autres moyens pour pallier cette situation, qui provoque forcément l'insatisfaction des travailleurs sociaux ?

Anne-Marie MARTINEZ

Je voudrai préciser qu'il ne faut pas confondre l'assistant familial et la famille d'accueil. On ne recrute pas des familles d'accueil. La famille d'accueil n'est pas un salarié : on ne recrute pas une famille d'accueil. Nous reproduisons à chaque fois cette ambiguïté. Nous sommes aujourd'hui face à des tensions, des « forces tectoniques » très fortes entre la définition de l'assistant familial, salarié membre d'un dispositif qui est en train de se professionnaliser, et la notion d'accueil en famille. Les strictes logiques de professionnalisation peuvent parfois conduire à écraser les droits des enfants.

Je suis directeur d'un établissement associatif qui compte 196 assistants familiaux et je n'ai absolument pas les moyens de pratiquer l'évaluation annuelle pour ce très grand nombre de salariés. Qu'il s'agisse du monde associatif ou institutionnel, le dispositif de placement familial souffre de ne pas être reconnu. Il faudrait quadrupler l'équipement et reconnaître que ces enfants ont les mêmes besoins que les autres. Or entre notre prix de journée et celui d'un accueil collectif, le coût va tout simplement du simple au double.

Laurent SOCHARD

Il faudra probablement creuser la notion « d'engagement » qui a été évoquée ce matin. Je retiens également le terme de « résistance » ainsi que la question de l'histoire et de la filiation. Une institution n'est pas un « machin » issu de nulle part mais une construction élaborée par des hommes et des femmes. Il y a là un vrai parallèle à trouver avec ce travail de construction qui doit être mené auprès de ces enfants.

Les enfants accueillis peuvent-ils mener une vie ordinaire quand leur situation ne l'est pas tout à fait ?

Laurent SOCHARD

Nous avons été assez surpris lors de nos travaux préparatoires de constater que cette question de la « vie ordinaire » n'avait apparemment pas fait l'objet de recherches spécifiques. À l'heure de la réémergence de la notion du « savoir des usagers » - Michel Foucault parlait, dès les années 1970, du « retour des savoirs assujettis » - nous avons certainement beaucoup à apprendre de ces savoirs dits « situés », qui peuvent utilement compléter les savoirs théoriques et universitaires.

Madame MARTINEZ va donc maintenant nous interroger sur la façon, pour le dispositif familial, de montrer à l'enfant que ce monde adulte « de suppléance » que l'on va lui proposer tient suffisamment la route en termes d'autorité.

Anne-Marie MARTINEZ, directeur de l'unité d'accueil familial Jean Coxtet (Paris et Seine-Saint-Denis)

La vie ordinaire de ces enfants placés en familles d'accueil constitue aussi ma vie professionnelle ordinaire puisque je suis directeur d'un établissement associatif. Je suis aussi membre fondateur de l'Atelier 2AF (Avenir de l'Accueil Familial).

En 1980, j'ai eu à la fois la chance professionnelle et la surprise d'arriver dans un service départemental héritage de l'assistance publique. J'ai été responsable de ce service pendant plus de 18 ans et j'ai connu les premiers effets du statut des assistants maternels en 1977. J'ai reçu à ce moment des premières assistantes familiales qui pleuraient sur leur calcul de retraite, toute leur activité ayant été renvoyée à la domesticité. Je reste convaincue que ce métier, qui s'opère dans le secret des maisons, est encore par trop disqualifié, comme si le fait d'élever les enfants était sans noblesse et ne méritait pas reconnaissance.

Le rapport Bianco/Lamy était pour nous, jeunes professionnels qui évoluions dans cet espace très particulier qui résonnait encore des convois et de la vêtue, une véritable avancée.

L'établissement que je dirige fait partie de l'association Jean Coxtet, association qui développe une mission éducative dans 28 établissements de l'Île-de-France. Notre établissement Jean Coxtet accueille 350 jeunes de zéro à 21 ans. Je suis directeur depuis janvier 2013 de cette structure, qui regroupe 270 salariés dont 196 assistants familiaux.

La vie des enfants placés qui vivent en familles d'accueil pourrait passer pour ordinaire, à l'inverse de celle des jeunes placés en établissement. Elle est cependant marquée par une complexité peu reconnue et par beaucoup plus de précarité qu'on ne le croit.

Les plus petits disent qu'ils vivent « chez tata », les adolescents disent plus souvent « chez ma tante » pour couper court aux questions dérangeantes. Pour ces enfants, une « vie ordinaire » procède de l'articulation et de l'équilibre entre le droit, l'éducation et la clinique. Je fais toutefois le constat aujourd'hui d'une inflation absolument invraisemblable des aspects légaux et réglementaires, au détriment de l'éducation des enfants et des aspects cliniques.

Le quotidien des enfants placés en accueil familial répond à trois questions très prégnantes :

- Qui ?
- Quand et combien de temps ?
- Pourquoi ?

Sur qui l'enfant peut-il compter ? Quels sont les adultes qui vont être autorisés et sur lesquels il va pouvoir prendre appui ?

Quand et combien de temps, c'est pour les enfants la question de l'attente, celle de l'incertitude, celle du temps de l'enfant qui est, trop souvent, soumis à la réalité institutionnelle ou à la réalité parentale.

Le pourquoi renvoie à la question de l'histoire familiale, celle de l'origine et celle de la place de l'enfant dans cette histoire, dans une construction d'une explication qu'il faudra qu'il se

bâtisse lui-même à partir des éléments qui vont lui être accessibles mais aussi à travers la lecture des professionnels dont l'enfant devra faire sa propre version.

Le placement familial, pour l'enfant déplacé, ce peut être un endroit pour se raconter autrement son histoire. C'est une histoire paradoxale, bien sûr, qui va à l'encontre de l'opinion commune et qui vient opposer deux principes, deux propositions : « *Je suis l'enfant de ma mère mais elle ne m'élève pas. Je suis l'enfant de mes parents mais je ne vis pas comme eux. Je ne suis pas comme eux. Je grandis dans cette famille mais je ne suis pas de cette famille. Pourtant, avec le temps, j'en suis aussi mais je reste l'enfant de mes parents* ».

Il y a là des éléments de résistance qui ne peuvent pas céder à la simplification

Là où les enfants ont besoin de sécurité pour grandir, ce qui me frappe dans la situation des jeunes que je rencontre, c'est que leur vie quotidienne est marquée par un fort sentiment de précarité et d'incertitude. Qui décide pour eux ? Qui va s'occuper d'eux ? La précarité des premières relations qu'ils ont construites avec leurs parents est doublée de l'incertitude quant aux figures de référence suppléantes que nous leur proposons. En effet, l'éducateur, le référent ASE, le juge et même la famille d'accueil peuvent changer, leur environnement peut être fortement modifié sans qu'ils n'y puissent rien. Déplacés, ces enfants ont déjà perdu une ou plusieurs fois leurs repères. Nous les voyons souvent désarmés, flottants. Cette succession de ruptures a pour symptôme cette incapacité qui les caractérise souvent à mettre en récit leur propre vie, faute qu'une figure permanente et fiable ait pu le faire pour eux et avec eux.

Ces jeunes connaissent un parcours haché, qui est marqué de pertes, d'incertitudes et d'attente. Faire attendre l'enfant en protection de l'enfance, c'est une constante : nous sommes très forts pour cela. L'enfant attend son parent, qui ne vient pas toujours. Il attend son référent, qui est pris par d'autres urgences et qui ne vient pas le voir assez souvent au domicile de la famille d'accueil. Il attend l'audience et il la redoute, comme un temps qui renforce périodiquement son sentiment d'insécurité. L'enfant attend enfin régulièrement qu'un adulte légitime puisse signer le papier pour être inscrit au sport, pour partir en voyage de classe comme tous ses petits camarades. Il attend parfois longtemps.

Pourtant, nous savons que la sécurité des enfants passe par une certaine prévisibilité et par des garanties de permanence dans le temps. Car il faudrait pouvoir *grandir* en placement familial : c'est bien de cela dont il s'agit pour la plupart des enfants qui sont placés pour plusieurs années dans nos services.

C'est au domicile des assistants familiaux que la mission éducative va se déployer au quotidien. Nous savons aussi que l'immersion en famille d'accueil s'appuie sur des dispositifs qui garantissent les droits des usagers mais reste une offre de service très particulière dont les effets seront nécessairement durables sur l'enfant, avec les liens qu'il va construire avec chaque membre de la famille et les influences dans lesquelles il va grandir. Cette question des influences est d'autant plus délicate en France où nous nous interdisons toute vision communautaire, contrairement à l'Angleterre par exemple où le placement s'opère prioritairement dans sa communauté d'origine.

La famille d'accueil ne correspond pas à un modèle uniformisé et aseptisé. Nous n'en sommes pas encore à un règlement intérieur unique pour toutes les familles d'accueil.

Cette relation construite en accueil familial avec un adulte tuteur permanent et les effets induits sur le développement de l'enfant devraient nous amener à reconnaître la place que l'enfant tient dans la famille d'accueil (et réciproquement).

Il s'agit donc de répondre, au travers d'une offre particulière de service, à une mission *éducative*. Je crois certes beaucoup également aux effets thérapeutiques de la protection exercée mais force est de constater que ce n'est pas la mission qui est attendue.

Pour la grande majorité de nos services, 85 % des jeunes qui sont accueillis chez nous relèvent de décisions judiciaires. Le placement au titre de l'article 375 s'opère dès lors que les conditions d'éducation compromettent gravement les conditions du développement de l'enfant. Il s'agit bien d'un acte qui n'est pas du tout usuel et habituel. Notre rôle et notre mission sont donc bien de mettre en place les conditions d'une *éducation* suppléante, c'est-à-dire que le placement ne saurait se résumer à une simple mise à l'abri.

Dans le règlement de fonctionnement de l'établissement que je dirige, nous avons introduit l'idée que l'enfant devait vivre de la manière la plus banale possible. Cette banalité de la vie ordinaire vécue en famille, à l'école, dans le quartier, constitue pour l'enfant placé dans une famille d'accueil le moyen et levier de l'intervention pluridisciplinaire pour soutenir sa construction psychique.

Nous nous heurtons à ce moment-là non seulement au cadre légal mais aussi à l'idéal de la place des parents et aux limites de la réalité.

Nous sommes certes convaincus que le travail avec l'enfant séparé doit obligatoirement inclure la question de sa famille et de leur avenir commun, indépendamment de la question de son retour. Pour autant, au-delà de mettre à l'abri un enfant, la décision de placement vient par elle-même profondément modifier la trajectoire de l'enfant et modifier son avenir. Les parents ont clairement conscience de cette réalité et ils la redoutent.

Il faut évidemment beaucoup de temps pour qu'un parent puisse supporter l'idée même de l'accueil familial. Lorsque cette relation devient tolérable pour le parent, le travail entrepris en amont va rendre possible l'information directe et rapide pour que le parent exerce sa part d'autorité parentale. *A contrario*, très souvent les parents sont extrêmement réticents pour signer toutes sortes de papiers, ces parents ayant le sentiment qu'il s'agit là de l'ultime forme d'abdication de leur part.

Dès lors, comment dans nos services accueillir les parents, les rassurer et leur garantir une place, des droits, sans pour autant rendre la vie de leur enfant impossible ?

Je vais vous présenter deux exemples, qui ne reflètent heureusement pas la majorité des situations mais qui montrent bien comment cette dualité peut parfois poser problème, notamment du fait que la temporalité des parents n'est pas nécessairement la même que celle des enfants. Ces exemples illustrent comment l'inflation des positions légales et réglementaires protectionnistes pour chacun des acteurs institutionnels peuvent générer à l'égard des enfants des retards, des absences de réponses et des positions rigidifiées qui vont conduire à des situations de maltraitance institutionnelle.

Mathis a été accueilli à l'âge de six mois à la pouponnière et présentait à ce moment-là des signes importants de souffrance physique et psychique. Décrit comme un bébé hyper-vigilant, il est difficile à sécuriser et encore aujourd'hui, son évolution nous inquiète. Nous constatons encore les conséquences de ses premiers mois de vie avec sa mère. Un bébé n'a pas le temps d'attendre trop longtemps que la réponse à ses besoins primaires soit satisfaite. La vie ordinaire d'un bébé est extraordinairement soumise à une multitude de conditions qui vont garantir ou compromettre son évolution future. Les repas à l'heure, la propreté nécessaire, les soins d'hygiène sont évidemment essentiels mais ne suffiront pas pour que le bébé puisse accéder au développement de ses capacités relationnelles et langagières et à un développement psychique et intellectuel satisfaisant.

Pour Mathis, le temps des institutions et l'absence d'intervention protectrice ont constitué un facteur aggravant non seulement au tout début de sa vie mais aussi dans la situation que je vais vous décrire.

Mathis a alors quatre ans lorsqu'il s'est coincé les doigts dans la portière d'une voiture. L'assistante familiale l'a conduit aux urgences de l'hôpital tout en appelant notre service pour prévenir le cadre d'astreinte. Comme vous le savez en effet, l'assistante familiale n'a aucune compétence pour exercer l'autorité parentale.

Le médecin des urgences estime qu'effectuer rapidement une intervention sous anesthésie générale limitera les séquelles de l'écrasement. Nous cherchons immédiatement à contacter la mère et le père de Mathis, aucun d'eux ne répond. Nous alertons le service gardien, d'abord la circonscription puis l'inspecteur ASE, que nous finissons par joindre directement. Ce responsable administratif refuse de prendre position, ce qui est logique du point de vue du droit. Il nous dirige vers le magistrat, auquel une note est adressée en urgence par fax. Il est plus de 18 heures et nous savons que nous ne joindrons plus aucun service. Le lendemain, le magistrat refuse de se substituer et de déléguer. Il considère qu'il n'y a pas de risque suffisant pour permettre une décision de délégation partielle.

Plus de 48 heures vont s'écouler. Heureusement, Mathis ne souffre pas puisque la prescription d'antalgique ne relève pas exclusivement de l'autorisation parentale. Le médecin hospitalier, pour sa part, ne se décide pas à intervenir sans accord d'un représentant légal car la situation médicale ne présente aucun caractère de risque vital.

Finalement, le père de Mathis va prendre contact au matin du troisième jour. Nous lui expliquons la situation et il se rend immédiatement à l'hôpital pour signer les autorisations nécessaires. Le doigt de Mathis sera finalement amputé d'une partie de la phalange écrasée, faute d'intervention à temps. Je peux vous dire que cette situation continue encore aujourd'hui de me mettre en colère.

Peut-on éduquer un enfant sans exercer une autorité quotidienne légitime ? Qui éduque et avec quelle autorité ?

Moins grave en apparence mais tout aussi ravageuse est la carence de légitimité éducative qu'induit notre système et qui place souvent les assistants familiaux et leurs familles en situation de simples exécutants de mesures de mise à l'abri d'enfant ou de jeunes. Pour ces derniers, la suppléance exercée ne s'accompagne d'aucune reconnaissance des effets au long cours d'une relation au sein d'une famille d'accueil qui est non sécurisée et non légitimée.

Car pour éduquer, il faut y être autorisé, c'est-à-dire pouvoir exercer une certaine autorité.

Comment les assistants familiaux et les autres adultes des cellules d'accueil peuvent-ils se comporter dans leur relation ordinaire journalière avec les enfants que nous leur confions ? Comment rappeler les règles élémentaires de conduite sociale à l'enfant quand celui-ci constate que « tata » ne s'autorise pas à signer le carnet de correspondance ? Tata qui ne sait pas quoi répondre à son médecin traitant quand il lui demande quand il pourra pratiquer le rappel de la dernière vaccination, tata qui est contrainte de demander au service une autorisation pour la moindre sortie scolaire, tata qui doit sans arrêt se justifier pour inscrire l'enfant à la cantine ou au centre aéré etc. Comment cet enfant peut-il prendre au sérieux l'assistante familiale dans l'exercice quotidien de l'autorité éducative ? Ces situations vont renvoyer régulièrement les jeunes vers le caractère non ordinaire, c'est-à-dire précaire et imprévisible, de leur situation et cela va fragiliser de fait leur construction personnelle.

Samuel a dix ans et demi. Il a été confié en accueil familial depuis l'âge de deux ans et demi. Il a été laissé bébé sans appui auprès d'une mère délirante et sans soin. Il a vécu tout le temps de sa petite enfance dans ce chaos physique et psychique, de sorte que l'assistante familiale qui l'a accueilli à deux ans et demi parle encore avec effroi de l'état catastrophique dans lequel elle l'a trouvé.

Aujourd'hui, huit années après, Samuel est en très grandes difficultés relationnelles. Il refuse toute frustration, toute autorité. Il montre une agitation physique constante et ne supporte aucune contrainte. Lors d'une dernière crise il y a quelques semaines, nous avons dû le conduire dans un service pédiatrique d'urgence. Ce sont les pompiers qui l'ont accompagné, avec l'assistante familiale et sa référente éducative. J'ai reçu Samuel quelques jours après avec ces deux professionnels pour évoquer avec lui la suite de sa prise en charge.

Ce qui m'a le plus frappée dans les réponses de Samuel, c'est sa réplique péremptoire au sujet de l'autorité. Personne n'a d'autorité sur lui. Personne, et surtout pas « tonton », le père d'accueil, personnage relégué par Samuel (mais sans doute aussi par notre logique institutionnelle) à un rôle auxiliaire de chauffeur, jardinier, porteur de courses et de valises, chargé de réparer les dégâts matériels ou de repeindre les chambres.

Samuel m'indique clairement que ce n'est pas tonton qui décide. C'est tata, parce qu'elle est payée, et puis moi, parce que je lui ai expliqué que j'étais le directeur de l'établissement.

Cette autorité dans la légitimité quotidienne, cette autorité dont l'enfant a besoin, celle qui borne l'espace et qui contient l'angoisse qui monte, cette autorité est refusée violemment par Samuel et, la situation empirant, il perd aujourd'hui après huit années de vie commune, le soutien de sa famille d'accueil, qui ne veut plus se charger de son éducation. Il perd aussi sa place auprès d'eux.

Comment peut-on éduquer un enfant sans exercer une autorité quotidienne légitime ?

Pour répondre, je vous propose de faire référence à l'ouvrage de Didier Houzel « *Les enjeux de la parentalité* » :

« Depuis une cinquantaine d'années, de nombreuses recherches ont montré l'importance sur le développement psychique de l'enfant et pour sa santé mentale des soins affectifs et éducatifs qui lui étaient prodigués par son entourage. (...) Qu'ils le veuillent ou non, les adultes amenés à prendre en charge un enfant séparé de ses parents sont investis d'une forme d'exercice de la parentalité. Ils font, au contact des enfants qui leur sont confiés, une certaine expérience de la parentalité et ceci parce qu'ils assurent la pratique de la parentalité qui concerne les tâches effectives objectivement observables d'éducation. »

Par « expérience de la parentalité », nous entendons l'expérience subjective de ceux qui sont chargés des fonctions parentales. C'est le niveau d'analyse qui correspond à l'expérience effective et imaginaire de tout individu impliqué dans un processus de parentification. Or ce processus n'est pas à l'œuvre que chez les assistants familiaux. Les conflits d'équipes en accueil familial sont parfois féroces car ils s'appuient sur des perceptions archaïques de possession de l'enfant. Ce processus, nous le connaissons chez les personnels soignants, chez les auxiliaires de puériculture, sur les personnels éducatifs en foyer etc. Nous en connaissons le prix nerveux et psychique dans le corps-à-corps que certains enfants ou certains adolescents nous imposent. Sur le plan institutionnel, nous en reconnaissons la puissance et la réalité au travers des espaces d'analyse des pratiques que nous prévoyons pour les intervenants surexposés (analyse des pratiques que les autorités tarifcatrices acceptent de financer).

Personne ne peut contester que les professionnels qui interviennent en protection de l'enfance exercent une pratique quotidienne de la parentalité. Sur ce point, il est important de rappeler qu'éduquer un enfant implique d'entrer avec lui dans un processus de désir d'éducation et de transmission. Pourtant, cette pratique de la parentalité n'est limitée qu'aux « actes usuels », dont la Cour d'appel a donné en 2011 la définition suivante : ce sont des actes de la vie quotidienne, sans gravité, qui n'engagent pas l'avenir de l'enfant, qui ne donnent pas lieu à une appréciation de principe essentielle, qui ne présentent aucun risque grave apparent pour l'enfant ou encore, même s'ils revêtent un caractère important, ce sont des actes qui s'inscrivent dans une pratique antérieure non contestée.

Lorsqu'un enfant voit son équilibre gravement compromis par les conditions de vie de ses parents et que l'on nous indique, par ailleurs, que l'acte usuel de ceux qui font suppléance « *ne doit pas toucher à l'antériorité des pratiques non contestées* », comment résoudre une telle contradiction ? L'acte fondamental de séparation de l'enfant d'avec ses parents, le tout pour répondre à des conditions de vie et d'éducation qui compromettent gravement son développement, est, à mon avis, un acte d'une exceptionnelle gravité. En utilisant cette notion de « pratiques antérieures non contestées », il me semble que nous faisons peu de cas des premières conditions de vie et d'éducation des enfants, face auxquelles un magistrat a justement pris le risque de prononcer une mesure forte et qui va à l'encontre du droit pour l'enfant et ses parents de vivre en famille. Ou alors, nous pourrions imaginer de décider que séparer un enfant de sa mère resterait un acte sans gravité qui n'engage pas l'avenir de l'enfant... ?

« L'acte usuel » (article 372.2 du Code Civil) correspond à une notion relativement encore indéfinie et qui a fait l'objet de « listes à la Prévert » de la part de certains services départementaux pour tenter de répondre aux situations quotidiennes auxquelles les adultes en situation de suppléance doivent faire face. Nous connaissons tous ces textes et nous savons que leur application sur le terrain va nous conduire, dans le meilleur des cas, à ajuster des limites selon l'évolution de chaque situation et, dans le pire des cas, à supporter des situations telles que celle que Mathis a dû vivre.

La question des vaccinations recommandées, celle de la transmission entre médecins d'éléments relatifs au suivi médical antérieur au placement, les suivis médicaux et les traitements psycho thérapeutiques, le passage à la classe supérieure, le choix de la langue vivante, l'orientation MDPH, l'autorisation pour que le jeune soit photographié sur la photo de classe annuelle, la participation à des sorties ou activités scolaires avec nuitées, la primo inscription scolaire, la décision d'autoriser l'enfant à quitter l'établissement scolaire en cas d'annulation du dernier cours, l'orientation par un médecin généraliste vers une consultation spécialisée, le choix de tresser les cheveux, le droit se rendre à la fête anniversaire d'un copain d'école etc. sont des actes considérés comme non usuels et qui requièrent donc un accord explicite des parents, acte par acte.

Je rappelle que la fonction éducative suppose l'autorité de l'éducateur vis-à-vis de l'éduqué. C'est une position asymétrique qui va légitimer la parole et les décisions de l'adulte majeur vis-à-vis de l'enfant mineur. Cette fonction suppose une certaine latitude et une certaine confiance. C'est de cette autorité, exercée par des adultes désignés dans la cohérence et la permanence pour l'enfant confié, adultes qui vont l'intégrer au sein de sa famille d'accueil, que l'enfant va tirer bénéfice pour son développement.

La légitimité vient du dehors. Elle ne peut pas s'autodéclarer. C'est notamment la reconnaissance légale de l'enfant qui confère des droits et devoirs aux représentants légaux que sont les parents. Pour autant, il existe une autre forme de légitimité : celle qui s'acquiert et qui se construit dans l'espace relationnel.

Cette réalité théorisée ne va pas sans difficultés objectives de repérage de légitimité pour les jeunes que nous accueillons. Au-delà des deux situations tragiques que j'ai citées, les jeunes sont trop souvent victimes des petites avanies quotidiennes que leur statut d'enfant placé leur fait vivre.

Parfois les assistants familiaux rapportent des anecdotes surprenantes ou effarantes. Par exemple, une intervention d'une collègue de la PMI qui leur posait l'interdiction de faire figurer l'enfant confié sur les photos de la vie de la famille d'accueil « *car cela pourrait introduire pour l'enfant de la confusion sur qui est sa famille* »... Mais je pourrais aussi vous parler des effets pour l'enfant de son éviction de la famille d'accueil par l'assistant familial qui, au nom de la professionnalisation, ne souhaite pas faire participer l'enfant placé à la fête de famille.

Alors, des jeunes témoignent. Pour préparer cette journée, j'en ai rencontré plus particulièrement trois dont j'avais imaginé qu'ils puissent venir aujourd'hui. Nos échanges ont été d'une profondeur remarquable mais aucun n'a souhaité être présent, ni filmé ni enregistré.

Les trois jeunes interrogés sont très lucides sur les difficultés de leurs parents et sur le caractère chronique de la difficulté familiale. Ils sont placés tous les trois depuis la petite enfance pour des motifs de maltraitance avérée. Ils ont grandi chez plusieurs familles d'accueil successives. Dans tout ce parcours, tous en ont rencontré une famille où ils se sont sentis accueillis vraiment en sécurité, une famille qui les a investis au-delà de la prescription institutionnelle. L'identification à cette famille d'accueil ne s'est pas opérée du jour au lendemain et s'est accompagnée de douleurs existentielles. Ils ont traversé dans leur parcours de vie des questions complexes sur la différence. Les conditions antérieures, la maltraitance, restent un souvenir très présent pour eux mais tous reconnaissent aussi que leurs mères respectives n'ont jamais empêché leur installation en famille d'accueil et que réciproquement, leurs familles d'accueil « de prédilection » n'ont jamais disqualifié ni leurs mères, ni leurs familles.

L'un d'eux, Guillaume, qui a longtemps vécu en foyer, le décrit comme un lieu de très grande violence. Arrivé en famille d'accueil à l'âge de 16 ans, il considère que c'est là qu'il a estimé qu'il pourrait un jour devenir lui-même parent. Il m'a également dit que « l'avantage » du foyer est que l'on n'a pas le temps d'y réfléchir puisqu'il faut constamment se battre. En famille d'accueil *a contrario*, le jeune découvre la solitude et commence à réfléchir.

Un autre de ces jeunes (Bruno) se décrit comme un enfant incompris. Petit puis adolescent, il présentait des troubles du comportement très sévères qui l'ont fait exclure de plusieurs familles d'accueil jusqu'au moment où il a effectué, selon ses propres termes, « *une rencontre* ». Cette famille d'accueil n'a duré que trois ans dans sa vie avant de partir en retraite mais il continue à la voir.

Ces trois jeunes auraient trouvé utile de pouvoir continuer cette « causerie » en invitant des plus petits car, dit Guillaume : « *on nous place en familles, on a tout : à manger, des vêtements, des loisirs, on va à l'école. Mais ce qui nous manque, c'est que l'on discute avec nous, c'est qu'on nous écoute et que l'on prenne plus de temps pour parler.* ». Cette attente de plus de temps avec l'éducateur pour discuter était déjà apparue dans le cadre de notre évaluation interne en 2011 auprès des jeunes de 11 à 20 ans.

En 2014, notre établissement a été associé à des recherches en partenariat avec l'Université de Nanterre et celle du Sussex en Angleterre. La question posée était : en quoi le quotidien en famille d'accueil permet-il à ces jeunes de se projeter dans l'avenir ?

La conclusion en a été que la vie de ces adolescents ressemble à celle de tous les jeunes, que ce soit en Angleterre ou en France. Leurs aspirations sont identiques mais les multiples déplacements et les multiples changements de lieu d'accueil leur imposent de perdre les liens avec leurs amis et les empêchent d'avoir un projet banal comme avoir un portable ou obtenir des permissions de sortie.

En ces temps où tous les dispositifs affirment la primauté de la vie familiale et du soutien à la parentalité, l'accueil familial vient nécessairement et douloureusement questionner la place accordée à l'enfant du côté de ses besoins propres, c'est-à-dire ses besoins qui, du fait de la séparation opérée pour sa protection, ne sont plus confondus avec les besoins des parents.

J'espère vous avoir démontré que la mission éducative sans légitimité et sans autorité n'est pas praticable. L'autorité effective sur leurs enfants vient aux adultes qui deviennent parents par l'expérience et l'exercice de la parentalité. Mais nous constatons tous les jours en accueil familial que l'autorité parentale peut être vacante, incertaine, abusive, en tension, en concurrence ou diffractée entre de multiples intervenants qui ne sont pas toujours légitimés.

Je plaide donc pour une reconnaissance de l'espace occupé au quotidien de l'enfant par les membres de la famille d'accueil, pour une amélioration de la qualité des interactions entre nos services et pour que nous précisions la délégation accordée à l'assistant familial. Car chaque institution fonctionne avec ses logiques et avec ses limites. Nous pourrions donc peut-être espérer une simplification, qui passerait par un double mouvement :

- Celui d'une reconnaissance mutuelle qui conduirait à une répartition un peu plus tranquille et permettant la délégation ;
- Une reconnaissance que la suppléance exercée dans les compétences éducatives et décisionnelles génère des effets pour l'enfant et pour la prise en compte en priorité du temps et des enjeux pour l'enfant.

Il faudrait être plus vigilant aux intérêts de l'enfant et admettre que parfois, cette « substitution » qui était devenue un « gros mot » pour l'accueil familial doit fatalement intervenir dans les situations d'enfants manifestement délaissés. Alors le dépôt d'une requête en délégation d'autorité parentale ne serait plus tabou. Pourquoi nous faut-il aujourd'hui des mois pour nous convaincre qu'un enfant délaissé est aussi un enfant en danger ? Cette attente inutile constitue un vrai scandale.

Il est tentant pour les professionnels de dénier tel ou tel aspect de la parentalité qu'ils sont appelés à assumer à titre substitutif. Les recours légaux existent mais les mettons-nous réellement en œuvre pour protéger l'enfant d'une absence effective d'exercice de l'autorité parentale ? Pourquoi nos services éprouvent-ils tant de répugnance à constater les effets sur l'enfant placé d'une autorité vacante ou d'une autorité abusive ? S'agit-il des derniers restes d'une allégeance collective inconsciente à la puissance de nos propres parents

Je terminerai par la troisième question, celle du pourquoi qui est aussi celle que l'enfant se pose régulièrement.

On croit souvent pouvoir répondre à cette question au travers du dossier de l'enfant, qui constitue pourtant un véritable « monstre » de documents accumulés et qui peut faire véritablement peur. Comme si toute l'histoire et la vie de cet enfant étaient contenues dans ce dossier mythique qui trône sur le bureau du juge ou sur le bureau de l'inspecteur.

Les enfants protégés n'ont pas une vie ordinaire car leur vie est décortiquée, analysée, décrite dans le détail de tout ce qui fait mal, et lue avec la succession des lunettes et des

codes de lecture des différents professionnels qui doivent empiler les écrits sur la famille et sur l'enfant. Cet enfant, ce jeune, a de multiples intervenants auxquels il doit rendre compte : à ses parents, à l'éducateur, au juge, à l'inspecteur, au psychologue de l'ASE voire au comité d'adultes que représente le conseil de famille. Cet enfant ne peut pas avoir une enfance tout à fait ordinaire.

Tout ce qu'il dit, tout ce qu'il pense est examiné, consigné, analysé.

Je veux saluer ici Julie, Benoit et Guillaume qui ont accepté de me rencontrer il y a quelques semaines et qui m'ont laissée stupéfaite devant la puissance de leur réflexion et de leur humanité. Je leur ai dit que si leur vie d'enfant n'avait pas été très ordinaire ni très facile, cette expérience leur a permis de devenir de jeunes adultes vraiment pas ordinaires et je voulais saluer ici leur parcours.

Nous pouvons avoir confiance en ces jeunes, qui sont lucides et courageux mais aussi sensibles et prêts à rencontrer d'autres petits. Nous pouvons aussi accorder notre confiance aux adultes, assistants familiaux, familles d'accueil et référents éducatifs qui les ont accompagnés et éduqués, avec ou sans leurs parents, suivant les moments de leur parcours.

Échanges avec la salle

Saïd MEBARKI, Département de la Drome

Vous avez expliqué que les familles venaient régulièrement au sein de votre institution. Pourriez-vous nous détailler comment se déroulent ces rencontres ?

Anne-Marie MARTINEZ

Ceci est le fruit d'une évolution importante du service. Historiquement, l'un des deux services de départ avait une pratique assez « laxiste » vis-à-vis de l'accompagnement des parents, c'est-à-dire que les parents allaient dans les familles d'accueil, avec à la clé parfois des situations très problématiques. L'autre service était plus « Bergerien » et tenait les parents à une distance probablement trop rigoureuse.

Nous avons donc essayé de faire progresser les deux services vers une relation partagée et à une plus juste distance. Il faut absolument protéger l'espace de vie de l'enfant des intrusions possibles du parent, ce qui n'est d'ailleurs pas si simple aujourd'hui avec les téléphones portables. Par contre, l'espace collectif de l'accueil familial, les locaux d'accueil et de rencontres doivent constituer le lieu partagé et de communication, la « maison d'accueil » de tous ceux qui s'occupent de l'enfant, y compris donc ses parents. Nous avons beaucoup développé les visites médiatisées, si possible sur un rythme d'une rencontre par semaine et par enfant pour les plus petits. Les parents sont accueillis chaque fois que cela est possible *avant* l'admission et avant notre première rencontre avec leur enfant. Les parents construisent avec nous petit à petit une relation pacifiée mais ceci ne signifie pas pour autant que nous acceptons qu'ils aillent voir la famille d'accueil.

Tout cela, ces différentes rencontres prennent énormément d'énergie pour les référents éducatifs mais aussi pour les assistants familiaux et pour les enfants. Leur vie quotidienne est parfois complètement envahie par les déplacements pour aller voir leurs parents. C'est probablement le prix à payer pour essayer de tenir les deux bouts de la chaîne pour l'enfant. Il faut bien voir que beaucoup de parents se trouvent dans une déshérence psychique totale, de sorte que nous sommes le dernier lieu où ils peuvent venir et où ils sont accueillis pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des parents.

Présentation de l'étude 2015 de l'ONED « L'accueil familial, quel travail d'équipe ? »

Ludovic JAMET, chargé d'étude à l'ONED

L'objectif de cette étude, qui a été réalisée entre janvier 2014 et juin 2015, était d'interroger l'organisation des services de placement familial dans les départements et la place accordée aux assistants familiaux dans les équipes de ces services.

Depuis la loi de 1992, différents textes sont venus définir la place des assistants familiaux dans les équipes pluridisciplinaires.

La loi du 12 juillet 1992 pose l'obligation pour chaque département d'assurer par une équipe de professionnels qualifiés l'accompagnement professionnel des assistants familiaux qu'il emploie et l'évaluation des situations d'accueil. Depuis, la loi du 27 juin 2005 est venue renforcer cette idée, notamment en réformant les règles de ce métier et en réaffirmant l'importance de considérer l'assistant familial comme un travailleur social à part entière de l'ASE.

L'activité de l'assistant familial s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, un dispositif médicosocial ou un service d'accueil familial thérapeutique. L'accueil familial relève donc bien d'un travail d'équipe qui se matérialise par une répartition des tâches mais aussi par un soutien et un accompagnement proposés aux assistants familiaux. Ce soutien et cet accompagnement sont d'autant plus importants que la parentalité d'accueil peut avoir des vertus thérapeutiques. Seulement, le déclenchement de cette vertu thérapeutique nécessite que l'assistant familial développe une forme de réflexivité professionnelle, qui n'est possible qu'en écho et au terme d'échanges nourris avec une pluralité de collègues et de partenaires.

Pour cela, l'assistance familiale doit s'exprimer dans un contexte de travail qui favorise une représentation précise et affirmée de ce que doit être le placement familial.

Ce cadre organisationnel doit aider à l'émergence d'un ensemble de valeurs et d'objectifs partagés et communs, qui vont permettre ensuite à l'ensemble des acteurs de se positionner clairement autour de ces objectifs et de situer leurs interventions en complémentarité de celles de leurs collègues.

Qu'en est-il réellement aujourd'hui, dix ans après l'entrée en vigueur de la loi de 2005 ? Les services d'accueil familial se sont-ils précisément structurés sur le territoire et dans les départements ? Ont-ils favorisé l'expression d'un processus de professionnalisation des assistants familiaux ? Ont-ils permis la reconnaissance de leur professionnalité et ont-ils permis l'émergence d'un véritable travail d'équipe autour de l'accueil familial ?

Je concentrerai ici mon propos sur la question du travail d'équipe, en discutant dans un premier temps de la notion d'équipe et de ce qui permet de la faire émerger. Dans un second temps, je centrerai mon propos sur la relation clé de l'accueil familial, à savoir celle qui unit l'assistant familial et le référent ASE.

Le référentiel professionnel des assistants familiaux s'articule autour de quatre axes. Deux de ces axes renvoient à l'accueil au quotidien de l'enfant :

- garantir une permanence relationnelle envers l'enfant ;
- s'assurer de sa bonne intégration au sein de la famille d'accueil.

Les deux autres axes s'inscrivent dans le cadre d'une action collective de l'équipe pluridisciplinaire :

- aider l'enfant à trouver ou à retrouver un équilibre et une autonomie ;
- accompagner l'enfant dans ses relations avec sa propre famille.

Ces deux dernières missions nécessitent un partage d'information avec, *a minima*, le référent de l'enfant. Ces informations échangées doivent être le fruit d'un travail réflexif mené par l'assistant familial sur ce que le cadre familial quotidien proposé induit sur le jeune accueilli. Pour que ce travail réflexif puisse avoir lieu et qu'il puisse ensuite servir d'éléments de réflexion pour l'équipe, il faut notamment que l'assistant familial soit encadré, reconnu et entendu et qu'une place à part entière lui soit accordée dans l'équipe.

L'équipe n'est pas un donné mais un construit, ce que montrent les études qui évoquent les difficultés d'intégration réelles et concrètes des assistants familiaux.

Un des psychologues d'un conseil départemental que nous avons rencontrée nous disait : *« On ne décrète pas un esprit d'équipe. Il n'y a pas beaucoup de chefs de service de référents qui disent à leurs référents « faites équipe avec l'assistant familial ». Cela existe dans des dispositifs particuliers que le département a cadré comme le dispositif familial thérapeutique ou l'accueil d'urgence. Là, les personnes ont l'impression de faire partie d'un même cadre. On est plus scrupuleux sur des moments d'équipe lorsqu'on l'a institué ».*

Le travail d'équipe ne découle pas mécaniquement de la mise en présence de différents acteurs, ni même d'un protocole qui réglerait leur relation de travail. Le travail d'équipe émerge lorsque cette équipe se trouve confrontée à une situation complexe et qu'elle arrive, par une réflexion conjointe autour des pratiques et des activités de chacun, à développer une représentation et une position communes du mode de résolution de cette situation.

Le « faire équipe » passe donc par la possibilité d'exprimer son désaccord, d'accepter des dissensions pour ensuite trouver des points d'accord qui positionnent l'équipe face à sa tâche et à sa charge de travail, non pas en incriminant l'un des membres mais en essayant de trouver ensemble des solutions concrètes. En résumé, faire équipe suppose l'exercice collectif d'une réflexivité critique.

Comment arriver à faire émerger cette réflexivité critique ? Certainement par l'instauration de moments d'équipe dédiés à la réflexion mais ceux-ci paraissent, au regard de nos observations, très difficiles à instituer et ce pour plusieurs raisons.

La première est que ces moments doivent réunir l'ensemble des acteurs, ce qui est évidemment compliqué par l'espace géographique et symbolique dans lequel s'inscrit le placement familial. Les assistants familiaux travaillent principalement chez eux. De ce fait, ils ne se situent pas sur un espace professionnel clairement délimité qu'ils partageraient avec leurs collègues. Cet éloignement limite les possibilités d'échanges et conduit les référents à méconnaître le travail réel des assistants familiaux voire à développer une certaine suspicion ou une certaine euphémisation de la dimension professionnelle de leur activité.

Pour dépasser cette difficulté, l'assistant familial doit bénéficier d'espaces de parole au sein de son institution et au sein de son équipe pluridisciplinaire pour développer cette réflexivité indispensable à la reconnaissance de sa professionnalité. Ceci implique que les assistants familiaux réfléchissent eux-mêmes sur leurs activités quotidiennes et sur leurs incidences sur l'enfant accueilli.

Seulement, la présence des assistants familiaux aux différentes réunions est plus ou moins fréquente et acceptée par les équipes des territoires et des départements. Bien que les assistants familiaux insistent sur l'idée d'une participation inconditionnelle aux réunions de travail, on remarque une forte hétérogénéité des pratiques.

Les assistants familiaux sont systématiquement présents aux réunions dans 66 des départements et sont « souvent présents » dans 21 départements. Deux départements évoquent une absence totale aux réunions. Pour les 11 départements dans lesquels la présence des assistants familiaux est décrite comme peu régulière voire inexistante, quatre ajoutent dans leurs réponses des éléments qui soulignent des disparités entre territoires voire des recommandations émises envers les équipes socioéducatives pour inciter à la participation des assistants familiaux.

Même lorsqu'ils sont présents, les assistants familiaux sont souvent invités à sortir à un moment donné, par exemple lorsque la situation d'un jeune peut poser souci ou lorsqu'un processus décisionnel se met en route. Les assistants familiaux participent principalement aux temps dédiés à l'échange d'informations autour de la situation des jeunes, avant d'être, dans la plupart des cas, invités à quitter la réunion lors des temps décisionnels.

Pour certains travailleurs sociaux, les assistants familiaux ne disposent pas encore des outils et des compétences professionnelles pour être intégrés à ce type de réunions. Une référente nous dit « *Inclure les assistants familiaux à une réunion sur un changement de statut d'un enfant, c'est peut-être un peu tôt, c'est peut-être un peu déstabilisant pour eux* ».

Pourtant la présence des assistants familiaux dans ce type de réunions leur apporte une forte valorisation professionnelle qui peut les pousser ensuite à s'impliquer encore davantage.

Cette mise à l'écart des activités décisionnelles est problématique. L'esprit d'équipe se nourrit des échanges autour des relations conflictuelles. Ces échanges peuvent être décomposés en deux phases avec tout d'abord l'exposé des ressentis de chacun puis le travail réflexif collectif qui doit permettre de trouver des solutions. C'est au terme de ce travail que doit émerger un positionnement commun.

La présence des assistants familiaux à la première phase est encore réduite à minima, soit parce qu'ils sont réticents à exposer leur ressenti par crainte d'être jugés par leurs collègues, soit parce que leur parole risque d'être déconsidérée par leurs partenaires. Mais même lorsqu'ils peuvent s'exprimer dans un climat de confiance, ils sont souvent écartés de la deuxième phase, celle du travail réflexif autour des propositions éducatives pour l'enfant. Ce processus d'élaboration des propositions éducatives n'intègre donc pas l'ensemble des membres de l'équipe pluridisciplinaire. Le positionnement de l'équipe est imposé aux assistants familiaux et leur signifie par là leur positionnement en dehors de l'équipe.

Les temps de travail collectif devraient permettre de dépasser ces difficultés et les représentations négatives que peuvent entretenir certains travailleurs sociaux à l'égard des assistants familiaux. Ces rencontres prennent différentes formes. Certaines s'orientent sur le contenu du travail des assistants familiaux et sur leurs difficultés au quotidien. Elles peuvent aussi prendre la forme de formations communes aux assistants familiaux et aux autres professionnels des équipes socioéducatives. Cependant, beaucoup de personnes rencontrées dans le cadre de notre étude ont évoqué les difficultés à proposer des formations communes, à ce que les référents y soient présents et surtout à en maintenir la régularité.

Pourtant les participants déclarent en retirer beaucoup de bénéfice, notamment en termes de sentiment d'appartenance à une équipe et de compréhension du travail de leurs collègues. De plus, ces rencontres peuvent permettre d'engager de véritables réflexions de fond. Ainsi, un service de placement familial a pris appui sur une dynamique enclenchée par ce biais pour ensuite se doter d'un document relatif à l'équipe Placement Familial énonçant ce que doit être le socle commun de supports théoriques et d'orientations cliniques autour desquelles doivent s'appuyer les différents professionnels.

La cohérence d'une action éducative collective passe par le partage de principes d'un ensemble de valeurs, de règles et de lignes de conduite qui doivent la guider. Ces principes peuvent provenir de différentes sources, notamment des références théoriques diffusées lors des moments de formations, ou encore dans le cadre du partage et des échanges autour de pratiques discutées collectivement pour répondre à des situations problématiques concrètes.

Le problème aujourd'hui est que peu d'éléments théoriques sont proposés dans les formations initiales sur la protection de l'enfance et encore plus sur le placement familial. La participation des acteurs au processus de résolution des problèmes n'est, en outre, que très partielle puisqu'il est demandé aux assistants familiaux de sortir des réunions lorsque les discussions s'enclenchent sur le processus décisionnel proprement dit.

Le travail en équipe est encore aujourd'hui un construit fragile. Le développer et le consolider apparaît comme une nécessité pour la grande majorité des professionnels que nous avons rencontrés.

La création des services d'accompagnement des assistants familiaux a permis une avancée réelle sur leur reconnaissance. Cependant, ces services n'existent pas encore dans tous les départements et même lorsque cet effort a eu lieu, ils se heurtent encore à différents obstacles qui se cristallisent notamment autour des enjeux inhérents à la relation entre assistants familiaux et référents.

Le placement familial est un dispositif animé par deux acteurs principaux qui ont historiquement entretenu une relation dissymétrique avant que la loi de 2005 tente de rééquilibrer l'ensemble. La loi a permis de faire évoluer les représentations que chaque groupe possède sur l'autre, produisant ainsi un effet de génération manifeste. Les termes « d'interdépendance », de « collaboration » ou de « coopération entre collègues » semblent être beaucoup plus assimilés et intériorisés par les professionnels des nouvelles générations.

Cependant, ces évolutions sont encore ralenties par différents mécanismes qui animent la relation entre les assistants familiaux et les référents et qui contribuent à maintenir entre ces deux groupes une certaine ambivalence voire quelquefois de la méfiance ou du ressentiment.

Les propos des assistants familiaux que nous avons recueillis dévoilent de nombreux aspects dans la construction des conditions de placement qui peuvent potentiellement les fragiliser. Ces difficultés peuvent s'apparenter à ce que Bertrand Ravon appelle des « épreuves de professionnalité », épreuves qui peuvent avoir des incidences néfastes sur l'engagement professionnel.

L'une de ces épreuves a notamment trait à l'isolement auquel les assistants familiaux peuvent être confrontés, à une présence insuffisante face à la situation d'intervention et à des injonctions contradictoires formulées par l'organisation à l'égard des professionnels.

Ces deux dernières idées font écho à de nombreux ressentis exprimés par les assistants familiaux sur l'écart important entre les demandes et les attentes des services ASE et sur l'isolement qu'ils ressentent au quotidien.

Les assistants familiaux font face à de nombreuses incertitudes : hésitation sur le comportement à adopter face au service, incertitudes quant aux responsabilités en matière d'actes de la vie quotidienne, etc.

Les assistants familiaux devraient pouvoir s'appuyer sur les référents pour démêler ces demandes paradoxales. Or, les témoignages concernant une présence insuffisante des référents ont été nombreux.

Cet isolement vient interférer et empiéter sur les activités des assistants familiaux et sur leur possibilité de représenter pour l'enfant accueilli une figure d'attachement stable, fiable et solide.

Ces difficultés sont exacerbées par le fait que le placement familial prend forme au travers de deux systèmes relationnels imbriqués (la relation croisée enfant/assistant familial/référent et celle entre l'enfant, ses parents, et le groupe constitué de professionnels) et qui nécessitent tous deux une réflexion sur l'émergence d'un tiers dans le cadre de ce dispositif.

L'organisation du dispositif devrait permettre que le référent occupe une fonction de tiers entre l'enfant et l'assistant familial. Le repère à un référent unique devrait être une source de simplification et de sécurisation dans la construction de la relation.

Seulement, pour être opérante la fonction de tiers doit pouvoir s'incarner avec suffisamment de régularité et de disponibilité, ce qui est rarement le cas.

Les référents rencontrés dans le cadre de cette étude sont conscients de leur faible disponibilité. Ils l'expliquent par leurs difficultés à s'extraire de leurs obligations du quotidien et des situations d'urgence qui leur demandent de la réactivité dans un emploi du temps déjà encombré. Face à leur agenda surchargé, les référents hiérarchisent leurs priorités et bien souvent, ce sont les rendez-vous avec les assistants familiaux qui peuvent être déplacés, reportés voire annulés.

L'augmentation de ce phénomène est également couplée à un recours aux nouveaux outils de communication (SMS, mail) et à une place de moins en importante attribuée aux visites à domicile. La possibilité de contacter facilement l'assistant familial ou le référent par téléphone ou par mail induit des aménagements dans l'expression des interactions entre les deux acteurs. Les nouveaux moyens de communication ont contribué à raréfier les rencontres formelles et directes, en même temps qu'elles ont facilité les échanges informels et orientés vers des questions concrètes et pratiques de la vie quotidienne. La possibilité d'obtenir ou de donner rapidement une réponse à une question pratique rassure assistants familiaux comme référents. Seulement, cette nouvelle forme de communication produit aussi des effets contre-intuitifs, avec en particulier une réduction du temps formel de réflexion commune. Les référents soulignent d'ailleurs eux-mêmes leur propension à se saisir de ces moments informels pour faire le point avec l'assistant familial et décaler d'autant plus facilement la visite physique qui était prévue un peu plus tard. Ce type d'échanges permet donc de gérer l'urgence et de produire une certaine illusion d'un lien stable et continu entre les deux acteurs.

Pour nombre d'acteurs, cette forme de communication a aussi contribué à une diminution du nombre de visites au domicile pour laisser place aux rencontres dans le service ou sur le territoire. Les assistants familiaux apprécient, du reste, d'être plus présents sur les espaces

professionnels. Or, si les visites à domicile pouvaient se révéler intrusives de l'avis de nombreux assistants familiaux, elles comportaient malgré tout certains avantages quant au travail coordonné entre assistant familial et référent.

La faible disponibilité des référents, associée à une qualité moindre des échanges, aboutit à une forme d'accompagnement trop lâche et distante. Proposer des accompagnements spécifiques plus poussés et plus qualitatifs devrait permettre de lutter contre cette forme d'usure professionnelle.

La sécurisation de l'assistant familial dans une relation de confiance avec le référent leur permet de solliciter les référents sans crainte d'être jugés. Lorsqu'ils sont insécurisés, au niveau contractuel ou dans leur relation avec le référent, certains ont tendance à vouloir surmonter leur professionnalisme en cherchant à résoudre seuls certaines situations délicates.

Mobiliser les ressources disponibles, mettre en partage les difficultés liées au comportement d'un jeune, peuvent éviter une dégradation trop importante d'un accueil. Ceci nécessite une relation de confiance mutuelle qui ne va pas forcément de soi. La confiance doit se dessiner dès la préparation d'un accueil. Grâce à cette notion, un assistant familial peut s'autoriser à refuser un accueil plutôt que de l'accepter en prenant le risque de se mettre en difficultés auprès d'un enfant ou d'une situation avec lequel il peut se sentir démuni.

Produire de la confiance passe par des pratiques permettant de rassurer son interlocuteur, notamment en lui manifestant de la bienveillance et de la disponibilité. D'autres éléments interfèrent dans la possibilité des référents d'incarner une fonction - de tiers de manière rassurante pour l'enfant et pour l'assistant familial.

La principale de ces difficultés renvoie à l'histoire de la relation de travail entre référent et assistant familial et à des représentations anciennes qui sont encore solidement ancrées. Par exemple, certaines des attributions des référents maintiennent l'illusion ou le sentiment d'une supériorité hiérarchique sur les assistants familiaux, même lorsqu'ils sont administrativement rattachés à un autre service que celui du référent. Ainsi, lorsqu'un référent ou un travailleur social participent aux procédures d'agrément ou de recrutement, la relation de travail qu'ils vont entretenir ensuite avec l'assistant familial peut s'en trouver affectée.

La crainte d'un contrôle ou d'une évaluation des référents est d'autant plus vive quand les assistants familiaux l'assimilent à un possible licenciement ou à un non-renouvellement de leur agrément. De plus, ce contrôle et cette évaluation concernent des aspects « intimes » de la vie des assistants familiaux tels leur vie familiale, leur fonctionnement conjugal ou l'aménagement de leur intérieur. Certains référents admettent que certaines pratiques ou certains outils peuvent produire une confusion qui entretient et ravive cette crainte du contrôle permanent. Par exemple, les référents d'un service dans un département doivent remplir en fin d'année un document d'évaluation à destination du service départemental d'accueil familial, lequel document pouvant être compris par les référents et par les assistants familiaux comme un document d'évaluation de l'assistant familial et non pas de suivi de l'enfant.

D'autres éléments contribuent à ralentir l'évolution de cette relation entre assistants familiaux et référents en semant la confusion dans leurs rôles et la répartition des responsabilités de chacun. La question de la validation des congés des assistants familiaux est notamment un sujet particulièrement délicat à traiter. Dès lors que la période demandée par l'assistant familial est jugée inopportune pour le suivi de l'enfant, se développe en filigrane l'idée que ce

sont les référents qui vont valider les congés des assistants familiaux, comme le ferait un supérieur hiérarchique.

On voit ici toutes les ambiguïtés de la relation tripartite enfant/assistant familial/référent et les possibilités de glissement de l'évaluation du parcours du jeune à l'évaluation du travail de l'assistant familial. Les assistants familiaux décrivent ainsi des scènes de réunions autour d'un suivi difficile où les regards et les propos de travailleurs sociaux ou de psychologues leur sont apparus jugeant et culpabilisants.

Pour dépasser cet écueil et éviter ces ambiguïtés, certains départements ont redistribué les compétences des acteurs. Un département a ainsi sorti le contrôle des missions et des activités des assistants familiaux du domaine de responsabilité des référents pour le transférer à la direction.

Au-delà d'une possibilité de désorganisation ou d'émergence de malentendus entre les deux acteurs, le risque d'une relation défailante est que l'assistant familial ne parvienne pas à s'engager dans une relation avec l'enfant du fait d'une invalidation de son discours et de sa posture professionnelle. Se prémunir contre ce risque était l'une des attentes des rédacteurs de la loi de 2005, avec notamment l'apport d'un soutien professionnel à l'assistant familial qu'ils souhaitaient dégagé des enjeux de rivalité ou des enjeux de pouvoir avec le référent de l'enfant.

Cependant, ces situations de double référence mises en place dans certains départements n'entraînent pas mécaniquement une amélioration des prises en charge. Il faut réussir à sortir d'une relation de travail verticale sans pour autant que l'assistant familial, fort de nouvelles marges de manœuvre, ne verse dans une position de toute-puissance qui l'amènerait à refuser tout compte rendu de son activité ou à repousser tout contact ou tentative d'aide ou de soutien des référents. En somme, l'essentiel est que l'assistant familial trouve ce qui doit être sa place eu égard aux enjeux éducatifs et thérapeutiques de l'accueil de l'enfant.

Ce nouveau modèle de double référence peut également produire ses propres effets contre-intuitifs. Il crée de la distance entre assistant familial et référent et trouble la possibilité d'alliance thérapeutique auprès de l'enfant. Surtout, par ricochet, il engendre des difficultés sur le système relationnel, qui nécessite une médiation d'un tiers.

Le travail avec les familles des enfants confiés et le positionnement professionnel que cela suppose est l'un des grands enjeux du placement familial puisqu'il touche au fondement même du potentiel thérapeutique de cet outil.

Outre la question de la gestion des visites médiatisées, le travail avec les familles se heurte à diverses difficultés et notamment à la distribution des responsabilités quant à certains aspects de la vie quotidienne. Nous retrouvons cette notion « d'actes usuels » dont il a été question à l'instant.

En conclusion, la loi de 2005 et les évolutions qu'elle a entraînées vont dans le sens d'une sécurisation plus importante des assistants familiaux quant à leur statut professionnel, qui devait leur permettre une montée en compétence et une autonomie plus importante dans la gestion de leur activité quotidienne. Peut-on pour autant en conclure que les assistants familiaux constituent aujourd'hui un groupe professionnel reconnu et à part entière ? Notre étude a montré que pour l'heure, si les assistants familiaux sont bien reconnus comme des professionnels habilités à remplir la tâche d'accueil de l'enfant à leur domicile, ils ne sont pas encore considérés légitimes pour leurs partenaires à participer aux tâches décisionnelles qui accompagnent cet accueil éducatif.

L'évolution du statut des assistants familiaux a bien participé à un mouvement de repositionnement des assistants familiaux au sein des équipes mais dans les pratiques concrètes, ces repositionnements rencontrent des résistances et le processus de reconnaissance des compétences propres des assistants familiaux apparaît encore très largement inachevé. Ceci découle en partie des « espaces blancs » laissés par la loi de 2005, qui installe l'assistant familial comme travailleur social à part entière mais qui ne précise pas comment, sur le terrain et dans la pratique concrète, ses activités vont s'articuler avec celle du référent éducatif de l'enfant.

Un autre élément peut expliquer la difficulté des travailleurs sociaux « traditionnels » à envisager l'assistant familial comme un partenaire au statut équivalent. Certains sociologues parlent des « professions canoniques du travail social » (éducateurs spécialisés, assistants de service social), lesquelles ont connu un processus de professionnalisation particulier qui nécessitait notamment une mise à distance des aspects renvoyant à l'intime ou au subjectif. Pour acquérir une légitimité professionnelle, pour répondre aux nouveaux défis sociaux qui apparaissaient au début des années 70, ces « professions canoniques » se sont peu à peu détachées de l'idée d'un métier vocationnel, réalisé à partir d'attitudes et de comportements provenant de sa propre histoire, de son vécu ou de son identité, pour accéder au statut d'une profession qui repose sur des compétences apprises dans le cadre d'une formation structurée autour d'un ensemble de savoirs spécifiques.

La professionnalité des nouvelles générations de travailleurs sociaux repose en partie sur ces fondements : impératif de la professionnalisation face aux complexités croissantes des situations des personnes accompagnées, rationalisation de l'activité grâce à des savoirs issus des sciences humaines et sociales, acquisition de compétences formalisées et validées pour leur formation. En un mot, ces travailleurs sociaux ont dû répondre à une obligation de réflexivité qui régit aujourd'hui le fonctionnement de nos sociétés modernes.

Cette présentation rapide et schématique montre en quoi ce processus de professionnalisation s'est construit contre ce que peuvent représenter les assistants familiaux aux yeux de beaucoup de travailleurs sociaux : une activité vocationnelle, naturalisée (principalement féminine), faisant appel à l'affect, au bon sens plus qu'à des compétences particulières. Or, l'une des spécificités de la professionnalité des assistants familiaux se trouve ici, dans l'engagement de leur intimité auprès d'un enfant.

Accueillir un enfant dans sa sphère privée et intime n'est jamais un acte anodin. Il ne peut être résumé ou réduit à une activité professionnelle ordinaire. La porosité que cet accueil induit entre sphère privée et sphère professionnelle nécessite que soient reconnues à l'assistant familial non seulement des compétences techniques mais également une démarche d'engagement, sans laquelle les accueils ne pourraient avoir lieu. De plus, c'est également par un travail réflexif sur les échos et les résonances que vont avoir les comportements de l'enfant accueilli sur l'histoire personnelle de l'assistant familial et de sa famille que pourront s'exprimer et prendre consistance les vertus potentiellement thérapeutiques du placement familial.

Cet engagement, ce qu'il propose comme inconditionnalité du lien et ce qu'il implique comme rencontre entre deux ou plusieurs problématiques personnelles et individuelles, doit continuer à constituer l'autre versant – en tension et en complément avec des savoirs professionnels grandissant – de la professionnalité des assistants familiaux.

La reconnaissance et le développement de cette professionnalité ne doivent pas être compris comme un bénéfice qui serait circonscrit au seul groupe professionnel des assistants familiaux. Les bienfaits de telles manifestations irriguent l'ensemble du dispositif.

Prendre soin de la professionnalité des acteurs, c'est également et surtout prendre soin du travail de réflexion et prendre soin du travail d'analyse collective du travail social en amont.

Échange avec la salle

Catherine DUROUSSEAU, Département du Nord

Je suis assez étonnée de ces conclusions, notamment pour ce qui concerne la relation avec les référents. Beaucoup d'entre eux font bien leur travail, de la même façon que beaucoup d'assistants familiaux dysfonctionnent, sans qu'il soit besoin d'en tirer des généralités. Or, je crains que cette étude mette de la distance entre des professions qui sont certes complémentaires mais qui sont aussi très différentes. La complémentarité et la richesse proviennent justement du fait qu'il s'agit bien de deux métiers distincts. Tout n'est donc pas à mélanger ou à comparer, notamment en termes de motivation ou d'implication. Il me semble très dangereux de mettre ces deux métiers en rivalité.

Ludovic JAMET

Il n'est pas du tout dans nos intentions de juger la qualité de travail des référents. Nous parlons simplement de leur faible disponibilité et de leur surcharge de travail qui les amène à établir des choix parmi leurs activités. Ce phénomène est évoqué par les référents eux-mêmes que nous avons rencontrés. C'est ce qui nous a menés à proposer qu'une réflexion plus large s'engage sur ce qu'est le travail d'un référent aujourd'hui.

Catherine DUROUSSEAU

Peut-être mais vous ne pouvez pas non plus aller jusqu'à dire que les référents éviteraient systématiquement les rendez-vous avec les assistants familiaux.

Ludovic JAMET

Je n'ai rien affirmé de tel. J'ai simplement évoqué une hiérarchisation des priorités du fait d'une surcharge d'activités et de missions de suivi.

Karine MOLTRECHT, Département du Loiret

Cette surcharge de travail est connue depuis longtemps. Pour moi, le risque à rentrer dans des clivages est qu'à moyens constants on choisisse de « déshabiller Paul » pour « habiller Jacques ». En effet, il semblerait que pour assurer une meilleure collaboration auprès des familles d'accueil, l'orientation politique soit de faire en sorte que le référent d'aide sociale à l'enfance soit uniquement chargé de l'accompagnement de l'enfant vers sa famille d'accueil. Les enfants en établissements auraient un référent mais qui ne serait plus chargé de les accompagner.

J'ai aussi entendu des revendications d'assistants familiales pour avoir non pas un référent par enfant confié lorsqu'elles en accueillent deux ou trois mais un référent pour elles.

Il faut surtout éviter le clivage d'un métier vis-à-vis d'un autre. J'entends cette idée d'un travail d'équipe. Il se trouve que dans le Département pour lequel je travaille, les assistants familiaux assistent chez nous à toutes les réunions de synthèse, y compris avec le conjoint lorsque cela est possible.

Ce qui est sûr en tout cas, c'est que nous ne pourrions pas continuer ou reprendre un travail de qualité en ne conceptualisant cette relation qu'à moyens constants.

Anne OUI

Lorsque vous lirez l'étude dans son ensemble, vous verrez qu'il ne s'agit absolument pas de monter les uns contre les autres. Ceci étant, ce clivage que vous évoquez est d'ores et déjà à l'œuvre sur certains territoires. Des référents, dans certains endroits, gardent l'idée que les

assistants familiaux sont des privilégiés qui bénéficient d'un soutien dont eux-mêmes n'ont pas profité.

L'étude a également mis en lumière que les référents doivent parfois faire face à une charge qui les empêche de mener correctement leur travail. Or la prise en charge de ces enfants requiert évidemment les moyens correspondants. Là où le rapport Bianco-Lamy évoquait un ratio d'un référent en placement familial pour suivre 30 enfants (un pour 50 dans les établissements), force est de constater que nous en sommes très loin aujourd'hui dans beaucoup de territoires.

Dany MARCY

Les témoignages issus de l'étude l'ONED n'avaient pas d'autre intention que de refléter la réalité de l'activité et de l'emploi du temps des référents interrogés ainsi que des choix qu'ils sont conduits à opérer du fait de leur surcharge de travail. Le contexte des collectivités territoriales et les contraintes budgétaires vont imposer de procéder à certains choix, en privilégiant notamment les situations où le référent apporte réellement une plus-value tandis que pour d'autres situations plus simples, d'autres professionnels sauront peut-être faire la même chose. Les équipes des établissements interviennent notamment de plus en plus auprès des familles et ont donc acquis de nouvelles compétences. Pour le Pas-de-Calais en tout cas, cette réflexion est à l'étude et a déjà commencé à être appliquée pour l'accueil des mineurs isolés étrangers.

Janine OXLEY

Je crois que nous nous éloignons là de la spécificité de l'accueil familial. Je pourrais vous citer de très grands professionnels qui se sont retrouvés en échec lorsqu'ils ont tenté d'ouvrir des lieux de vie. Cet accompagnement offert par l'accueil familial, ce berceau du lien social qu'il propose, est absolument à défendre.

Je n'ai pas eu le sentiment que le rapport traduisait un si fort clivage. Ce qui m'inquiète en revanche, c'est que l'attention accordée à la formation des familles d'accueil puisse donner l'impression que maintenant qu'elles sont formées, elles pourraient se débrouiller seules. Or, aucune assistante familiale n'affirmera qu'elle peut se débrouiller seule sans un référent.

Paroles d'adultes ayant écrit le récit de leur enfance en famille d'accueil

Vincent JEANTET, Auteur de *Je suis mort un mardi*, éditions l'Harmattan

Je suis Vincent Jeantet. J'ai écrit un livre qui s'appelle *Je suis mort un mardi*, dont je viens parler depuis 4 ans dans des réunions comme celle-ci. J'y raconte mon expérience d'enfant placé pendant 18 ans, de 3 ans à 21 ans. Moi et mes frères et sœurs avons été pris en charge dans une famille d'accueil pendant une dizaine d'année pour moi, presque 20 ans pour l'une de mes sœurs aînées. Dans ce témoignage, je narre dans une première partie mon expérience d'enfant placé dans les services sociaux ; dans une seconde partie je tente de revenir sur cette enfance en tant qu'adulte. La plus grande partie de mon témoignage concerne mes années passées dans ma famille d'accueil, au sein de laquelle je suis resté de mes 3 ans jusqu'à mes 13-14 ans.

J'explique les difficultés que moi et mes frères et sœurs avons connu durant cette période de notre vie. Nous étions sept - je suis le plus jeune - et nous avons tous été recueillis par une famille d'accueil que, dans le livre, j'appelle Madame X. C'était une autre époque, au milieu des années 70 jusqu'au milieu des années 80. J'explique à quel point cette famille d'accueil était seule et livrée à elle-même dans la gestion de notre quotidien. Je narre les difficultés

que nous avons vécues chez elle, et explique que notre placement dans cette famille d'accueil ne nous a pas rendu service : toutes les violences subies, les privations, les maltraitances, le dénigrement de notre famille naturelle, etc.

Ce livre n'est pas un réquisitoire contre l'Aide sociale à l'enfance. J'explique tout de même comment la DDASS de l'époque n'a pas réussi à nous protéger, comment elle a fermé les yeux sur un certain nombre d'agissements, son hypocrisie, et comment elle nous a abandonnés. J'explique cependant également comment la DDASS nous a permis de nous en sortir.

Lorsqu'une ou deux fois par an, l'assistante sociale venait nous voir chez Madame X, nous étions endimanchés, et c'est Madame X qui répondait à chaque question qui nous était posée. Lorsque cette assistante a passé la main à un éducateur spécialisé, les choses ont changé. Nous avons été surpris de voir que, pour la première fois, quelqu'un de la DDASS s'intéressait vraiment à nous. Je rends hommage dans mon livre à cet éducateur, Alain Vernon, au travail qu'il a fait pour nous connaître et nous donner la parole, aux trésors d'imagination et à la patience dont il a dû faire preuve pour nous apprendre à parler et nous aider à nous en sortir. Je tiens vraiment à souligner son travail, car ce monsieur, d'une certaine façon, nous a sauvés, nous a appris qu'il y avait de l'espoir et que notre vie pouvait être autre chose que tristesse, violence, méchanceté, aigreur.

Je décris également tout le travail qu'il a accompli, notamment ses efforts pour nous remettre en lien avec notre famille, dont nous avons été complètement coupés bien qu'elle ne vécût qu'à quelques kilomètres de chez Madame X. Je décris aussi tout son travail de reconstruction de l'image de notre famille, après le travail de sape accompli par Madame X qui était profondément ancré en nous : nous étions de la sale race, des enfants de salauds, nos parents étaient fous et nous finirions comme eux, à l'asile ou en hôpitaux psychiatriques.

Je voulais montrer que si cette première partie de vie avait été difficile, des professionnels se sont engagés auprès de nous ; Monsieur Vernon n'a été que le premier, car j'en ai rencontré d'autres par la suite. Il ne nous a dit que bien plus tard qu'il pensait qu'il me fallait quitter Madame X – j'ai été le premier à quitter la famille d'accueil –, car il craignait que je mette le feu chez elle : je n'allais plus à l'école, j'étais un prédélinquant qui volait des mobylettes et dévalisait des supermarchés, etc. Il s'est énormément battu contre Madame X, mais aussi contre l'institution qui ne comprenait pas l'engagement dont il faisait preuve auprès de nous. Il a réussi à me faire partir, après quoi j'ai été placé dans une maison d'enfants – ce qu'aujourd'hui on appelle une Maison d'enfants à caractère social. J'explique à quel point ma vie a changé à ce moment-là. Pour la première fois, j'ai rencontré des gens qui se sont intéressés à moi, qui se sont occupés de moi, qui m'ont écouté et m'ont respecté – c'était important d'être respecté pour moi. J'explique à quel point cela a été pour moi une renaissance. Ça a été un très gros travail, car il a fallu du temps avant que je puisse faire confiance à des gens.

Je décris donc tout ce parcours, de l'arrivée chez Madame X au placement en maison d'enfants. J'y ai rencontré un deuxième professionnel important, une éducatrice nommée Annick qui, pendant toutes ces années de placement en maison d'enfants, a été là pour moi et m'a énormément soutenu. Je dois donc à Alain Vernon de nous avoir sauvés, et je dois à Annick d'être devenu un adulte à peu près complet et conscient.

Dans la deuxième partie de mon livre, je m'interroge sur ce passé en tant qu'adulte, sur la relation d'attachement que j'ai eu, ai encore et aurai toujours avec Madame X malgré tous les mauvais moments qu'elle nous a fait passer. Je m'interroge aussi sur le lien familial, sur la façon dont auraient pu se dérouler les événements si le placement était intervenu différemment. On enlevait à l'époque très facilement les enfants sans se poser beaucoup de

questions ; aujourd'hui, la rupture n'aurait pas été aussi ferme et définitive, et peut-être n'aurions-nous même pas été placés. Je m'interroge également sur ce qu'est devenue l'ASE aujourd'hui, et mets en avant, d'après toute la documentation dont je me suis nourri, un certain nombre de choses qui ne me semblent pas encore résolues.

Patrick CAUCHE, Auteur de *Souvenirs et itinéraire d'un gosse de la DDASS : être et avoir été...*, éditions l'Harmattan

Bonjour à toutes et à tous. Je m'appelle Patrick Cauche, et j'ai également écrit mon témoignage dont le titre est *Souvenirs et itinéraire d'un gosse de la DDASS*. J'aurais aussi bien pu intituler mon livre *Souvenirs et non-souvenirs*, car j'y explique que mon placement à l'âge de neuf ans a été vécu de manière tellement violente et inexplicquée que je n'ai presque aucun souvenir de cette période, mises à part quelques réminiscences.

J'ai écrit ce livre, car je suis devenu, après tout un cheminement dans ma vie d'adulte, assistant familial. Cela fait maintenant 7 ans que j'exerce ce métier, et cela fait 10 ans que nous sommes famille d'accueil avec mon épouse qui est elle-même AF. Pendant la période de formation au diplôme, durant laquelle j'étais déjà en activité, j'avais en moi un vécu non résolu. Cette formation a eu un double effet sur moi : elle m'a apporté des outils de compréhension pour ma profession, afin de pouvoir accueillir des enfants dans les meilleures conditions et prendre en compte la dimension de soin affectif. En même temps, elle a eu pour effet de m'expliquer mon vécu. À notre époque, comme disait Vincent, le placement était un déménagement, un déplacement, nous étions considérés comme des meubles. Tout ce que je savais, c'est que moi et mes frères et sœurs avons été placés parce que mes parents avaient divorcé. C'était une raison assez floue. Les familles d'accueil étaient appelées à l'époque des familles nourricières : on donnait une tartine, et le boulot était fait. J'exagère un peu, car nous avons été placés dans ce que je considère pour l'époque comme une bonne famille d'accueil. Il s'agissait de ruraux complètement démunis, qui devaient se débrouiller seuls. Les questions du traumatisme, de l'affection n'étaient pas tellement prises en compte. J'ai subi cette transition comme un traumatisme, et décris comment j'ai vécu mon placement de mes 9 ans jusqu'à mes 17 ans et demi, âge auquel j'ai été abandonné et me suis retrouvé à la rue. J'explique comment mon incompréhension vis-à-vis de ce qui m'arrivait m'a enfermé dans une bulle. J'étais devenu un garçon très timide : nous n'avions à l'époque pas d'accès à la parole, pas de référent, de travailleur social ou de psychologue. J'ai grandi ainsi, accompagné des peines associées à l'étiquette de gosse de la DDASS, comme notre accoutrement qui nous trahissait aisément.

J'évoque également les bons moments vécus au sein de cette famille. Je parle aussi du fait que je ne savais pas qui j'étais, car à l'époque le maintien des liens était pratiquement inexistant. Mes deux frères et moi, qui étions placés dans la même famille, avons grandi tant bien que mal, et seuls.

Je n'ai pas écrit ce livre uniquement pour raconter mon histoire. Étant AF, je suis soumis à un droit de réserve. Je n'ai pas tout raconté afin de ne pas choquer, car ce livre était destiné à des travailleurs sociaux, et pouvait éventuellement être lu par des enfants placés ; j'ai donc dû opérer un tri dans mes propos. J'ai été surpris des retours d'AF et de travailleurs sociaux, et de ce que mon témoignage a pu leur apporter. Mon livre adopte à la fois le regard de l'enfant placé et celui de l'AF que je suis devenu. Des travailleurs sociaux m'ont rapporté que mon témoignage traduit bien la manière dont un enfant peut ressentir le placement, avec toutes ses contradictions. Nous n'avions à l'époque pas accès à la parole ; or cette parole est importante pour les enfants qui sont aujourd'hui pris en charge. Ils peuvent se confier auprès de travailleurs sociaux, de référents, de psychologues. Pourtant, je me suis aperçu en entrant dans le métier que les enfants ne prennent pas toujours la parole qu'on leur offre.

Ce livre, en plus de raconter mon histoire, traite de mon itinéraire en tant qu'adulte : essayer de se frayer un chemin dans la société avec toutes les casseroles du placement et les blocages intérieurs non résolus. J'ai traversé des moments de galère, et explique comment je m'en suis sorti. L'isolement a été un sacré handicap. Je raconte l'incidence du placement mal vécu sur le déroulement de la vie d'adulte. Il est difficile de construire son propre foyer et d'assurer une parentalité lorsqu'on n'a pas eu de vraie vie de famille, qu'on ne sait pas ce que c'est que des parents. J'ai donc connu des échecs dans ma vie. C'est grâce au travail que je m'en suis toujours sorti : j'ai été élevé par une famille rurale pour laquelle le travail était une valeur essentielle. A l'époque, il suffisait de pousser la porte d'une agence d'intérim pour trouver du travail immédiatement, même sans expérience ou diplôme. Aujourd'hui, les choses sont bien différentes.

Un jour, après maintes galères, j'ai rencontré mon épouse actuelle, qui a tout changé. Au fil du temps, je me suis rendu compte que beaucoup de choses clochaient chez moi, mon passé ayant été refoulé. Chaque fois que j'étais confronté à un changement, je refoulais ce que j'avais vécu. C'est comme si j'avais eu plusieurs vies successives. A force de discuter avec mon épouse, beaucoup de choses se sont résolues. Au bout de deux ans de vie commune nous avons décidé de devenir famille d'accueil. Nous avons tous les deux des convictions sociales – mon épouse avait l'âme d'une assistante sociale. Nous nous sommes dirigés vers ce métier avec notre bon cœur, comme beaucoup d'AF. J'ai abordé ce métier avec mon expérience personnelle, ainsi qu'avec un recul d'une quarantaine d'années. J'ai reçu un choc en entrant dans la profession, car je me suis aperçu que la société avait énormément changé, tout comme la maltraitance, mais aussi la prise en charge des enfants.

Nous avons commencé à exercer ce métier tant bien que mal, car ce n'est pas ce que l'on croit au départ. Quand j'ai abordé la formation, je me suis aperçu que mes collègues AF et les formateurs étaient très intéressés par mon histoire. A l'issue du diplôme, la directrice du centre de formation m'a proposé d'écrire mon histoire. C'est un défi que j'ai relevé, non sans mal car un tel retour en arrière est douloureux. Il m'a fallu faire le tri, sans oublier que le but était de partager mon expérience et de nourrir la réflexion. Il ne s'agit pas du tout d'un règlement de compte, comme le disait Vincent tout à l'heure. A force de vivre dans un secteur dans lequel la violence et la souffrance sont quotidiennes, nous sommes en tant que professionnels obligés de prendre de la distance, sans quoi il est impossible de tenir le coup. En même temps, on s'éloigne de cette souffrance, de cette empathie qui est l'origine de ces métiers sociaux.

J'ai donc voulu partager tout cela. La deuxième partie de mon livre est centrée sur l'aspect professionnel : je décris la profession telle que je la vois en tant qu'AF, mais aussi en tant qu'enfant placé. Il est évident que dans la manière de mon épouse et moi de prendre en charge ces enfants, de les aider, notre manière de travailler avec le service et les autres travailleurs sociaux, mon vécu a une incidence, car parfois, ce que vivent certains enfants me renvoie à ce vécu. L'empathie se déclenche peut-être plus facilement. Il faut faire la part des choses : ce n'est pas qu'une affaire de sentiments et d'émotion, nous devons aussi faire face à la réalité. Nous sommes confrontés à des situations extrêmement compliquées et délicates. Il faut s'inscrire dans une dimension de partage avec l'équipe des travailleurs sociaux. Nous insistions hier sur le travail d'équipe : cela se construit, et demande des efforts.

Je me permets de vous lire la dernière phrase de l'ouvrage. Il s'agit simplement de prendre conscience de l'importance que peut avoir dans la vie d'un enfant un placement mal vécu. En temps qu'adulte et AF, j'ai conclu ce livre par une phrase ni accusatrice ni revancharde, mais en forme d'avertissement que je me lance en tant qu'AF. Les enfants au vécu difficile que l'on prend en charge aujourd'hui, puis que l'on abandonne à 18 ans sur le trottoir n'exprimeront peut-être pas leur souffrance par des mots, mais par des actes violents, car

cela est tout de même dur à vivre. J'ai conclu ce livre par cette phrase – et je parle bien de la DDASS et pas de l'ASE : « à cette institution fantôme d'antan, invisible (chaque mot à son importance), sourde et muette, je dirai droit dans les yeux, comme une épitaphe : je ne vous remercie pas, j'étais un enfant tout de même. » Je rajouterai que lorsque j'aborde le problème de notre profession, l'une des phrases clefs de mon livre - et cela rejoint notre discussion d'hier sur le travail d'équipe – est : « Que l'on ne s'y trompe pas : prendre soin d'une famille d'accueil, c'est prendre soin des enfants. »

Anne OUI, Coordinatrice à l'ONED

Merci beaucoup pour ces deux présentations qui, pour les avoir lus, nous font bien rentrer dans vos deux ouvrages et qui, je l'espère, donneront envie à d'autres lecteurs de s'y plonger.

Nous avons maintenant envie d'échanger, de prolonger certaines dimensions de vos livres et de ce que vous partagez, au regard également de ce que nous avons entendu hier. Je voudrais rebondir sur la difficulté des enfants à parler, à être entendus, laquelle est commune à vos deux expériences. Vincent l'a dit, la parole était presque interdite. C'est la même chose dans le livre de Patrick : la question « pourquoi suis-je là ? » traverse toute son enfance en famille d'accueil. Au moment de la sortie, vous dites avoir rencontré un psychologue et avoir espéré trouver une réponse, que vous n'avez finalement pas obtenue. La question de la raison de votre placement demeure, avec tout ce qu'elle implique comme instabilité de l'identité.

Hier, Madame Martinez a évoqué à la fin de son intervention ses entretiens avec trois jeunes qui sont en famille d'accueil. Ces entretiens sont frappants. Vous l'avez dit Patrick, on propose aujourd'hui aux enfants beaucoup d'espace pour s'exprimer. Or, les trois jeunes de 18 ans et demi qui ont témoigné par le biais de l'intervention d'hier disaient qu'ils auraient aimé avoir été mieux entendus, et proposaient de rencontrer des plus jeunes pour qu'ils puissent parler. Cela me frappe beaucoup, et je me demande ce qu'il faudrait faire pour que les enfants s'expriment plus. Que pourriez-vous nous en dire, au regard de vos expériences passées et présentes ?

Patrick CAUCHE

Il n'est pas évident, pour un enfant, de partager l'intimité de son vécu, l'intimité familiale. Peut-être y a-t-il également un problème de confiance : il arrive que des enfants accueillis depuis de nombreuses années, régulièrement suivis par les équipes de travailleurs sociaux, ne comprennent pas la raison du placement et rejettent la faute sur le premier travailleur social à qui ils ont eu à faire. Récemment, un enfant m'a dit que selon lui, il avait été enlevé à sa famille par un éducateur parce que sa mère ne voulait pas divorcer de son père. C'est une explication simpliste. Je pense qu'il est difficile pour ces enfants d'admettre que leurs parents sont maltraitants ou n'ont pas des capacités suffisantes. Je crois donc qu'il existe une tendance à idéaliser, peut-être à se fabriquer une autre histoire. Ils ne comprennent pas le sens des entretiens qu'on leur donne. Personnellement, je n'ai découvert le sens d'un entretien avec un psychologue que récemment. Certains collègues AF ne comprennent pas vraiment à quoi cela sert. Je crois que certains éléments faisant partie de la prise en charge deviennent des automatismes pour les professionnels, alors qu'ils mériteraient des explications. Pour certains, le domaine psy fait peur. Une grande majorité des travailleurs sociaux entrent dans ce milieu non pas par hasard, mais à cause d'une fracture et d'une volonté de la réparer.

Anne OUI

Vincent, auriez-vous quelque chose à dire sur la confiance ?

Vincent JEANTET

Parler n'est pas inné, surtout quand on a vécu dans un système où la parole était interdite et l'idée de parler inenvisageable. Donc parler s'apprend, mais on ne parle pas à n'importe qui, n'importe comment. Quant à la confiance, elle ne se gagne pas automatiquement : c'est à l'adulte qu'il revient de faire le travail pour gagner la confiance de l'enfant. Je parle de mon expérience, et de ces mois passés avec l'éducateur spécialisé Alain Vernon qui n'a réussi à me faire parler qu'après beaucoup de travail. Au départ, j'étais instinctivement méfiant, car notre façon de vivre me prédisposait à considérer tous les êtres humains comme malfaisants. Lorsque cet éducateur a commencé à s'intéresser à moi, je me suis longtemps demandé ce qu'il me voulait, et dans quelle mesure il allait aussi me faire du mal. Son travail a vraiment été extraordinaire. Je me souviens l'avoir bravé, provoqué, avoir cherché à faire sortir le démon de lui ; mais il n'est jamais sorti. Ce n'est qu'après plusieurs mois, voire plusieurs années que j'ai réussi à m'exprimer. Je restais tout de même dans un problème de loyauté : j'étais très attaché à Madame X, car pendant toutes ces années elle était la seule à avoir été là. Parler équivalait donc peut-être à remettre en cause une sorte d'équilibre dans lequel j'arrivais à peu près à surnager, tout en étant conscient que tout cela n'était pas normal. Ce placement m'avait persuadé que rien n'était beau.

J'ai donc parlé à Alain Vernon, tout en évitant certaines choses et en le testant. Lui-même n'était pas capable de tout entendre, et j'étais conscient que certaines choses étaient indicibles. Cela m'a surpris, quelquefois déçu : abordant rapidement un certain nombre de choses, j'ai vu qu'il tiquait ; je me suis même aperçu que ma parole pouvait être mise en doute. Car parler est une chose, mais il faut aussi rencontrer des gens capables d'entendre. Dans notre fratrie, nous le savions inconsciemment. D'abord, Madame X nous menaçait : si nous disions quoi que ce soit, ce serait plus l'enfer que ça ne l'était déjà. Mais au-delà de cela, nous voulions également la préserver, et étions face à des gens dont on sentait qu'ils n'étaient pas capables de tout entendre. Dans mon livre, je n'enjolive rien : nous avons vécu des choses véritablement insupportables.

C'est la parole qui m'a permis d'entrer dans le schéma de la résilience, ainsi que la lecture. Je pense avoir construit ma résilience en fonction des rencontres que j'ai faites, car j'étais capable de percevoir l'intérêt que je suscitais chez quelqu'un, d'attraper cet intérêt et de ne plus le lâcher, tandis que mes frères et sœurs ne le percevaient pas, ou s'en éloignaient. Chaque fois que j'ai rencontré des gens ayant manifesté de l'intérêt pour moi, je les ai donc approchés et ils m'ont aidé. La première de ces personnes a été cette institutrice de CE2, Madame Arnaud, qui pour la première fois m'a posé des questions, parce qu'elle sentait certainement que ça ne se passait pas bien chez Madame X. Je voyais pourtant que mes réponses lui faisaient peur. J'ai donc très vite appris à ne pas tout dire. Elle avait en revanche compris que j'aimais lire, et m'a prêté des livres. J'ai découvert la lecture grâce à elle. Pendant toutes mes années chez Madame X, je passais mon temps à lire. La lecture m'a permis de vivre dans un autre monde ; surtout, en lisant Boris Cyrulnik, je me suis rendu compte que mes lectures étaient résilientes. Je lisais *Sans famille*, *Oliver Twist*, *Vipère au poing*. La lecture m'a aussi rendu capable de parler, de prendre la parole. Grâce à cela, je me suis aperçu que j'avais le droit de ne pas être d'accord avec ce que je vivais, de dire non et de m'opposer à Madame X. C'est ce qui, plus tard, a permis de libérer ma parole.

Laurent SOCHARD, Responsable du pôle enfance, INSET d'Angers

En vous entendant, Vincent, et pour rebondir sur le travail de Patrick, je fais un lien avec la chanson. Vous citez *Quand t'es dans le désert* de Jean-Patrick Capdevielle ; *Envole-moi* de Goldman ; Hendrix ; *The Wall*.

Vincent JEANTET

Envole-moi était pour moi un hymne, à 12 ans.

Laurent SOCHARD

En un sens, cela revient à raconter de belle façon des choses qui ne le sont pas. Je trouve que cela a trait à la culture, à quelque chose qui permet de construire. Cela me fait penser au travail que nous avons fait l'année dernière sur la parole de l'enfant, et au travail que fait Eric Legros avec les enfants des Maisons des Enfants de la Côte d'Opale, à Boulogne et Outreau. Ces maisons sont un peu des maisons de la culture, finalement. L'idée est d'offrir aux enfants des supports culturels : parfois quelque chose se passe, ils accrochent à quelque chose, prennent des significations, construisent des choses par eux-mêmes. Je trouve cela très intéressant, quelque chose peut se passer. C'est sans doute thérapeutique et résilient parce qu'on n'y a pas accolé cet adjectif. Cela permet de construire du sens.

Patrick CAUCHE

Adolescent, je lisais moi aussi beaucoup. J'ai été élevé dans un village de 150 habitants ; quand je suis arrivé à 18 ans en gare de Lille, j'étais perdu. La lecture m'a appris à découvrir le monde, m'a éduqué. La musique était un plutôt une échappatoire. Mais comme vous le dites, c'est culturel. Je ne vais pas vous faire un cours sur les Pink Floyd, mais quand vous écoutez *The Wall* et regardez le film, quand vous traduisez les paroles, l'album *Animals*... c'est une description de la société. Quand vous êtes adolescent et que vous vous intéressez à cela, ça vous ouvre l'esprit et ça vous aide à intégrer cette société, à vous forger des avis sur différentes questions.

Laurent SOCHARD

Nous vous proposons maintenant de réagir. Vous avez entendu des choses, peut-être certains d'entre vous ont-ils lu ces ouvrages.

De la salle

Bonjour. En vous écoutant, j'ai l'impression que votre point commun est d'avoir été confiés à une AF en fratrie. Cela a-t-il été un soutien pour vous ? En ce moment, on s'interroge beaucoup sur la question d'accueillir les frères et sœurs ensemble ou non.

Vincent JEANTET

Nous avons effectivement tous été accueillis par la même famille d'accueil. Je vous rappelle que nous étions sept, ce qui est beaucoup. C'est l'un des rares points positifs que j'accorde à l'Aide sociale de l'époque. J'ai su plus tard que les enfants étaient séparés, ce qui m'a horrifié. Dans le livre, je crie mon mécontentement et mon regret de n'avoir pas connu ma famille. Je peux dire aujourd'hui que je connais mes frères et sœurs : tout ce que je raconte dans le livre, nous l'avons vécu ensemble, parce que Madame X a accepté, dans sa grande bonté, de nous prendre tous les sept. En réalité, elle nous disait qu'elle ne nous avait pris que pour payer sa maison.

Patrick CAUCHE

C'est un peu la même chose pour moi. Nous étions six, et avons, les 3 frères, été placés ensemble dans la même famille. C'était une richesse, au moins nous avons quelque chose de familial. Comme Vincent, j'ai été étonné en découvrant les pratiques d'aujourd'hui, lors de notre premier accueil. Les frères et les sœurs sont placés dans différentes familles, ce qui m'a interpellé. Cependant, il faut être conscient que certaines problématiques survenues au fil des années et qui n'existaient pas de notre temps, par exemple des enfants qui sont « parentifiés », font que ce n'est pas toujours possible. Lorsque ça l'est, il est évident pour moi qu'il est mieux de placer les fratries dans les mêmes familles.

De la salle

Bonjour. Votre témoignage est bouleversant. Je suis AF ; Monsieur Jeantet, quel est votre regard sur les familles d'accueil ? Pour vous, un enfant peut-il, actuellement, le métier ayant évolué, s'y épanouir ?

Vincent JEANTET

Une famille d'accueil était pour moi suspecte de prime abord. Pour moi, être famille d'accueil n'est pas une chose très naturelle, et je me demande toujours quelles motivations se trouvent derrière ce choix de travail – puisque c'est un travail. Depuis que je me suis replongé dans ce milieu – car pendant une vingtaine d'années, il a été important pour moi de sortir de tout cela – je me suis aperçu que les choses avaient évolué positivement. Bien sûr, j'ai rencontré des familles d'accueil qui m'ont rappelé Madame X – c'était il n'y a pas longtemps, dans des réunions comme celles-ci. J'ai également rencontré des familles d'accueil ayant de vraies positions sur le métier, mais qui m'ont paru tout aussi suspectes. Pourquoi choisir ce métier ? Essaie-t-on de réparer un traumatisme par le biais de ces enfants ? Ça me semble complètement irréalisable. C'est un métier de fou, un métier de schizophrène. Prendre en charge un enfant, ça veut dire l'aimer un minimum. Mais comment aimer sans aimer trop ? J'ai aussi rencontré une famille d'accueil qui paraissait très fière d'elle, et avait l'air d'être reconnue dans le département où elle exerçait, qui me disait qu'elle avait accueilli un enfant parce que sa mère était morte de la même maladie que sa propre fille. Je n'aimerais pas être l'enfant accueilli par cette dame.

Puis j'ai lu le livre de Patrick ; ça m'a fait du bien. Toute la première partie dans laquelle il raconte sa vie est difficile pour moi, car elle fait écho à plein de choses. En revanche, la partie dans laquelle il parle de son travail explique les raisons pour lesquelles il en est arrivé là et comment il le gère aujourd'hui ; comment il a dû faire table rase de sa perception du métier ; à quel point son passé d'enfant accueilli pouvait l'aider dans ce métier ; le point qu'il est capable de faire par rapport à cela : ça m'a rassuré. Il est bien que ce métier se professionnalise. Je suis heureux qu'aujourd'hui, des enfants puissent être en contact avec des AF comme Patrick. Evidemment, il y a de plus en plus de familles d'accueil comme celles de Patrick. Mais je pense qu'il existe toujours des familles d'accueil qui ont besoin de faire le point sur leurs pratiques et leurs motivations.

Laurent SOCHARD

Patrick, votre sous-titre est « être et avoir été », et je me suis demandé ce que vous vouliez dire par là. On connaît l'expression « on ne peut pas être et avoir été », mais ici cela signifie avoir été en famille d'accueil, et en être une aujourd'hui. Pourquoi y êtes-vous revenu, et est-ce que le fait d'y avoir été permet d' « être » ?

Patrick CAUCHE

Le fait d'avoir été me permet d'avoir un double regard. Je comprends sans doute ce métier plus facilement qu'un autre du fait d'avoir été placé, car j'ai su prendre position par rapport à ce passé, qu'il m'a fallu comprendre, accepter. Celui qui se lance dans ce métier arrive avec ses illusions. Je l'explique dans le livre : on découvre un monde parallèle, dont on ignore tout. Le monde de la maltraitance est un monde souterrain : il faut être dans le métier pour la constater. Pour faire ce métier, il ne faut pas être fou, mais avoir une grande capacité d'adaptation et savoir se remettre en question. Il ne faut pas travailler avec ses certitudes. On apprend, et on partage avec ses collègues. Cela rejoint la question du travail d'équipe : une équipe, c'est plusieurs intervenants partageant le même but, mais ayant des compétences différentes, et qui travaillent dans la complémentarité. Ce sont des mots qui, mis en pratique, donnent des résultats, même si on ne fait pas toujours de miracles, car les situations que l'on prend en charge sont parfois très compliquées. C'est un apprentissage quotidien. Le diplôme et la formation ne servent à rien si on ne met pas en pratique ce que l'on a appris. C'est une remise en question et des positionnements professionnels quotidiens. Ça n'empêche pas, comme le dit Vincent, d'aimer ces enfants. C'est un mélange d'attachement et de professionnalisme, et je crois que les deux sont indispensables pour parvenir à faire quelque chose de positif pour ces enfants. Nous sommes là pour les aider à se reconstruire, ce qui est une tâche très difficile. Il faut donc accepter le fait qu'on ne peut pas y arriver seul.

De la salle

Je voulais vous remercier. Je pense que votre témoignage va au-delà d'un témoignage, car vous l'avez vécu, vous y repensez, ça vous a traversé. Psychologue, je redeviens une enfant qui était chez une dame nommée Madame Barthelemy, qui était maltraitante, mais que j'aimais beaucoup. Quand vous parlez de Madame X et de toute cette horreur, je me suis dit que ce que vous racontiez était comparable à un enfermement sectaire. Je me suis demandé s'il ne s'agissait pas par exemple des témoins de Jehova. Cela relève du domaine de l'emprise.

Vincent JEANTET

Madame X avait un gros charisme. D'abord, elle était énorme. Par certains aspects, elle était fascinante. Tout le monde, même le directeur de la DDASS, avait peur d'elle. Elle possédait une autorité naturelle extraordinaire ; mais imaginez ce que ça donne sur des enfants. C'était un gourou.

De la salle

On ne permet pas beaucoup aux enfants maltraités d'exprimer qu'ils ont vécu des choses affreuses, mais étaient attachés à leur famille d'accueil. C'est ce qu'on appelle la part du sujet, et vous y étiez, vous aussi.

Vincent JEANTET

Bien sûr, je jouais un rôle là-dedans.

De la salle

Il est très rare que cela se dise. Quand on dit aux enfants ayant vécu des abus qu'ils n'y sont pour rien, c'est une forme de dépersonnalisation.

Vincent JEANTET

C'est cela. Nous sommes des sujets vivants.

De la salle

Bonjour. Je connais une autre Madame X, et j'aurais aimé connaître votre avis quant à la responsabilité de la DDASS de l'époque, et de ce qu'elle aurait dû faire.

Vincent JEANTET

Je n'ai pas écrit ce livre pour régler des comptes, mais bien pour faire savoir que cela avait existé. Il me semblait que ce que nous avons vécu était exceptionnel ; je me suis rendu compte par la suite que ça ne l'était pas tant que ça. J'ai lu beaucoup de témoignages d'enfants pris en charge par d'autres Madame X. Dans mon livre, j'ai tout raconté dans le détail. Ça peut parfois paraître hallucinant : dans une assemblée, une AF ne me croyait pas. Tout comme l'assistante sociale à qui ma sœur a parlé de cela dans les années 80, et qui lui a répondu : « tu es une affabulatrice. »

Je suis donc tout à fait conscient que nous n'avons pas été protégés, que nous avons été abandonnés. Mais c'était une autre époque. L'assistante sociale qui nous avait placés était tellement heureuse qu'on ne soit pas séparés et que Madame X accepte de prendre en charge sept enfants ! Madame X était devenue une référence dans le département. A l'époque, il s'agissait de donner à l'enfant un toit et le couvert. Le reste était peu pris en considération. Ensuite, l'arrivée d'Alain Vernon – qui nous a véritablement sauvés – c'est aussi à la DDASS que nous le devons. Je ne peux pas dire que je leur en veux : c'était un autre temps, et nous n'avons pas eu de chance. Nous sommes tombés au mauvais endroit, au mauvais moment.

Une chose m'a beaucoup déçu : quand le livre est sorti, j'ai été convoqué par le Conseil général de mon département. J'ai eu rendez-vous avec l'élu chargé de ces affaires-là, pour discuter, pensais-je. En réalité, il voulait savoir quelles étaient mes intentions. Cela signifiait qu'il n'avait pas lu le livre.

De la salle

Dans la situation que j'évoquais, il y a eu un procès. Le département s'est aussi positionné. J'ai vu les enfants de la famille d'accueil se relever avec le procès. C'est en ce sens que nous avons une responsabilité.

Vincent JEANTET

Bien sûr. Après avoir écrit la partie biographique de mon livre, j'en ai adressé le manuscrit à Alain Vernon, car il m'a semblé important qu'il le lise. Nous nous sommes vus, et c'est lui qui m'a encouragé à en faire un livre, me disant qu'il fallait en tant qu'adulte que je m'interroge sur mon vécu. J'ai reçu une lettre d'excuse de l'inspectrice principale, que j'avais un peu connue, me demandant de bien vouloir accepter les excuses de l'institution qui n'avait pas été assez vigilante. Nous nous sommes revus par la suite et en avons parlé. Evidemment, elle savait qui était Madame X : elle avait 25 ans, et voyait cette femme qui la regardait de haut en se demandant qui était cette merdeuse qui venait lui donner des leçons. S'il était connu que Madame X n'était pas la famille d'accueil idéale, personne ne savait qu'elle était à ce point maltraitante. C'était donc important, et ça m'a fait du bien. Elle m'a aussi signalé que si la situation avait été connue, Madame X serait peut-être allée en prison.

De la salle

M. Jeantet, vous disiez avoir eu besoin de passer à autre chose et faire votre vie. Peut-on savoir dans quel domaine vous êtes, et si vous vous êtes replongé, par des voies détournées, dans le social ? Je voudrais aussi rendre hommage à ce que Cyrulnik appelle les tuteurs de résilience. Il est des enfants dont on dit qu'ils viennent du bout de la nuit, qui sortent leur épingle du jeu et parviennent à devenir des adultes dignes, courageux. Nous savons le travail que font les familles d'accueil auprès d'eux. Dans le Cher, nous continuons à mettre en place des contrats jeunes majeurs après 18 ans, car ces enfants sont fragilisés, et ont parfois besoin de temps.

Nous avons en outre conscience de la nécessité de conserver les fratries. Comme le disait M. Cauche, quand les enfants sont trop « parentifiés », trop désorganisés, une prise en charge individuelle est nécessaire dans des familles d'accueil qui prennent soin d'eux et les remettent sur pieds. Nous sommes vigilants à ce que les liens fraternels puissent se construire. Sans doute y a-t-il encore des Madame X dans tous les départements. Comme M. Cauche le disait, la pluridisciplinarité est importante. Il arrive que des familles d'accueil soient remises après que des travailleurs sociaux aient constaté des dysfonctionnements. Cela fait aussi partie du travail.

De la salle

Je suis Stéphane Martin, responsable enfance famille dans le Vaucluse. Le contenu de vos témoignages donne à voir une évolution significative et positive dans les processus d'isolement. Aujourd'hui, la famille d'accueil est moins isolée, et l'espace pour accueillir la parole de l'enfant est plus ouvert. Cependant, moi et mes homologues constatons une charge de travail dense, qui complique la construction d'espaces de parole. C'est un travail quotidien que d'organiser, structurer dans le fonctionnement des services des espaces de discussion, de réflexivité, de médiation. Pour les référents et les psychologues, le temps ouvert à la parole de l'enfant ne me semble pas aller croissant ; pourtant, votre témoignage semble mettre au jour une évolution importante dans le sens de la mise en place d'une parole structurante. Je m'interroge sur la nature de cette évolution, et me demande à l'aune de vos témoignages s'il ne serait pas opportun de travailler sur de nouveaux lieux tiers,

éloignés de l'institution et libérés des logiques institutionnelles. Je pense notamment à des comités d'usagers, avec des associations qui existent déjà.

Patrick CAUCHE

Je suis d'accord concernant les espaces de parole. Toutefois, je suis employé par un PFS, et l'on sait que les dispositifs de l'ASE n'ont pas les mêmes moyens. Comme vous le dites, c'est un problème de charge de travail. L'ATS ayant 40 situations à gérer en 35 heures par semaine, il y a peu d'espaces de parole. C'est différent dans un PFS : pour un travailleur référent ayant une douzaine de situations à gérer, il y a plus de faisabilité, d'écoute et de réactivité. Vous parlez des espaces neutres : dans les services aussi saturés que les nôtres, les visites médiatisées sont parfois déléguées à d'autres organismes. La neutralité du lieu peut aider à libérer la parole des enfants.

De la salle

Ma question s'adresse à vous deux : quel conseil simple pourriez-vous donner à un directeur de service d'accueil familial ?

Patrick CAUCHE

Je ne pense pas être qualifié pour répondre à cette question. Je crois savoir que les directeurs de service sont un peu entre le marteau et l'enclume, les problèmes financiers réduisant vos moyens d'action. Il faut que les personnes ayant une influence politique fassent entendre qu'il est impossible d'avoir le beurre et l'argent du beurre. Ce n'est pas en réduisant les moyens que le travail sera meilleur.

Vincent JEANTET

Je dirai : battez-vous. Pas uniquement pour les enfants et les adolescents que vous avez en charge, mais aussi pour les jeunes majeurs de 18 ans, qui sont parfois à la rue ou en prison.

Anne OUI

J'avais envie qu'on aborde la question des jeunes majeurs. Patrick raconte dans son ouvrage son envie d'arriver à la majorité pour sortir du tunnel ; quant à vous Vincent, vous avez bénéficié d'un CJM jusqu'à 21 ans. Les jeunes qu'accueille Patrick aujourd'hui ont peur d'arriver à la majorité. Il faut que nous soyons tous auprès d'eux, collectivement et individuellement. Les journées d'étude de l'ANFP se sont tenues en septembre dernier sur le thème de l'accès à l'autonomie des jeunes sortants de la protection de l'enfance. Les témoignages des jeunes majeurs enregistrés par la radio locale – qui est un espace de parole, en réponse à la question précédente – traduisaient bien la peur d'arriver à 18 ans dont Patrick parle dans son livre.

Patrick CAUCHE

C'est un gros problème. Quand vous accueillez plusieurs enfants, que l'un est un peu plus âgé que les autres et s'en va dans de mauvaises conditions, ça fait peur très tôt aux plus jeunes. On entend de plus en plus souvent des enfants qui disent ne pas vouloir grandir. Ce ne serait pas grave si ce n'était que des mots, mais certains enfants régressent et refusent d'évoluer positivement. Je pense que les angoisses produisent cela. On parle d'affectif, d'attachement, alors que l'on sait que les enfants accueillis pendant des années se retrouvent à 18 ans sur le pavé ; quelque chose dans le système n'est pas crédible. Bien sûr, notre premier objectif quand nous les prenons en charge est la réparation, la reconstruction, mais c'est aussi faire en sorte qu'ils rentrent dans la vie active dans de bonnes conditions. A 18 ans, c'est utopique. On sait que cela demande des moyens financiers. Mais il ne faut pas faire semblant : on fait le travail jusqu'au bout, ou on ne le fait pas. Certains collègues ayant accueilli des enfants les ont vus dormir sur un banc en face de la gare : ça doit leur faire un drôle d'effet. C'est aussi une question de crédibilité. A cet âge-là, ce sont encore des enfants. Nos propres enfants ne partent de chez nous qu'à 25 ans en moyenne, bientôt 28.

Comment peut-on penser que de jeunes enfants placés, déjà handicapés par leur histoire, sachent se débrouiller seuls ? Ça n'a pas de sens. Vincent a raison, il faut que ceux qui sont en mesure de se battre le fassent. C'est révoltant de voir ça. Dans certains départements, il n'y a déjà plus d'APJM. Dans le Nord, les services se sont battus et ça a été repoussé.

A notre époque, les enfants étaient enlevés très tôt à cause de maltraitances. Aujourd'hui, il faut pour qu'un enfant soit placé en famille d'accueil qu'il ait connu plusieurs années de carence ou de maltraitances. Il arrive donc avec un certain nombre de problèmes de construction : si on doit le mettre dehors à 18 ans, autant le faire tout de suite. J'exagère peut-être un peu, mais ça n'a aucun sens pour nous, par rapport à notre engagement et aux sacrifices qu'il implique.

Vincent JEANTET

J'ai eu pour ma part beaucoup de chance, car j'ai bénéficié d'une aide aux jeunes majeurs ; à l'époque, c'était quasiment automatique. Il est vrai que j'étais dans un processus d'étude, et j'en ai bénéficié pendant deux ans. En contrepartie, j'ai été contraint à faire des études courtes – un BTS – alors que je voulais aller à la fac, car au bout de deux ans, j'aurais été employable. Après 21 ans, je me suis débrouillé pour aller à la fac d'où je suis sorti avec un bac + 5. J'ai été pion pendant 5-6 ans dans un lycée, ce qui m'a permis de faire des études.

Aujourd'hui dans plusieurs départements, l'aide aux jeunes majeurs est de plus en plus limitée et accordée à de moins en moins de jeunes. C'est hypocrite : on aide les enfants tant qu'on est dans l'obligation légale de le faire, et on ne le fait plus dès que ça devient un choix. Je sais que notre époque est socialement et économiquement difficile, que les caisses sont vides partout et qu'il faut faire des économies. Mais cela montre la faillite du système. Comme le disait Patrick, à 18 ans, on n'est pas un adulte et on n'est pas capable de vivre seul, d'autant moins quand on n'a personne.

Une amie avocate, spécialisée dans le droit des enfants et présidente de l'association l'Avocat et l'Enfant, m'a expliqué qu'une bonne partie des jeunes adultes qu'elle défend sont issus de l'ASE. Elle me décrit des situations horribles, par exemple ce jeune garçon de 18 ans et demi qui a braqué la caisse de son foyer. On lui supprime son aide aux jeunes majeurs. Tous les six mois, elle le revoit, car pour manger il vole dans les magasins. Il est en prison.

Elle me parle aussi de cette jeune fille de 17 ans qui s'est enfuie de chez sa famille d'accueil, et qui est à la rue. Elle se fait arrêter pour avoir chapardé dans les magasins. On ne lui a pas trouvé d'autre solution que de la placer dans une sorte d'hôtel de passe, où elle se prostitue pour vivre. Que peut-elle faire d'autre ? Elle est seule. Régulièrement, mon amie la reçoit pour avoir commis des activités illégales. Ce sont des jeunes qu'on a décidé d'abandonner. Mon amie avocate me dit que ces jeunes, qui ont pourtant des référents au sein de l'institution, se tournent vers elle. Donc quelque chose ne fonctionne pas.

Moi et MES frères et sœurs avons des problèmes différents des miens et dont la plupart sont dans des institutions psychiatriques, avons été pris en charge. Pourquoi ne prend-on pas en charge aujourd'hui lorsque c'est nécessaire ? Tout se résume-t-il à une question d'argent ?

De la salle

Olivier Hiroux, département du Morbihan. Merci, car il est toujours intéressant d'avoir des témoignages de terrain qui puissent conduire nos politiques. Vos trajectoires ont été difficiles : selon vous, quels moyens de contrôle n'ont pas été mis en place ? J'interroge particulièrement M. Cauche en qualité d'AF : quelles modalités de contrôle des AF existent ou devraient être mises en place, de façon à s'assurer du bien-être des enfants ? On sait que le référent a du mal à venir sur ces questions, car les métiers sont complémentaires.

Patrick CAUCHE

Quand j'étais placé, je n'ai jamais vu personne, sauf le magasinier de vêture une fois par an. J'ai vu une psychologue pendant 10 minutes, quand j'avais 17 ans et demi, après avoir quitté ma famille d'accueil et être retourné au foyer de l'enfance. Elle avait griffonné quelques phrases que j'ai retrouvées quand je suis allé consulter mon dossier, que j'avais joint à mon livre, mais qui a été mis à la trappe. C'est inimaginable : pas de nom, de signature, trois lignes où l'AF est qualifiée de maman.

Je n'ai donc jamais vu personne étant enfant. En tant que famille d'accueil, nous travaillons dans un PFS où les contacts sont réguliers. Lorsqu'on gère plusieurs situations, il ne se passe pas une semaine sans qu'il y ait une, voire trois rencontres. Concernant les services ASE où les référents ont de nombreuses situations à gérer, je ne peux pas vous répondre. Le travailleur social référent ne peut pas avoir une position de contrôle, sans quoi le travail d'équipe n'est pas possible. Cela devrait peut-être être assuré par une personne de l'extérieur, la PMI par exemple. En tant qu'assistants familiaux de PFS, nous ne sommes pas dans les rouages de l'ASE, je ne peux donc pas vous répondre. Cependant, les recrutements sont aujourd'hui plus pointus. Je ne pensais pas que les Madame X existaient encore.

Vincent JEANTET

Dans mon enfance, il n'y avait pas non plus de contrôle. L'assistante sociale qui venait une fois ou deux par an ne servait à rien. J'ai su plus tard qu'Alain Vernon demandait à Madame X de lui produire les factures des jouets qu'elle nous achetait, soi-disant car elle les achetait avec l'argent public pour l'offrir à ses petits-enfants.

Un AF est pour moi suspect. Parler de contrôle me gêne : comme le disait Patrick, c'est un vrai travail de partenariat. En admettant qu'il n'y ait plus de Madame X, ne devrait-il pas s'agir d'un accompagnement plutôt que d'un contrôle ?

De la salle

Anne-Marie Martinez, directeur accueil familial Jean-Cotxet ; je pense qu'il faudrait prendre cela du côté de la maltraitance. Tous les enfants maltraités ne sont pas placés, et ce que vous avez vécu avec Madame X, certains le vivent avec leurs parents. A l'inverse, tous les enfants placés ne sont pas maltraités. J'ai rencontré plusieurs situations de ce type. Il y a quelque chose très particulier dans la relation entre un être vivant vulnérable et un être vivant puissant. Le tout-petit est vulnérable et dépendant, et c'est en général pour cela qu'il s'identifie et s'attache à l'agresseur : c'est inévitable. Il ne s'agit pas d'amoindrir ce que vous avez vécu. Il y a une fascination, l'enfant est pris dans le tourbillon d'une maltraitance très perverse.

En tant que directeur d'un établissement d'accueil familial, j'observe que les éducateurs sentent parfois quelque chose. Mais on ne voit rien : c'est propre et impeccable. Il est très difficile de déjouer ce genre d'affaires, puisque les enfants restent silencieux. Récemment, une révélation s'est produite avec deux enfants. Le décès du mari a été l'occasion de déplacer les enfants en relai et de les séparer : à ce moment-là, la parole de ces deux frères s'est libérée. Ensemble, ils faisaient corps contre la famille et contre nous. Comment déjouer cette maltraitance, et pas seulement chez les familles d'accueil ? Un enfant dépendant d'un adulte peut être maltraité : par un instituteur, en colonie, etc. La maltraitance est donc toujours possible. De grandes campagnes ont été réalisées pour les personnes âgées, qui courent un risque de maltraitance lorsqu'elles deviennent dépendantes. C'est donc très dangereux, et notre responsabilité est fondamentale. Mais il est des maltraitements propres et perverses qui sont difficiles à déjouer. Il faudrait donc selon moi des espaces différents pour les enfants. Les relais sont pour cela extraordinaires : les enfants parlent, car ils se disent qu'un ailleurs est possible.

Vincent JEANTET

C'est un peu ce qui s'est passé pour nous : quand l'assistante sociale Mlle Setbon venait, tout était propre : nous étions polis, éduqués, nous savions dire bonjour, merci, au revoir, mais nous avions la bouche fermée. J'ai su par la suite qu'elle avait dit à Alain Vernon lorsqu'elle lui passa le relai qu'elle sentait que quelque chose n'allait pas chez nous, un interdit de parole, un poids occultant. En tant que fratrie, nous faisons corps. Même entre nous, nous n'osions pas aborder la question. C'était donc pesant, enraciné en nous.

Alain Vernon nous a pris les uns après les autres, à part : il m'a emmené me promener une après-midi en voiture, il a emmené ma sœur au bowling, etc. C'est dans ce contexte que nous avons commencé à nous exprimer. Créer des espaces pour que les membres d'une fratrie puissent s'exprimer indépendamment les uns des autres est peut-être une solution pour faire émerger une parole.

De la salle

Je suis Valérie Lebaill, assistante sociale dans les Côtes-d'Armor. Ma collègue, Louisette Rouillet, est puéricultrice. Nous sommes en charge des agréments des AF. Ma question s'adresse à vous deux : pourriez-vous nous donner des indices, des pistes permettant de reconnaître une famille qu'on ne pourra pas agréer ?

Je ne fais pas partie de la Direction. En revanche, j'ai travaillé au service de l'ASE, à celui de la prévention, et suis aujourd'hui au service PMI. J'ai fait tous les secteurs dans mon département, et j'ai constaté des clivages entre services. J'ai travaillé auprès des enfants, des parents, je travaille maintenant auprès des candidats AF. Nous signalons les dysfonctionnements à nos chefs de service, mais n'avons jamais de retour. Je ressens une impuissance. Nous avons par exemple fait l'agrément d'un conjoint d'assistant familial, avons posé des questions sur le fonctionnement, et avons vu les enfants de la famille. Nous avons constaté des dysfonctionnements dans cette famille ; pourtant cela ne concerne pas l'agrément, mais la conjointe déjà agréée. C'est donc le service d'accompagnement des assistants familiaux qui est concerné. A cause des clivages entre services, l'intérêt de l'enfant placé disparaît. Cela me met en colère.

Patrick CAUCHE

J'ai récemment eu un entretien avec les responsables d'un SAF, qui m'ont posé la même question au sujet du recrutement. Il est difficile de répondre. Les candidats doivent avoir de fortes capacités d'adaptation, car la profession n'a rien à voir avec l'idée que l'on s'en fait au départ. Souvent, les personnes les plus à même d'accueillir des enfants ont un vécu difficile et ont su rebondir. Les difficultés sont nombreuses dans cette profession, les accueils sont souvent en dents de scie. Il faut évaluer leur sincérité. Quand on est en entretien, on se présente sous son meilleur jour. Il faut essayer de projeter les candidats dans la situation où on leur confierait tel ou tel enfant, car ils ne sont pas conscients de la complexité de la profession. Il est également primordial d'évaluer leur capacité à travailler en équipe.

Vincent JEANTET

Si vous me mettez face à un prétendant à l'agrément, je dis non immédiatement, par principe. Contrairement à mon époque, des choses sérieuses sont aujourd'hui faites en amont : les familles rencontrent un psychologue.

De la salle

Non, pas toujours.

Vincent JEANTET

Je pensais que c'était le cas. Dans tous les cas, il est vain de chercher la famille parfaite. Il y aura toujours des erreurs de casting : nous sommes des humains face à d'autres humains. C'est un pari à prendre, selon le ressenti que vous aurez face aux candidats.

Laurent SOCHARD

Remercions à nouveau Vincent Jeantet et Patrick Cauche. Un mot de conclusion : Jeannine, tu as dit que c'était au-delà du témoignage ; Patrick a dit qu'il avait eu comme plusieurs vies successives. Cela m'évoque la question de reprendre le fil de sa vie. On dit souvent qu'il faut être acteur de sa vie ; il faut aussi en être auteur. C'est une dimension insuffisamment explorée dans le travail social. Il faut être auteur non seulement d'un récit, mais aussi d'une narration, mettre en forme les éléments, beaux et laids, de sa propre vie, et par soi-même et pas seulement par des professionnels. Vous racontez des parcours tels qui se sont construits.

Nous avons invité Jean-Marie Muller, président de la FNADEPAPE. Il nous faut travailler sur un soutien aux ADEPAPE, sur des espaces favorables à la construction d'une identité narrative. C'est un concept de Paul Ricœur, dont on cite souvent *Soi-même comme un autre*. Il y parle de la visée éthique, de la vie bonne dans des institutions justes. Il parle également de l'identité narrative et de la capacité à dire « je », à s' « auteurer ». *Auctoritas* en latin, c'est aussi ce qui fait grandir.

Je fais un lien avec ce que disait Madame Martinez, qui a volontairement présenté le dossier comme un monstre. On croit que la vie est là, mais la vie est ailleurs, comme le dit Kundera. Elle est dans la capacité à se raconter, à reprendre le fil de cette histoire, vraie ou fausse, en tout cas vraisemblable, qui nous permet d'être au monde.

La question de l'émotion est venue à plusieurs moments. Je pense que l'émotion arrive lorsqu'on est reliés à ce qu'on est et qu'on se dit « ce n'est pas qu'un métier, c'est ma vie, je fais quelque chose dans laquelle je me reconnais » ; l'identité, c'est se reconnaître. Il faut rouvrir la question de la parole. Il nous faut nous réhabituer à nos émotions, y être reliés – ce qui ne revient pas à la faire dégouliner. Pierre Le Coz a montré que les médecins devraient réapprendre que l'émotion est un indice éthique. C'est ce que disait Robinson à Vendredi : « tu es un homme puisque tu pleures. »

Pour un dispositif de placement familial bientraitant pour tous : quel rôle des conseils départementaux ?

Laurent SOCHARD

C'est la dernière après-midi du séminaire. Traditionnellement, nous reprenons dans la table ronde finale l'ensemble des questions posées sous l'angle de la responsabilité des départements. Patrick Cauche disait ce matin que prendre soin des AF, c'est prendre soin des enfants, propos qui ont été applaudis. La bientraitance est en cascade, comme peut-être la maltraitance.

Nous accueillons Liliane Daumas, chef de service des modes d'accueil dans le Vaucluse ; Dany Marcy, chef de service départementale de l'accueil familial et institutionnel dans le département du Pas-de-Calais ; Olivier Hiroux, directeur enfance famille du département du Morbihan. Nous écouterons deux interventions liminaires de Madame Marcy et de Madame Daumas, et avons demandé à Olivier Hiroux de tisser plusieurs points à partir de son expérience et de ce qu'il a entendu lors de ce séminaire.

Dany MARCY, Chef de service départemental de l'accueil familial et institutionnel, département du Pas-de-Calais

Je suis Dany Marcy, et je travaille à la direction de l'enfance et de la famille du département du Pas-de-Calais depuis 25 ans. J'ai d'abord été responsable de secteur enfance, ce qui est une excellente école de formation. J'ai créé en 2002 le service d'accueil familial dans le Pas-de-Calais, et j'ai aujourd'hui la responsabilité de l'ensemble des modes d'accueil des enfants confiés à l'ASE ainsi que la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Mes missions se sont élargies avec le temps. Je reste cependant très attachée à la création du service d'accueil familial dans le Pas-de-Calais, et nous avons été auditionnés au titre du rapport publié par l'ONED ; j'ai donc été sollicitée par Anne Oui et M. Jamet pour témoigner de notre expérience singulière.

Deux questions m'ont été posées : comment avons-nous structuré l'accueil familial, et comment les équipes ont-elles été mises au travail ? Je vais vous présenter une vignette sur le Pas-de-Calais, les choix d'organisation différant selon la taille des départements et la volumétrie que l'on a à traiter, le Pas-de-Calais comptant plus de 1 900 AF. Je vous parlerai ensuite de la façon dont on a structuré l'accueil familial, en revenant sur le contexte de sa création, son personnel et ses missions, ainsi que sur ses méthodes de travail et de collaboration.

Le Pas-de-Calais est le huitième département de France, et forme avec le Nord une grande région. Il compte de nombreuses communes rurales ainsi qu'un dense tissu urbain dans le bassin minier. Le Pôle solidarité compte 9 territoires, pour 1,5 million d'habitants. Le budget du département représente 1,8 milliard d'euros, 1 milliard étant alloué au Pôle solidarité, dont 212 millions d'euros alloués à la protection de l'enfance. Le coût de l'accueil familial – rémunérations et allocations comprises – représente 101 millions d'euros ; si j'ajoute l'accueil institutionnel, c'est presque 200 millions d'euros qui sont dépensés par la direction de l'enfance et de la famille.

Il y a 5 300 agents départementaux, et 1 900 AF qui accueillent environ 3 850 enfants. 5 739 enfants sont placés, 70 % en accueil familial, et 30% en accueil institutionnel. Il existe une véritable tradition d'accueil familial dans le département : le placement est considéré comme une richesse, et permet de vivre une vie familiale ordinaire, même si l'on ne peut pas répondre à toutes les situations. Les AF sont essentiellement des femmes ; toutefois le nombre d'hommes a augmenté depuis ces dernières années : ils sont 66, soit 3,5 % de la population. La moyenne d'âge des AF est de 51 ans, et il y a en moyenne deux enfants par famille d'accueil. Il s'agit d'une population vieillissante, puisqu'un quart des effectifs prendra sa retraite dans les 5 ans à venir. Nous menons donc une politique active de recrutement : campagnes de communication grand public dans les abribus ; travail avec Pôle emploi, avec la création d'une fiche métier Assistant familial et l'animation d'ateliers dans leurs locaux. Avec une centaine de recrues par an pour 80 départs, notre solde est positif.

En lien avec la question de ce matin concernant les agréments et le recrutement, nous avons un groupe de travail transversal, qui réunit des cadres de la PMI, de l'ASE et du service de l'accueil familial afin de faire évoluer les pratiques entre agrément, recrutement et accueil. Nous essayons d'avoir une vision conjointe, et de travailler sur des points de conflit entre services. Nous cherchons à simplifier les procédures d'extension d'agrément, car les investigations ne doivent pas être les mêmes pour ceux qui sont déjà dans le métier.

Un service dédié aux AF a été créé en 2002. Il est issu de la négociation d'un protocole d'accord entre le département et les organisations syndicales. En effet en 2001, les AF signalaient des griefs dont l'administration ne savait pas quoi faire. Etaient dénoncés : leur isolement professionnel, le métier s'exerçant dans la sphère privée et le secret professionnel

imposant la discrétion sur la situation des enfants ; un manque d'information sur le fonctionnement de l'institution, dont elles n'avaient pas l'impression de faire partie ; une association limitée à l'élaboration des projets des enfants qu'elles accueillent ; une gestion arbitraire de leur emploi, dépendant par exemple de leurs rencontres avec des référents après lesquelles elles étaient oubliées. Avant que ne se mette en place la loi de 2005, le département a répondu à ces griefs. C'est grâce à l'accord de l'institution et des organisations syndicales qu'est né ce service, qui bénéficie d'un précieux portage politique et syndical.

Trois objectifs furent fixés dans le protocole.

- Premièrement, améliorer la reconnaissance professionnelle des AF, métier le plus exercé dans le département, en favorisant la constitution d'un corps professionnel avec des références collectives et une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs, ainsi qu'une meilleure insertion dans les équipes locales.
- Deuxièmement, développer l'accueil familial en le structurant quantitativement et qualitativement – de 1 700 AF, nous sommes passés à 1 900 – et développer les modes d'accueil diversifiés avec un dispositif d'accueil d'urgence, des dispositifs d'accueil familial spécialisés thérapeutiques, tout en tenant compte de la spécificité de l'accueil des jeunes majeurs. A l'époque, la loi n'existait pas et les AF n'étaient pas rémunérés pour l'accueil des jeunes majeurs ; nous avons donc mis en place un système rémunérant les AF à partir du CJM. Pour l'instant, les CJM se poursuivent dans le département du Pas-de-Calais, et les élus ne comptent pas y toucher.
- Troisièmement, mettre en place un suivi administratif et statutaire des agents et un accompagnement professionnel sous des formes innovantes. Cela s'est accompagné d'une revalorisation salariale.

Le portage politique et syndical a été fort, et la feuille de route écrite et claire. La création de ce service a été vécue par les AF comme un signe fort de reconnaissance de l'institution, une alternative au recours exclusivement syndical pour le signalement des dysfonctionnements, notamment les pratiques disharmonieuses et arbitraires, les recours étant jusqu'alors rares par crainte des conséquences négatives sur les emplois.

Si nous sommes tous responsables de l'harmonisation de la politique départementale d'accueil familial, le siège est responsable du suivi administratif et statutaire des AF. 11 personnes assurent cette mission. J'ai moi-même une collaboratrice-chef de bureau, un psychologue qui s'occupe de l'aspect clinique de l'accueil familial, mais aussi de chantiers transverses au service. Un cadre A est adjoint au chef de bureau, et 7 gestionnaires de dossier s'occupent de la carrière des AF et de la gestion centralisée de l'offre d'accueil. 11 personnes s'occupent donc des AF du recrutement à la retraite, ce qui est peu.

Les territoires s'occupent de l'accompagnement professionnel des AF. 55 personnes sont sous mon autorité fonctionnelle, et sous l'autorité hiérarchique des directeurs des maisons du département solidarité. 10 responsables locaux encadrent 4 à 6 AF ressources, collègues qui viennent en aide aux AF en tant que pairs par le biais d'un avenant à leur contrat de travail.

Une instance de régulation, appelée le collège métier, se réunit mensuellement avec tous les cadres A siège ou territoire. Ces réunions permettent d'élaborer et d'évaluer les dispositifs départementaux, garantissant l'harmonisation de la politique départementale sur tout le territoire. Un maillage étroit est assuré par le biais des AF ressources. Une fois par an,

l'ensemble du personnel se réunit afin de dresser un bilan de l'activité et d'élaborer les perspectives de travail, soit 70 personnes.

Nous avons choisi cette organisation, la mission de suivi administratif et statutaire appartient plus au siège qu'aux territoires, auxquels revient l'accompagnement professionnel mission d'aide incompatible avec la prérogative disciplinaire, c'est-à-dire les sanctions et les licenciements.

Concernant la mission de suivi administratif et statutaire : il existe une fiche de poste, et une procédure de recrutement distincte de celle de l'agrément, avec des évaluations socio-éducatives et psychologiques. Dès la création du service, nous avons mis en place une gestion centralisée de l'offre d'accueil qui nous permet de gérer en temps réel les places disponibles par bassin d'emploi, d'assurer une transparence totale sur la gestion de l'emploi vis-à-vis des AF, et de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande.

Les AF ont, comme les autres agents, des autorisations d'absence pour événements familiaux, ainsi qu'une boîte mail avec accès à l'Intranet, qui permet l'accès au numéro professionnel de tous. Le salaire sans enfant est maintenu pendant toute la durée des procédures judiciaires lorsqu'une AF, son conjoint ou l'un de ses enfants est mis en cause. Il existe une majoration pour ancienneté, qui n'est pourtant pas prévue dans les statuts. Tous les AF peuvent adhérer à la protection sociale complémentaire, en matière de santé et de prévoyance ; elles bénéficient donc d'une couverture complète de leur salaire en cas d'arrêt maladie.

Notre dispositif d'accompagnement professionnel a été qualifié d'abouti par la Cour des comptes dans son rapport sur la protection de l'enfance. Il se décompose en un cycle d'intégration de l'AF, avec un stage préparatoire à l'accueil de 63 heures. Deux journées animées par les psychologues sont consacrées à une meilleure connaissance de soi pour mieux travailler avec les autres. Un tutorat de l'AF est assuré lors de la première année d'exercice par les AF ressources, ainsi qu'une aide à la prise de fonction sous forme d'un entretien individuel par le responsable local de l'accueil familial et l'AF ressource.

Notre processus d'accompagnement est collectif. Il s'agit d'espaces dédiés à la pratique réflexive et à la parole. Outre la formation initiale et continue, obligatoire, mais récente, ont lieu des réunions de service trimestrielles animées par les AF ressources. Annuellement, 45 groupes de parole sont animés par les responsables locaux de l'accueil familial et les AF ressources. Il existe également un dispositif d'urgence le week-end et les jours fériés à destination des AF, avec des AFR de permanence ainsi que des cadres de notre service et de l'ASE. Un accompagnement individuel est prévu par le biais des permanences d'écoute. Tous les AF d'une équipe peuvent contacter l'une de leurs AFR de permanence deux heures par jour, pour tout problème administratif ou demande de soutien en situation difficile. Des accompagnements individualisés sont mis en place à la demande de l'AF ou du chef du bureau de l'accueil familial afin d'aider à la réflexion sur les attitudes professionnelles, d'apporter un soutien dans les situations professionnelles difficiles, les réorientations ou les suspicions de maltraitance. Un rencontre individuelle entre les AFR et les AF de l'équipe qu'il anime a lieu au moins une fois par an.

Nous mettons en place un accompagnement aux procès – nous avons été marqués par l'histoire d'Outreau, dont nous avons tiré les leçons – ainsi qu'un accompagnement aux entretiens d'évaluation de l'accueil familial. Ces entretiens n'ont pas pour but d'évaluer l'AF, mais de croiser les regards des services et de l'AF sur le projet de l'enfant.

Le dispositif de soutien par les pairs est une singularité de notre département. Mis en place en 2001, il permet aux 1 900 AF de bénéficier de l'appui des 45 AFR encadrés par les 10

responsables locaux de l'accueil familial. Les AFR ont quatre rôles fondamentaux : relayer l'information ascendante et descendante par le biais des réunions de service ; donner un avis technique lors des commissions de pré-recrutement où elles représentent leurs collègues ; témoigner de leur pratique lors des stages préparatoires à l'accueil et des réunions d'information sur le métier ; soutenir leurs collègues lors des permanences d'écoute et des animations de groupes de parole.

Parmi les outils structurant la pratique professionnelle il y a : le projet éducatif individualisé, le contrat de travail ; le contrat d'accueil contenant l'engagement de l'AF et des différents services qui gravitent autour de l'enfant, de la préparation au placement jusqu'au départ ; l'évaluation de l'accueil familial ; un guide des conduites à tenir en cas d'urgence.

Concernant nos méthodes de travail et de collaboration, Bertrand Ravon, cité dans le rapport de l'ONED, affirme que construire une équipe est un travail quotidien. A cette fin, je plaide pour une gestion des AF intégrée au Pôle des solidarités. En effet, la tentation est grande dans les départements de notre taille que la DRH fasse des OPA sur les AF. Or, il est important d'éviter les morcellements et les clivages, de ne pas déconnecter la gestion des AF de la pratique de terrain. Cela facilite le travail du siège avec les responsables du suivi des enfants sur le volet disciplinaire, ainsi que la communication entre les professionnels de l'accueil familial et ceux qui sont en charge du suivi de l'accueil.

Nos dispositifs sont co-construits. En créant ce service, nous avons transféré des responsabilités auparavant diffuses vers un service dédié. Prudence et concertation ont été nécessaires, car les transferts de pouvoir sont difficiles à gérer. Nous avons donc élaboré les dispositifs produits par l'équipe du service famille enfance avec les autres équipes en charge du suivi des enfants, par exemple : la fiche de poste et la procédure de recrutement des AF ; l'élaboration des réponses sur les conduites à tenir en cas d'urgence ; l'informatisation des projets professionnels des AF. La concertation est donc allée très loin, nous sommes toujours en recherche de co-construction. Chaque fois que l'on fait quelque chose, nous consultons les collègues métier : celui des responsables de secteur ASE ; celui des chefs de service éducatif. Nous communiquons également à la demande de chaque équipe locale sur toute difficulté.

Le troisième volet est le recrutement, la formation et la supervision des personnels. Je participe aux recrutements de l'ensemble des personnels du service, y compris ceux qui ne sont pas sous mon autorité hiérarchique, en accord avec les maisons départementales de la solidarité. Quand nous avons créé ce service, les travailleurs sociaux et les AF ont reçu une formation préalable à l'écoute, sur les fondamentaux de la communication et de la conduite de réunion, sur l'animation de groupes de parole, ainsi qu'une formation de formateur pour tous les cadres A responsables locaux. Toutes ces formations ont été réalisées par le GRAPE. Ces équipes sont supervisées à raison d'une séance de deux heures par mois, permettant d'améliorer leur pratique, de rester motivées et disponibles, notamment après la charge émotionnelle reçue lors des groupes de parole ou des entretiens individuels. La supervision est une source d'apaisement, et est réalisée par un psychologue / psychanalyste.

S'il est important que la politique départementale de l'accueil familial soit harmonisée, nous cherchons à favoriser les initiatives locales qui contribuent à créer des dynamiques d'équipe territoriales. Le mouvement est autant ascendant que descendant. Notre dernière réunion annuelle a porté sur la synthèse des idées et bonnes pratiques pour une meilleure collaboration entre les AF et les autres personnels. Ce document a été diffusé à tous, et peut servir de support de réflexion.

Le rapport de l'ONED rappelle l'importance de la co-formation pour partager les préoccupations de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance. A l'échelon départemental, nous l'avons fait sur des sujets tels que la maltraitance, l'accueil et l'accompagnement des adolescents et celui des mineurs isolés étrangers qui est propre au département du Pas-de-Calais. Une demi-journée est organisée pour les nouveaux arrivants au Pôle solidarité sur l'accueil familial, son organisation et ses enjeux, thèmes peu abordés en formation initiale. A l'échelon local, des formations communes sont également organisées sur l'analyse systémique, par exemple. A l'échelon régional, des formations interinstitutionnelles pilotées par l'ARS sont organisées sur la prise en charge des adolescents complexes.

Il s'agit donc d'un gros service. Pour autant, nous gardons en permanence un esprit créatif et une pratique réflexive de nos dispositifs. Pour citer mon psychologue, qui conclut de la même manière que M. Cauche : « Il faut instaurer le cercle vertueux de la bienveillance des professionnels », car c'est ainsi que commence la bienveillance des enfants, qui doivent pouvoir compter sur l'écoute des adultes. C'est ainsi que la qualité de l'accueil familial se trouve renforcée dans notre département.

Liliane DAUMAS, Chef de service des modes d'accueil, département du Vaucluse

Le Vaucluse est un département moyen, doté de moyens modestes en raison de contraintes budgétaires. Malgré tout, il faut faire au mieux et rester inventifs.

Notre département compte environ un demi-million d'habitants ; 1 100 enfants sont confiés, presque 60% en accueil familial, et nos AF sont 320. Notre dispositif d'accueil familial a été élaboré dans les années 2000, avant la loi. Je suis AS de formation, et ai toujours travaillé en protection de l'enfance. Comme référente ASE, j'ai aussi assumé des missions diverses : adoptions, enfants confiés, accouchements sous X. Je suis arrivée au central en 2000, et gère à l'époque l'ensemble du dispositif d'accueil ; aujourd'hui je ne gère plus que les AF.

En 2000, une réflexion s'est engagée dans le département sur l'aspect organisationnel, d'abord centrée sur le métier d'AF puis sur l'accueil familial en tant que mode de prise en charge, en intégrant une dimension clinique pour la prise en charge des enfants et pour le recrutement et l'accompagnement des AF.

Une première étape a consisté à dissocier l'agrément, l'emploi et la prise en charge des enfants en créant des services au niveau de la direction. La direction enfance-famille est centralisée, et pilote nos politiques de protection de l'enfance ; nous avons quatre territoires avec des équipes ASE qui prennent en charge la dimension opérationnelle de la protection de l'enfance, la prise en charge des enfants confiés et le suivi des familles. Le service des modes d'accueil se trouve au niveau de la direction enfance-famille.

Une équipe départementale est dédiée aux agréments. Quand je suis arrivé, le volet accompagnement a été élargi, la gestion de l'orientation étant arrivée plus tard. Le suivi des enfants confiés est géré par les territoires. L'objectif était de définir des missions et des cadres d'intervention avec des interlocuteurs aux responsabilités différenciées. Les responsabilités hiérarchiques sont donc dissociées de la prise en charge des enfants afin que les questions d'employabilité n'entravent rien.

La loi de 2005 a conforté ce dispositif. Le service des modes d'accueil s'est étoffé, puisque nous gérons actuellement le recrutement, l'accompagnement professionnel, la formation, la partie RH et l'encadrement hiérarchique des AF. Nous avons deux travailleurs sociaux, une adjointe technique et une assistante sociale, 70% de psychologues et des agents administratifs.

La loi de 2005 a modifié le champ d'intervention de notre service. J'insisterai sur la manière dont nous avons décliné cette loi, sur la professionnalisation de l'AF et la nécessité de l'intégrer à l'équipe en définissant des procédures internes. A la parution de la loi, une partie des prérogatives des territoires a donc été recentralisée : précédemment, chaque équipe gérait ses recrutements, ses projets, les évaluations. Il a donc fallu renégocier les places de chacun. « Le regard que l'on porte sur l'autre participe de la relation que l'on a avec lui, et la relation nous transforme », a dit Serge Escots lors d'une conférence sur le mythe de la bonne famille et de la professionnelle compétente. Le regard porté par les intervenants sur l'AF influence l'accompagnement de l'accueil, les compétences qu'elle développe, et conséquemment le devenir de l'enfant. On peut, je crois, élargir ce propos à tous les acteurs de l'accueil familial. Cela nous a conduits à créer des lieux d'échange entre professionnels.

Un premier temps d'information a eu lieu autour de la loi. Nous avons également travaillé autour du soutien, de l'accompagnement et de la construction professionnelle des AF ainsi que sur la construction d'un cadre institutionnel formalisé, imposant notamment d'associer l'AF à toutes les décisions.

L'accompagnement de la construction professionnelle des AF passe par la formation et le stage de 60 heures. Les objectifs sont la connaissance de l'institution, le repère des interlocuteurs et des missions de chacun ; aborder le travail en équipe et les modes de communication en créant l'appartenance des AF au service des modes d'accueil ; sensibiliser à la dynamique en œuvre en accueil familial. Nous modifions sans cesse ce stage à la lumière de nos pratiques. Quelqu'un a dit : « on parle de famille d'accueil, mais c'est l'AF qui est salariée ». Certes, mais le conjoint occupe le rôle de tiers symbolique, c'est un pivot important dans le travail d'accompagnement de l'AF. La notion de famille d'accueil a donc été intégrée dans le stage, et les conjoints sont invités à témoigner sur leur rôle, ainsi qu'à participer à une journée de formation. Certains stagiaires souhaiteraient qu'ils participent à tout le stage de 60 heures.

Faire partie de l'équipe revenant à revendiquer sa place, nous avons renforcé la capacité de l'AF à témoigner de sa pratique afin de favoriser la reconnaissance de son travail. Christine Salvat, psychologue dans l'Hérault, a travaillé sur la difficulté pour l'AF d'incarner sa fonction et sur la façon d'assurer une reconnaissance professionnelle pour ce métier. Leur pratique appartient au registre du familial et leurs savoir-faire au quotidien, leurs connaissances sont liées au soin et aux émotions. Avant 2005, les AF qui participaient chez nous aux bilans n'avaient pas l'impression d'être entendues, et évoquaient le décalage entre le registre sémantique du récit de vie, souvent trivial, et le jargon des professionnels. Elles n'avaient pas l'impression de parler du même enfant. Nous avons donc mis en place un écrit annuel remis dans le cadre du bilan, après réflexion d'un groupe de travail réunissant les différents intervenants. L'objectif était de participer à l'élaboration du projet individuel et d'apporter des informations utiles à la prise de décision. La formation aux écrits professionnels est obligatoire.

Nos procédures d'orientation centralisées permettent de bâtir des projets en commun. Nous essayons de mettre en place une triangulation référent professionnel – référent ASE – AF dès le début de l'accueil pour les nouveaux arrivants. Un guide professionnel définit les missions et les modalités d'exercice du métier. Le projet pour l'enfant est élaboré et signé par les AF, qui sont également associés aux bilans de famille d'accueil et participent à la rédaction de documents envoyés au service. Des temps départementaux sont organisés à l'attention de tous les acteurs de l'accueil familial ainsi que des parcours découverte pour les nouveaux arrivants afin de construire une culture commune.

Nous avons tous cité Bertrand Ravon : les procédures et la formalisation ne suffisent pas à créer une équipe. Nous nous sommes aperçus que des ruptures d'accueil avaient lieu à

cause des difficultés des AF à communiquer sur leurs problèmes. Nous nous sommes également aperçus qu'au niveau des territoires, la grille de lecture était erronée et entraînait des réorientations d'enfants, par exemple. Nous avons donc travaillé à partir de la théorie de l'attachement, qui a fait évoluer nos pratiques et nous a apporté un éclairage quant aux aptitudes nécessaires à l'exercice du rôle de *care giver*. Depuis, nous apportons une attention particulière à l'état d'esprit du candidat vis-à-vis de l'attachement : ses représentations, son vécu. Dozier a démontré que les AF dont les représentations de l'attachement sont sécurisées accueillent de manière sécurisée. Un autre critère est la capacité à travailler en équipe, qui rejoint la question du rôle du conjoint. Dans la théorie de l'attachement, pouvoir demander de l'aide est liée à l'estime de soi, elle-même liée à l'état d'esprit de la personne vis-à-vis de l'attachement. On demande de l'aide en situation de stress, lesquelles arrivent quotidiennement aux AF. Nous interrogeons donc ces points lors des recrutements.

Nous prenons en compte les questions de havre de sécurité, ce vers quoi l'on revient quand on est en danger, et la base de sécurité, qui nous offre la solidité nécessaire pour explorer. Nous considérons que nous devons être le havre de sécurité des AF, les accueillir avec un regard bienveillant et protecteur, ce qui leur permet de libérer leur inventivité dans l'accueil des enfants. Il faut donc prendre soin de ceux qui prennent soin.

Olivier HIROUX, Directeur enfance-Famille du département du Morbihan

Je voudrais revenir sur quelques paradoxes de l'accueil familial. Quel est ce métier dans lequel on travaille en pyjama, cœur à cœur, en *direct live* ? Car face à un enfant, l'accueil familial doit apporter une réponse sécurisée, sans violence. Qui sont ces salariés qui travaillent nuit et jour, s'angoissent, sont payés pour aimer ? Je ne connais pas de métier similaire. Qui sont ces gens qui gravitent autour des salariés ? Il y a les conjoints, la famille élargie, les enfants naturels, le maire du village, car on oublie souvent que l'accueil familial a une résonance particulière dans les petites communes rurales. L'ensemble des réseaux doivent être conjugués dans l'intérêt d'un mineur. L'administration a tendance à complexifier. Nous avons fait le choix de professionnaliser, mais ce n'est pas le cas dans tous les pays. Nous avons syndiqué, avons fait intervenir du salariat, qui nécessite une gestion complexe : congés, risques médico-sociaux. La parole des enfants est peu écoutée : j'ai récemment appris que dans le Morbihan, un adulte frappait des enfants à l'école maternelle. Première réaction de l'entourage : dire que les enfants mentent. Par ailleurs nos budgets sont restreints, donc des réductions sont opérées. Cette conjonction d'éléments ajoute des difficultés.

Le placement familial est une modalité particulière de protéger un enfant, et s'intègre dans une politique. Le placement pose la question de ses fondements cliniques : sur quoi nous basons-nous ? Nous devons être en mesure de démontrer ce que nous faisons. La protection de l'enfance doit avoir une doctrine scientifique, et nous avons le devoir de nous remettre en cause. La professionnalisation entraîne une interpénétration du public et du privé, et nous devons trouver des organisations capables d'y faire face, avec un sujet sensible, l'enfant. On a beaucoup parlé de la place de l'assistant familial. J'y vois une horizontalité des métiers qui questionne profondément le travail social. Nous allons devoir rééquilibrer le contenu des fonctions des uns et des autres.

Une partie de la bienveillance vient de gestes simples. Dans le Morbihan, je reçois toujours les AF au moment de la retraite et leur demande ce qu'ils changeraient dans leur travail. Les réponses sont étonnantes. Certains me parlent du nombre trop élevé d'enfants. Nous envoyons une lettre de remerciement, car certains AF apprécient que leur investissement soit publiquement reconnu. Il est en outre important qu'ils ne soient pas considérés comme des outils, car certains comportements sont symptomatiques d'une difficulté d'intégration au

sein des équipes. Nous demandons beaucoup aux AF, car le service public est de plus en plus absent malgré ses moyens, s'agissant par exemple de s'occuper de mineurs difficiles.

Notre pays a besoin de clarté politique, et de moyens en faveur de la jeunesse. Il faut que les organisations soient lisibles, car les familles ne se retrouvent pas toujours dans leur complexité.

J'ai toujours la hantise qu'à force de nous regarder, on oublie l'enfant. L'intérêt de l'enfant doit être notre point de départ ; ensuite, la confrontation des professionnels permet de déterminer les meilleures modalités de prise en charge.

De la salle

Bonjour, et merci pour ces différents développements. Le titre de cette table ronde m'a posé problème, en particulier la notion de bientraitance. Je suis très attachée aux mots, car je suis psychologue et j'aime la sociolinguistique. Tous les participants seraient-ils capables de définir la bientraitance d'une part, et l'éthique d'autre part ? Tout le monde pense savoir ce qu'est la bientraitance ; or le terme n'a pas plus de 15 ans, tandis que l'éthique date d'Aristote. Les mots permettent de penser les choses ; que vient remplacer ce mot, que nous apprend-il sur ce que l'on vit ? Il n'existe aucune racine étymologique à bientraitance ou à maltraitance. On trouvera en revanche traiter, qui veut dire « traîner avec violence ». Par conséquent, que veulent dire bien traîner ou mal traîner avec violence ? Cette question, superficielle en apparence, est très profonde. On cherche à être dans la bientraitance, mais ce terme a été inventé par les pouvoirs politiques en réaction à de graves événements, notamment sur le traitement des personnes âgées à partir des années 2000 : par exemple, l'opération Bientraitance lancée en 2009 par le gouvernement à destination des établissements de soin et d'accueil des personnes âgées.

Pour revenir à l'éthique, on a beaucoup opposé l'institution et la clinique. La morale dit ce qui est bien ou mal, et les professionnels se demandent s'ils sont bons ou mauvais. La réflexion éthique permet d'éviter ce clivage binaire. La bientraitance ne dit pas grand-chose sur nos intentions, notamment en termes d'éthique, et l'on s'en tient souvent aux discours moralistes.

Laurent SOCHARD

La bientraitance est un concept créé par les psychologues, comme Danielle Rapoport, qui a présidé en 1979 à la demande du ministère de l'Action sociale l'opération Pouponnière. On avait constaté que les enfants maltraités précocement développaient des symptômes qui entraient en résonance avec les équipes.

De la salle

Il n'est pas anodin que ce mot arrive en réponse à maltraitance.

Laurent SOCHARD

Danielle Rapoport explique que la maltraitance infligée aux enfants rentre dans les corps et les esprits de ceux qui sont censés la faire cesser. Il a été mis fin à la maltraitance, les enfants ayant été séparés de parents maltraitants. S'est ensuite posée la question de la suite à donner à cela, et de la construction d'un support positif d'action qui permette de faire plus. Ces travaux ont fait émerger la notion de bientraitance, qui n'est pas le contraire de la maltraitance. Les travaux de l'ANESM sont souvent décriés par les travailleurs sociaux, alors qu'on y trouve des choses intéressantes. L'univers du travail social se méfie beaucoup de ce qui émane d'en haut, pas toujours à raison. Comme le concept de parentalité, on peut employer les termes au sein d'une doctrine ou bien comme une norme : c'est le malheureux destin des concepts. On peut prendre l'exemple des personnes âgées : une inspection dans un EPAD peut ne révéler aucune maltraitance, mais on n'a pas posé la question de la vie. La bientraitance revient à redonner de la vie, car les institutions ont des effets délétères. Les

pilliers de cette notion sont le potentiel de vie des usagers accueillis, le potentiel des équipes, et la capacité des institutions à s'ouvrir sur elles-mêmes. La désinstitutionnalisation fait beaucoup couler d'encre, et rencontre de la méfiance ; pourtant, elle rejoint le courant de psychothérapie institutionnelle qui s'interroge sur le soin de l'institution. En faisant cesser une maltraitance dans un milieu naturel, on prétend faire mieux. Pour faire mieux, certains ont pensé qu'il fallait bientraiter. Cette notion est d'abord pensée par des collègues psychologues, comme Danielle Rapoport ou Geneviève Appell.

De la salle

La question de l'éthique est importante. On la trouve dans les discours, mais qu'en est-il de la pratique ? Il y a plus de proximité entre l'éthique et la morale qu'on ne le laisse entendre, car l'éthique est fille de la philosophie morale dont Ricœur, Levinas, Aristote sont des représentants. Nos sociétés ont souhaité établir une distinction : l'éthique est à la fois l'*ethos*, les mœurs, et l'*êthos*, le séjour. C'est beaucoup moins normatif que la morale.

On retrouve une autre notion, la bienfaisance, dans les approches principalistes notamment reprises par Ricœur. Le principe de bienfaisance tend à contribuer au bien-être des personnes, à leur épanouissement et à leur réalisation, ce qui est proche du concept de bientraitance, plus contemporain et en miroir de la maltraitance.

Le troisième principe est celui d'autonomie, ne pas faire le bien d'autrui contre son gré. Le quatrième principe est celui de justice, le respect des lois de « tacité » et le principe d'équité. Il ne faut donc pas opposer trop radicalement l'éthique et la morale, mais on a raison de les distinguer. Il ne faut pas ringardiser le principe de bientraitance, car ses fondements peuvent être reliés à une conception éthique.

Laurent SOCHARD

C'est un mot-valise, qui n'est pas vide pour autant.

Dany MARCY

On peut dire également qu'une AF mieux dans sa peau s'occupe mieux des enfants.

De la salle

On parle là de placement familial bientraitant, pas de l'AF. Appliqué à un système, cela montre la déshumanisation des rapports sociaux, car parler de bientraitance signifie que l'on veut « réhumaniser » ces rapports.

Anne OUI

Si l'on parle de placement et non pas de l'AF, c'est parce que l'accueil familial n'est pas l'affaire que de l'AF. M. Cauche et M. Jeantet nous ont confirmé ce matin qu'être seul avec l'enfant peut aboutir à de la maltraitance. D'ailleurs, Danielle Rapoport écrit bien-traitance.

De la salle

Le deuxième élément du titre m'interroge. La question du portage politique a été effleurée. Je suis un agent du département, pas du conseil départemental ; mais en tant qu'agent public, je suis aussi garant du bon accès des usagers à leurs droits. Le titre fait problème de ce point de vue, ainsi qu'en raison de la place des conseillers départementaux dans le portage des politiques d'ASE. Dans mon canton du Vaucluse, aucun tract électoral ne mentionne l'ASE. Je m'interroge sur la place prise par les élus, y compris dans l'articulation avec d'autres pouvoirs publics responsables de la prise en charge des enfants.

Olivier HIROUX

La mission ASE est confiée au président du Conseil départemental. En qualité d'agent du département, vous dépendez de cette personne, le Conseil étant en charge de valider un budget.

En revanche, la lecture de l'enfance par le monde politique est très particulière. Le sujet n'est pas prioritaire dans notre civilisation, où le monde de l'adulte est mis en avant. La politique tend vers une médiatisation à outrance des processus électoraux, et l'ASE est une matière extrêmement technique. De notre côté, nous aimerions que les élus ne s'intéressent à nous que s'ils sont d'accord avec nous.

Dans certaines collectivités, les élus sont très investis, par exemple dans le Finistère. Dans le Morbihan, les élus sont plus éloignés de la protection de l'enfance. Le sujet n'est pas électoralement porteur ; si nous voulons qu'il le devienne, c'est à nous, professionnels, de le porter vers les élus en expliquant ce que nous faisons. A nous de sortir de notre corps social pour accepter les remises en cause.

Nous sommes aussi fonctionnaires ; j'ai donc un devoir d'obéissance et de neutralité vis-à-vis du politique. En revanche, il m'appartient en tant que technicien d'émettre des suggestions, dont la politique s'empare ou non. L'enfance aura intérêt à devenir un sujet grand public.

De la salle

Je fais partie d'un département où les contrats d'aide aux jeunes majeurs n'existent plus. Que pourrait-il être fait pour que tous les jeunes majeurs puissent avoir accès aux mêmes droits ? Je sais qu'il s'agit d'une aide facultative, et que des jeunes choisissent de ne pas demander ce contrat, mais aujourd'hui ils ne peuvent rien demander, ce qui est dramatique. Comment peut-on envisager la bientraitance quand on les abandonne à 18 ans ? Dans les critères d'attribution des allocations subsidiaires semble approcher la condition d'avoir intenté un procès à ses parents pour obtenir la dette alimentaire. Jusqu'où allons-nous quand nous protégeons un enfant malgré lui et sa famille, que nous mettons en place une séparation définitive et que nous abandonnons ces enfants à la majorité ?

Olivier HIROUX

Sur l'aide au jeune majeur, quelqu'un parlait d'une déliaison du rapport de solidarité entre les individus. La majorité est passée à 18 ans en 1974, il n'y a pas si longtemps que ça. Pour y faire face a été instauré le CJM, facultatif d'après les textes bien que certaines jurisprudences l'aient imposé à certains départements eu égard à la définition de la mission de l'ASE. Les juges ont reconnu la pertinence de ce soutien de 18 ans à 21 ans. Je ne connais pas de département ayant arrêté le CJM du jour au lendemain ; certains départements ont mis en place des modalités conventionnelles. C'est un sujet de réflexion départemental, eu égard aux contraintes pesant sur les finances publiques. L'efficacité de ce qui est facultatif est donc mesurée.

On connaît le bien-fondé éducatif et clinique du CJM ; en revanche, on ne connaît pas l'efficacité de cette politique publique sur le long terme. On ne peut pas faire fi de son évaluation si l'on veut garder une marge de manœuvre financière permettant l'innovation et la prise en charge. Les élus ne sont plus en capacité de prendre des décisions sans l'évaluation de la politique publique et l'administration doit rendre des comptes aux contribuables.

De la salle

Nous sommes évidemment comptables de l'argent public. Certains jeunes arrivent à 18 ans avec des difficultés qui relèvent de dispositifs dépendant des MDPH, et les solutions

d'hébergements qui leur sont proposées ne commencent pas avant 19, voire 20 ans. En tant que conseillère enfance-famille, je pense que la question dépasse les départements. A mon époque, les CJM ne revenaient qu'à reculer pour mieux sauter. Les travailleurs sociaux et les départements ont ensuite ajouté des critères et des exigences. Aujourd'hui, les enfants confiés à l'ASE devraient avoir un droit à travailler identique sur tout le territoire, car il est injuste que les droits ne soient pas les mêmes selon les départements.

Anne OUI

Il s'agit d'une vraie question. Des propositions concrètes ont été avancées afin de garantir un droit aux jeunes qui sortent. L'ONED a fait deux rapports sur le sujet, en 2009 et en 2015. C'est également un important domaine de recherche de la protection de l'enfance. Des arguments scientifiques existent donc qui montrent l'importance de l'accompagnement lors de cette phase transitoire. Beaucoup de recherches internationales sont par ailleurs réalisées sur les *care givers*. Je vous renvoie également, par exemple, à la proposition de loi contenant des dispositions en faveur des jeunes majeurs, ou au secteur associatif. Nous avons parlé de la FNADEPAPE : il faut apprendre à travailler avec les bénévoles, les personnes auprès de qui nous intervenons peuvent devenir acteurs du changement. On le voit avec les jeunes majeurs sortants qui s'engagent dans des associations pour s'occuper des plus jeunes. Le changement ne viendra pas uniquement des professionnels, et il est important que la société civile se mobilise.

Olivier HIROUX

La mobilisation sera d'autant plus forte qu'elle viendra d'anciens enfants confiés. Je souligne l'excellence du travail fait avec les ADEPAPE, à partir duquel pourra être déterminé le contenu de l'aide aux jeunes majeurs. Il faut par ailleurs prendre garde à nos propres exigences professionnelles, en complet décalage avec la réalité des jeunes que nous suivons. C'est avec des témoignages tels que ceux de ce matin que nous allons pouvoir toucher le niveau national et politique. Il n'appartient pas seulement au travail social de défendre les usagers.

De la salle

L'arrivée de la majorité signifie la fin de l'accompagnement. Des dispositifs sont mis en place pour accompagner le début d'une prise en charge, des mesures d'accompagnement sont mises en place tout au long de la carrière des AF, mais il manque une réflexion sur la façon de terminer un accompagnement.

Liliane DAUMAS

L'accompagnement de fin de prise en charge des AF est pensé. Nous avons par exemple un bilan de fin d'accueil donnant lieu à un entretien systématique. Lors du retour d'un enfant chez ses parents, nous accompagnons les AF pour qui l'événement est difficile, ainsi que les enfants de la famille d'accueil. Dernièrement, une réflexion a été faite sur le temps du départ.

Dany MARCY

Nos outils sont similaires. Le référent et l'AF donnent chacun leur avis séparément, après quoi un échange a lieu au moment de la synthèse sur leur vécu du placement et leurs projets professionnels futurs. L'accompagnement de l'arrivée et du départ d'un enfant est même prévu dans le contrat d'accueil.

Olivier HIROUX

Mes équipes s'interrogent actuellement beaucoup sur la rupture de prise en charge, qui touche nombre d'enfants. Nous sommes pour l'instant sans réponse face à ces dysfonctionnements, alors que la continuité éducative est importante et la permanence du lien une obligation pour la construction d'un enfant. Ces ruptures tiennent parfois à une

absence d'anticipation, à des difficultés de communication entre les équipes. Plusieurs départements seraient preneurs de travaux sur le sujet.

De la salle

Les accueils d'urgence sont la cause de nombreuses ruptures. C'est l'accompagnement qui permet aux familles d'accueil de tenir : quand je perds mes moyens, je peux essayer de comprendre, mais comprendre seul ne fonctionne pas. L'accompagnement est ici une nécessité vitale. L'enjeu est de prévenir des ruptures qui sont des déchirures, tandis qu'un retour implique des séparations qui ne sont pas destructrices.

Laurent SOCHARD

Merci pour ce dernier mot. Nous remercions l'ensemble des participants et des intervenants. Je laisserai le dernier mot à Jean Catry, qui n'est pas là : « J'ai écrit le mot engagement. Ce mot éveille la suspicion et la résistance en raison de ses connotations idéologiques et historiques. Pourtant, s'engager avec un jeune, c'est se proposer en gage de ses capacités d'évolution, c'est témoigner de son existence même. C'est entrer avec lui dans une dynamique d'altérité dans laquelle il progresse, parce qu'il est enfin important pour quelqu'un. On ne peut s'engager en se cachant derrière l'idéologie de la distance pour se protéger de possibles dérives émotionnelles. Il semble essentiel que l'enfant ou l'ado aient justement prise émotionnelle sur nous : il en va de leur certitude d'exister et de leur être au monde. En tout cas, consciemment ou non, nous sommes engagés dans la clinique des troubles affectifs et cognitifs. »